

Canadian  
Forces  
College

Collège  
des  
Forces  
Canadiennes



## DÉFIS SÉCURITAIRES AU SÉNÉGAL : PRÉSERVATION D'UNE STABILITÉ LÉGENDAIRE OU MIRACULEUSE ?

Lieutenant-Commander Seydina Soumare

JCSP 45

**Master of Defence Studies**

**Disclaimer**

Opinions expressed remain those of the author and do not represent Department of National Defence or Canadian Forces policy. This paper may not be used without written permission.

© 2019. Her Majesty the Queen in Right of Canada, as represented by the Minister of National Defence. All rights reserved.

PCEMI 45

**Maîtrise en études de la défense**

**Avertissement**

Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent aucunement des politiques du Ministère de la Défense nationale ou des Forces canadiennes. Ce papier ne peut être reproduit sans autorisation écrite.

© 2019. Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre de la Défense nationale. Tous droits réservés.



CANADIAN FORCES COLLEGE / COLLÈGE DES FORCES CANADIENNES

JCSP 45 – PCEMI 45  
2018 – 2019

MASTER OF DEFENCE STUDIES / MAÎTRISE EN ÉTUDES DE LA DÉFENSE

**DÉFIS SÉCURITAIRES AU SÉNÉGAL :  
PRÉSERVATION D'UNE STABILITÉ LÉGENDAIRE OU MIRACULEUSE ?**

By Lieutenant-Commander Seydina Soumare  
Par le capitaine de corvette Seydina Soumare

*This paper was written by a student attending the Canadian Forces College in fulfilment of one of the requirements of the Course of Studies. The paper is a scholastic document, and thus contains facts and opinions, which the author alone considered appropriate and correct for the subject. It does not necessarily reflect the policy or the opinion of any agency, including the Government of Canada and the Canadian Department of National Defence. This paper may not be released, quoted or copied, except with the express permission of the Canadian Department of National Defence.*

Word Count: 17055

*La présente étude a été rédigée par un stagiaire du Collège des Forces canadiennes pour satisfaire à l'une des exigences du cours. L'étude est un document qui se rapporte au cours et contient donc des faits et des opinions que seul l'auteur considère appropriés et convenables au sujet. Elle ne reflète pas nécessairement la politique ou l'opinion d'un organisme quelconque, y compris le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale du Canada. Il est défendu de diffuser, de citer ou de reproduire cette étude sans la permission expresse du ministère de la Défense nationale.*

Compte de mots : 17055

## RÉSUMÉ

Étant à la croisée des chemins entre l'Europe, les Amériques et l'Afrique, le Sénégal demeure un pays doté d'une géostratégie intéressante. Toutefois, il demeure handicapé par le conflit casamançais depuis 1982 mais aussi par des menaces internes et frontalières.

Au niveau sous-régional, le contexte sécuritaire reste volatile. Les pays limitrophes sont marqués par une instabilité d'ordre politique, sécuritaire et social. En effet, entre 2008 et 2012, à l'exception de la Gambie, ils ont vécu chacun un coup d'État qui a affaibli leurs institutions respectives. Le Mali, depuis la chute du guide libyen Kadhafi en 2011 et le coup d'État du 22 mars 2012, voit sa situation sécuritaire se détériorer de plus en plus. Celle-ci est exacerbée par la montée du djihadisme avec des groupes affiliés à l'État islamique, à Al-Qaida au Maghreb Islamique (AQMI), à Boko Haram, au Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), au Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA), à Ansarou Dine et Al Mourabitoune ainsi que des mouvements séparatistes. Le Mali est ainsi devenu un terreau du terrorisme islamiste régional et même international.

En plus de ces facteurs de risques, le Sénégal est maintenant un pays doté d'un fort potentiel en gisements pétroliers et gaziers offshore qui pourraient être une malédiction ou une bénédiction dépendant de leur gestion.

C'est pourquoi, ce projet de recherche se propose comme objectif de mener une étude sur les défis sécuritaires du Sénégal. Pour ce faire, une réflexion sur les menaces qui pèsent sur ce pays sera menée dans un premier temps avant de s'appesantir sur les perspectives à entrevoir afin d'éviter toute surprise pouvant ébranler la stabilité et la cohésion nationales.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	5
 <b>PREMIÈRE PARTIE : LES MENACES</b>	
 <b>CHAP 1.1 : LES MENACES INTERNES</b>	
<b>SECTION 1.1.1</b> : Politique .....	15
<b>SECTION 1.1.2</b> : Économique (géostratégique) .....	16
<b>SECTION 1.1.3</b> : Sociale .....	18
<b>SECTION 1.1.4</b> : Violences .....	20
<b>SECTION 1.1.5</b> : Religieuse .....	21
<b>SECTION 1.1.6</b> : Politico-ethnico-régionaliste .....	22
 <b>CHAP 1.2 : LES MENACES AUX FRONTIÈRES</b>	
<b>SECTION 1.2.1</b> : Les gisements pétroliers et gaziers offshore .....	24
<b>SECTION 1.2.2</b> : La circulation des biens et des personnes .....	29
<b>SECTION 1.2.3</b> : Les trafics illicites	
<b>SOUS-SECTION 1.2.3.1</b> : Le trafic de drogue .....	30
<b>SOUS-SECTION 1.2.3.2</b> : Le trafic de bois .....	33
<b>SECTION 1.2.4</b> : La piraterie maritime .....	34
<b>SECTION 1.2.5</b> : La Pêche illicite non déclarée non réglementée (INN) .....	36
 <b>CHAP 1.3 : LES MENACES TRANSNATIONALES</b>	
<b>SECTION 1.3.1</b> : Le terrorisme .....	40
<b>SECTION 1.3.2</b> : La Cybercriminalité .....	42
<b>SECTION 1.3.3</b> : La prolifération d'armes .....	44
<b>SECTION 1.3.4</b> : La traite d'êtres humains et le trafic de migrants .....	46
<b>SECTION 1.3.5</b> : Les migrations .....	49
 <b>DEUXIÈME PARTIE : LES PERSPECTIVES FACE AUX DÉFIS SÉCURITAIRES</b>	
 <b>CHAP 2.1 : SUR LE PLAN NATIONAL</b>	
<b>SECTION 2.1.1</b> : Politique	
<b>SOUS-SECTION 2.1.1.1</b> : Dépenses militaires et sécuritaires .....	53
<b>SOUS-SECTION 2.1.1.2</b> : Adéquation stratégie-organisation .....	55

<b><i>SOUS-SECTION 2.1.1.3</i></b> : Lutte contre la corruption -----	57
<b><i>SOUS-SECTION 2.1.1.4</i></b> : Résolution du conflit casamançais -----	59
<b><i>SOUS-SECTION 2.1.1.5</i></b> : Gestion des ressources naturelles -----	60
<b><i>SECTION 2.1.2</i></b> : Militaire -----	62

## ***CHAP 2.2 : SUR LE PLAN RÉGIONAL***

<b><i>SECTION 2.2.1</i></b> : Diplomatie -----	64
<b><i>SECTION 2.2.2</i></b> : Militaire -----	66

## ***CHAP 2.3 : SUR LE PLAN INTERNATIONAL***

<b><i>SECTION 2.3.1</i></b> : Coopération défense et sécurité -----	69
<b><i>SECTION 2.3.2</i></b> : Coopération institutions internationales -----	72

<b><i>CONCLUSION</i></b> -----	72
--------------------------------	----

## ***APPENDICE***

<b><i>ABRÉVIATIONS</i></b> -----	74
----------------------------------	----

<b><i>BIBLIOGRAPHIE</i></b> -----	76
-----------------------------------	----

## INTRODUCTION

Pays soudano-sahélien situé à l'extrême-ouest du continent africain, le Sénégal est limité au nord par la République Islamique de Mauritanie, à l'est par le Mali, au sud par la Guinée-Bissau et la Guinée et bordé à l'ouest par l'océan Atlantique. Le Sénégal est aussi limitrophe de la République de Gambie qui constitue une enclave de terre à l'intérieur du territoire sénégalais longeant les régions de Fatick, Kaolack, Kaffrine et Tambacounda au nord et les régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor au sud. D'une superficie de 196 722 kilomètres carrés, le Sénégal possède une grande ouverture sur l'océan Atlantique avec 700 kilomètres de côtes.



Figure n°1 : carte du Sénégal.<sup>1</sup>

Sur le domaine maritime, le Sénégal dispose d'une Zone économique exclusive (ZEE) de 212 000 km<sup>2</sup> et d'un réseau hydrographique dense comprenant de nombreux fleuves et cours d'eau, soit un territoire fluviomaritime plus étendu que le territoire terrestre. En outre, l'activité économique est largement tributaire du Port autonome de Dakar et des ports secondaires. De plus,

<sup>1</sup> Cartes et informations sur le Sénégal, Atlas Monde, carte du Sénégal, <http://www.atlas-monde.net/afrique/senegal/>, page trouvée sur <https://www.google.com/search?>, consulté le 19/04/19.

il partage ses frontières maritimes avec la Mauritanie au nord, la Gambie au centre, la Guinée-Bissau au sud et le Cap-Vert à l'ouest. Aussi, convient-il de signaler qu'il existe une zone commune d'exploitation qui pourrait constituer une source de tensions entre le Sénégal et la Guinée-Bissau malgré l'accord signé en 1993 après une longue période de litige frontalier maritime.<sup>2</sup>

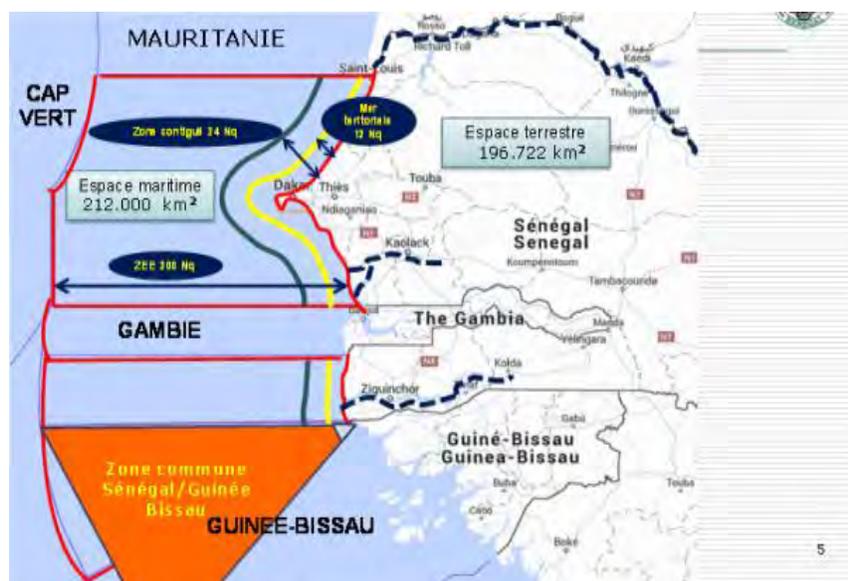


Figure n°2 : domaine maritime du Sénégal.<sup>3</sup>

Avec son ouverture sur l'océan Atlantique et bénéficiant d'une situation géographique remarquable, le Sénégal joue depuis longtemps un rôle de plaque tournante dans les différents échanges entre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique.

Après cette description géographique, il est important d'aborder la population du Sénégal estimée à 16 209 125,<sup>4</sup> en 2019 et dont la diversité et la jeunesse sont des facteurs non négligeables dans la prise en compte de la dimension sécuritaire interne. Elle est essentiellement composée des

<sup>2</sup> Diaité Ibou, « Le règlement du contentieux entre la Guinée-Bissau et le Sénégal relatif à la délimitation de leur frontière maritime. » dans Annuaire français de droit international, volume 41, 1995. p. 700-710. <https://doi.org/10.3406/afdi.1995.3351> [https://www.persee.fr/doc/afdi\\_0066-3085\\_1995\\_num\\_41\\_1\\_3351](https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1995_num_41_1_3351) Fichier pdf généré le 05/04/2018, consulté le 25/02/19.

<sup>3</sup> <http://sitemarinesn.gitechapp.net/domaine-maritime/>, consulté le 17/04/19.

<sup>4</sup> <http://www.ansd.sn/>, consulté le 27/02/19.

ethnies suivantes : Wolof (41,7%), Poular (26,8%), Serer (12,6%), Mandingue (6,7%), Diola (6,4%), Soninké (1,9%) et autres (4%).<sup>5</sup> En termes de confessions religieuses, l'estimation est comme suit : musulmans (95,5%), chrétiens (4,1%), animistes (0,4%).<sup>6</sup>

Le Sénégal vit un contexte national assez particulier dans sa sous-région. D'abord, le Sénégal, jusqu'à présent, se distingue par une paix et une stabilité qui en font une exception au niveau sous-régional voire régional. Également, il est important de signaler qu'il est l'unique pays dans sa zone à n'avoir jamais connu un coup d'Etat eu égard à sa démocratie relativement solide. Toutefois, depuis 1982, le Sénégal est confronté, dans sa partie sud (Casamance aujourd'hui divisée en trois régions : Ziguinchor, Kolda et Sédhiou),<sup>7</sup> à un conflit irrédentiste même si on observe une certaine accalmie ces dernières années. Dans les faits, il s'agit d'une véritable insurrection armée déclenchée par le Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC). Ce conflit, motivé essentiellement par des revendications indépendantistes, a des causes multiples (d'ordre géographique, historique et économique).<sup>8</sup> En outre, depuis 2014, la découverte d'importants gisements pétroliers et gaziers offshore dans les eaux sous sa juridiction dont certains se trouvent dans des zones frontalières, place ce pays dans une situation de vulnérabilités de différentes sortes. Ainsi, des défis sécuritaires prégnants se mettent sans nul doute en face du Sénégal.

Au niveau sous-régional, le contexte sécuritaire demeure volatile. Le Sénégal est membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui est composée de quinze États. Les pays frontaliers au Sénégal sont marqués par une instabilité d'ordre politique,

---

<sup>5</sup> Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue) 2014 p. 1.

<http://www.ansd.sn/ressources/rapports/Tableaux%20EDS-C%202014.pdf>, consulté le 28/02/19.

<sup>6</sup> Ibid. Enquête Démographique, p. 12

<sup>7</sup> <https://web.archive.org/web/20080204202437/http://www.aps.sn/articles.php?>, consulté le 27/02/19.

<sup>8</sup> Colonel Boubacar Diallo, « Les armées d'Afrique de l'ouest face à la menace des groupes politico-militaires », pp. 137-138.

sécuritaire et social. En effet, de 2008 à 2012, la Mauritanie (2008), la Guinée (2008), la Guinée-Bissau (2012), et le Mali (2012) ont vécu chacun un coup d'État ayant affaibli leurs institutions respectives et y induisant ainsi une instabilité.<sup>9</sup> Quant à la Gambie, elle vient de se départir en 2016 du président Yaya Jammeh qui a presque désorganisé ce pays, pendant deux décennies, de par son régime dictatorial, d'une part, et a contribué au renforcement du MFDC d'autre part. De plus, ce dernier, lors de l'élection présidentielle de novembre 2016, avait réfuté le verdict des urnes qui le donnait perdant face au président Adama Barrow créant ainsi une crise socio-politique. Toutefois, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), sous la direction du Sénégal, est intervenue rapidement pour son départ du pouvoir. Sous ce rapport, le Sénégal est présent en Gambie, en Guinée-Bissau et au Mali avec des contingents militaires et policiers sous l'égide de la CEDEAO et de l'Organisation des Nations unies (ONU). Par ailleurs, avec ses 11295 km<sup>2</sup>, la Gambie est limitée au nord, à l'est et au sud par le Sénégal, et seulement à l'ouest par l'Océan atlantique. Certains Sénégalais le perçoivent comme leur « quinzième région », mais pourrait être caricaturée militairement comme une « torpille logée dans la coque du navire Sénégal ».<sup>10</sup> Sous un autre angle, la Mauritanie est un proche partenaire de l'Algérie et défend la cause du Front Polisario. Par contre, Dakar est un excellent allié du Maroc (diplomatie, économique, militaire, religieux et même historique). En conséquence, les relations diplomatiques entre le Sénégal et la Mauritanie pourraient en pâtir. En plus, la Mauritanie a longtemps redouté d'être incorporée contre son gré dans un Grand Maroc allant de Tanger au Sénégal, le royaume chérifien refusant de reconnaître son voisin du Sud jusque vers 1967.<sup>11</sup> D'autre part, le Mali, depuis la chute du guide libyen Kadhafi en 2011 et le coup d'État du 22 mars 2012, voit sa situation

---

<sup>9</sup> <https://www.lepoint.fr/afrique/coups-d-etat-en-afrique-ces-presidents-chasses-du-pouvoir>, consulté le 28/02/19.

<sup>10</sup> Aliou Sow, « Système de conflits et Gouvernance sécuritaire en Ségambie » (Rôles, Responsabilités et Perspectives des Forces armées et de la CEDEAO), p. 66.

<sup>11</sup> Michel RAIMBAUD, « La Rép. Islamique de Mauritanie face à ses islamistes... et à ceux des autres », le 17 septembre 2013. <https://www.diploweb.com/La-Rep-Islamique-de-Mauritanie.html>, consulté le 01/03/19.

sécuritaire se détériorer de plus en plus. Celle-ci est exacerbée par la montée du djihadisme avec des groupes affiliés à l'État islamique, à Al-Qaida au Maghreb Islamique (AQMI), à Boko Haram, au Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), au Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA), à Ansarou Dine et Al Mourabitoune ainsi que des mouvements séparatistes. Ainsi, le Mali est devenu un terreau du terrorisme islamiste régional et même international.

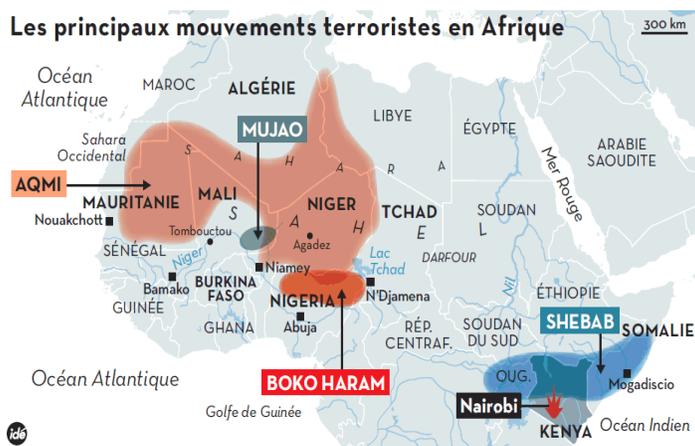


Figure n°3 : Les principaux mouvements terroristes en Afrique.<sup>12</sup>

Sur le plan des ressources naturelles, les gisements d'hydrocarbures sénégalais susmentionnés se situent pour la plupart dans des zones maritimes frontalières. A titre d'exemple, le gisement de gaz dénommé « Bloc de Saint-Louis » ou « Grand Tortue-Ahmeyin (GTA) » est à cheval de la frontière entre le Sénégal et la Mauritanie, et le « Bloc AGC », l'un des gisements pétroliers est dans la zone commune d'exploitation entre le Sénégal et la Guinée-Bissau. Par ailleurs, le second gisement pétrolier dénommé « Bloc Sangomar » est positionné juste à la frontière nord de la Gambie. (Voir carte)

<sup>12</sup> Sur la rive sud de la Méditerranée, une zone de prospérité à construire, Carte n° 71, Source : (c) Idé / Libération / 23/09/13, <http://www.senat.fr/rap/r13-108/r13-10837.html>, page trouvée sur <https://www.google.com/search?>, consulté le 19/04/19.

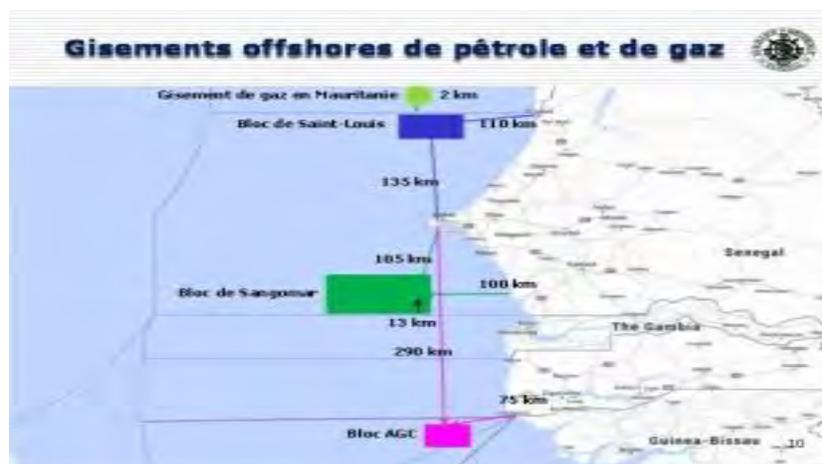


Figure n°4 : Les gisements offshore de pétrole et de gaz dans des eaux frontalières du Sénégal.<sup>13</sup>

Sur le plan international, le contexte sécuritaire est profondément marqué par les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis ayant entraîné l'engagement des Américains et de leurs alliés dans une guerre globale contre la terreur et par les attaques terroristes répétées au cœur de plusieurs villes occidentales, orientales et africaines. Ainsi, l'ampleur de ce phénomène a placé toute la planète dans un état d'angoisse à l'égard d'une menace imprévisible. En effet, une situation de guerre asymétrique contre le terrorisme international prévaut et est exacerbée par le radicalisme infra-étatique qui a accru la menace sur la paix et la sécurité mondiales à des niveaux records. Cet état de fait est exacerbé par la mondialisation des échanges, des migrations, des réseaux informatiques et des organisations criminelles tentaculaires sans compter les menaces transversales telles que la piraterie maritime et celles visées par le développement durable (le réchauffement climatique, la surpêche, le déboisement,...).

Dans ce contexte incertain au plan national, régional et international, la problématique des défis sécuritaires se pose avec acuité comme l'atteste Macky Sall, Président de la République du

<sup>13</sup> Source : Marine nationale sénégalaise.

Sénégal par cette citation « Je demeure convaincu qu'il ne peut y avoir de développement sans sécurité ». <sup>14</sup> C'est pourquoi, ce projet de recherche se propose comme objectif de mener une étude sur les défis sécuritaires du Sénégal. Pour ce faire, une réflexion sur les menaces qui pèsent sur ce pays sera menée dans un premier temps avant de s'appesantir sur les perspectives à entrevoir afin d'éviter toute surprise pouvant ébranler la stabilité et la cohésion nationales.

Par défis sécuritaires, il faut entendre l'ensemble des problématiques liées à la stabilité des États et de leurs institutions, à la protection des personnes, des biens et des activités. En d'autres termes, le défi fait appel aux zones d'incertitude liées à la paix et à la stabilité qui trouvent leur origine dans la progression des groupes politico-militaires (GPM) en Afrique de l'Ouest, depuis la fin des révolutions arabes dans le Maghreb et le Golfe arabo-persique. Les défis sécuritaires prennent des orientations dictées par la stabilité des États c'est-à-dire les menaces qui pèsent sur les ordres politiques ouest-africains, les structures militaires et administratives ainsi que sur le consensus socio-politique à la base de l'émergence des États. Ces défis sont de nature structurelle. <sup>15</sup> Le mot « sécurité » n'a pas de signification universellement admise. Le mot revêt en effet plusieurs sens et couvre les domaines les plus variés.

En effet, le concept de « sécurité » a une dimension tant nationale qu'internationale, et concerne tous les secteurs : économique, politique, social et culturel. Comme le souligne fort justement Maurice Bertrand, la « sécurité » constitue un « ensemble d'institutions, de techniques et de méthodes par lesquelles, les peuples et les individus assurent leur sécurité contre les risques d'agression et autres dangers qui les menacent ». <sup>16</sup> Il paraît aussi pertinent de faire la distinction

---

<sup>14</sup> Discours du Président Macky SALL à la Journée des Forces Armées, 10 novembre 2015. [https://www.ndarinfo.com/MACKY-SALL-aux-Forces-armees-la-Nation-par-votre-engagement\\_a14152.html](https://www.ndarinfo.com/MACKY-SALL-aux-Forces-armees-la-Nation-par-votre-engagement_a14152.html), consulté le 01/03/19.

<sup>15</sup> Ibid. Colonel Diallo, Les armées d'Afrique de l'ouest, p. 103.

<sup>16</sup> Maître Mamadou Diop, « La gouvernance sécuritaire : construire et garantir au Sénégal la sécurité pour tous », p. 73.

entre la sécurité nationale et la sécurité civile. D'une part, la sécurité nationale est l'ensemble des moyens (institutions, doctrines, activités et ressources) de nature civile (politique, diplomatique, économique, juridique,...) et de nature militaire mis en œuvre par un État pour protéger ses intérêts nationaux essentiels que ce soit en temps de paix, de crise ou de guerre.<sup>17</sup> La sécurité civile, quant à elle, a pour but de protéger des populations civiles (personnes morales et personnes physiques, ainsi que leurs biens et activités) contre des risques et des menaces de toute nature (civile ou militaire). Dans ce projet de recherche, le terme « sécurité » englobera l'ensemble des secteurs inclus dans ces deux définitions. En outre, dans cette étude qui concerne le Sénégal, il est opportun de prendre en compte le concept de défense nationale qui y sera associé à la sécurité sans restriction, comme l'appréhende le colonel sénégalais Mbaye Cissé « (...) la distinction classique entre défense (essentiellement tournée vers les frontières, vers l'extérieur) et sécurité (exclusivement orientée vers l'intérieur) a presque disparu ». Pour conclure, il défend la position la mieux partagée par les analystes selon laquelle il faut désormais raisonner en termes de continuum défense-sécurité.<sup>18</sup> Aux termes de l'ordonnance 60-54 du 14 novembre 1960 modifiée,<sup>19</sup> « la défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire ainsi que la vie des populations ».<sup>20</sup>

En d'autres termes, les défis sécuritaires dont il s'agit dans cette étude couvrent ceux liés à l'État et aux personnes ainsi que de leurs biens. En réalité, ce projet va tourner autour de l'économie, la politique, le social, la religion, les ethnies, l'environnement, la géostratégie. A ce titre, il est

---

<sup>17</sup> <http://www.toupi.org/Dictionnaire/Securite.htm>, consulté le 02/03/2019.

<sup>18</sup> Ibid. Sow, *Système de conflits*, p. 42.

<sup>19</sup> Loi complétant l'ordonnance n°60-54 du 14 Novembre 1960 portant organisation générale de la Défense du Sénégal. <http://www.dri.gouv.sn/loi-n%C2%B0-196314-du-05-f%C3%A9vrier-1963>, consulté le 02/03/2019.

<sup>20</sup> Ibid. Diop, *La gouvernance sécuritaire*, p. 43

important de cerner l'organisation mise en place pour assurer la sécurité du Sénégal. En effet, les structures de défense et de sécurité sont bien hiérarchisées autour du Président de la République. Elles comprennent les trois grands ensembles suivants : les organes politiques de défense et de sécurité, les organes de sécurité et de défense, et les responsabilités territoriales et locales en matière de sécurité et de défense. Dans la section des organes politiques de défense et de sécurité, il y a le Président de la République, le Premier ministre et les ministres distingués dans ce domaine (Forces armées, Intérieur, Économie et Finances, Transports et Affaires étrangères). S'agissant des organes de sécurité et de défense, on note le Haut Commandement des Forces de défense et de sécurité constitué de l'État-major général des Armées (EMGA), des états-majors de l'Armée de Terre, de Mer et de l'Air, et du Haut Commandement de la Gendarmerie nationale mais aussi de l'Administration centrale du ministère de l'Intérieur englobant l'ensemble des Directions de la Police nationale; ensuite, l'organisation territoriale de défense sous la direction des gouverneurs respectifs de région et enfin les organes consultatifs notamment le Conseil supérieur de défense (CSD) et le Conseil national de sécurité (CNS). Les collectivités locales particulièrement les communes assurent les responsabilités territoriales et locales en matière de sécurité et de défense.<sup>21</sup>

En fait, malgré une situation de stabilité qui lui est généralement reconnue depuis longtemps et un engagement dans des projets majeurs pour atteindre son émergence, le Sénégal devrait anticiper sur les défis sécuritaires dans la mesure où les menaces actuelles sont multiformes et transfrontalières. En d'autres termes, le Sénégal, n'étant pas à l'abri d'une attaque quelconque à l'instar de tous les autres pays, est contraint de renforcer ses dispositions sécuritaires (politique, militaire, économique, diplomatique, sociale, NTIC....) de façon interne, régionale et

---

<sup>21</sup> Ibid. Diop, La gouvernance sécuritaire, pp. 27-41.

internationale afin de préserver sa stabilité et une cohésion nationale gage d'un développement économique et social.

Cette étude s'articulera sur deux grandes parties :

- Dans la première partie, les menaces seront analysées de façon concentrique à savoir au niveau intérieur, des frontières et transnational. Au niveau intérieur, la réflexion sera menée sur les facteurs politique, économique, social, violence, religieux, politico-régional, ethnique. Au niveau des frontières, il s'agira de mettre en relief les facteurs suivants : les gisements pétroliers et gaziers offshore, la circulation des personnes et des biens, la pêche illicite non déclarée et non règlementée (INN), les trafics illicites, la piraterie maritime. Et au niveau transnational, l'accent sera mis sur le terrorisme, la prolifération des armes, les migrations, la cybercriminalité et l'environnement.

- Dans la deuxième partie, les perspectives à entrevoir pour assurer la stabilité du Sénégal seront mises en exergue. Elles seront analysées au niveau national, régional et international. Sur le plan national, on se focalisera sur les aspects politique, militaire (défense) et social. Sur le plan régional, les domaines diplomatique, économique et militaire seront explorés. Enfin, sur le plan international, l'accent sera mis sur la coopération et sur les institutions internationales concernées.

## **I. LES MENACES**

On ne peut pas parler de défis sécuritaires sans pour autant analyser le spectre des menaces possibles. Celles-ci seront étudiées au niveau interne, frontalier tant terrestre que maritime, et transnational.

### **1.1 Internes**

A ce stade, les menaces seront d'ordre politique, économique, social, violence, religieux et politico-ethnico-régionaliste.

#### **1.1.1 Politique**

En Afrique, les systèmes de gouvernance déteignent réellement sur la situation sécuritaire des pays. En effet, les constitutions y sont presque toujours sujettes à des modifications en faveur d'un président qui a des ambitions de se maintenir au pouvoir le plus longtemps possible. Cet état de fait va à l'encontre des aspirations démocratiques du peuple créant ainsi des mouvements de résistances pouvant aller jusqu'au renversement du régime en place par un coup d'État ou par un gouvernement de transition. Ces modifications des cadres électoraux, souvent unilatérales ou encore opérées à la dernière minute, cherchent subtilement à exclure des candidats de la course aux échéances électorales. Aussi, la méconnaissance de nouvelles normes entrées en vigueur rend-t-elle le droit de vote pour des citoyens carrément impossibles le jour du scrutin. C'est le lieu de se rappeler que dans la perspective de l'élection présidentielle de 2012, la tentative du président Abdoulaye Wade de concourir pour un troisième mandat avait grandement révolté l'opposition.

Ainsi, la période pré-électorale s'est accompagnée de heurts violents et d'atteintes aux droits humains. En guise d'exemple, Alioune Tine, le secrétaire général de la Rencontre africaine pour la défense des droits de l'Homme (RADDHO), et Oumar Diallo, également membre de la RADDHO, ont été agressés par des personnes réputées proches du parti au pouvoir. En outre, en octobre 2011, Malick Noël Seck, le chef de file d'un mouvement affilié au Parti socialiste, a été condamné à deux ans d'emprisonnement pour avoir exhorté les membres du Conseil constitutionnel à ne pas accepter la candidature du président Wade à un troisième mandat. C'est le cas au Burkina Faso où Blaise COMPAORE, après 27 années comme chef d'État, avait fait l'objet d'une forte contestation en 2014. Sa volonté de modifier la Constitution du pays, pour lui permettre d'être de nouveau candidat à la présidence, souleva une grogne populaire accompagnée de violences qui l'obligea à quitter le pouvoir le 31 octobre 2014.<sup>22</sup> En somme, ces impairs attribués à la politique peuvent contribuer à l'affaiblissement de la sécurité du pays.

### **1.1.2 Économique (géostratégique)**

La découverte de nombreux gisements pétroliers et gaziers au Sénégal augure de lendemains meilleurs sur le plan économique pour les Sénégalais, mais cette perspective devrait intégrer par anticipation les défis sécuritaires qui l'accompagnent. Cette future ruée massive de divers acteurs de toutes catégories, aux motivations et méthodes probablement multiples, exige forcément une posture d'avant-gardiste quant aux défis sécuritaires inhérents. En outre, il faudrait prendre en compte les enjeux au niveau international notamment en ce qui concerne le gaz. En effet, cette ressource demeure au centre des relations plus ou moins conflictuelles entre la Russie et les pays de l'Union européenne (UE),<sup>23</sup> d'une part, et son contrôle par des pays européens

---

<sup>22</sup> <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve?codeEve=1238>, consulté le 03/03/2019.

<sup>23</sup> <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2018/07/17/>, consulté le 03/03/2019.

pourrait être un début d'affranchissement vis-vis de la Russie, d'autre part. En guise d'illustration, un tiers des importations de l'UE provient de la Russie (35 % du pétrole, 30 % du charbon, 33 % du gaz).<sup>24</sup> Ainsi, l'octroi de permis d'exploration et d'exploitation va susciter toutes les manœuvres de séductions tant politico-économiques que diplomatiques. Force est d'en déduire que le Sénégal pourrait en tirer un gain considérable en fixant les enchères très hautes. Pourtant, s'agissant de l'attribution des permis d'exploration des blocs de gisement pétroliers offshore, selon l'ancien ministre de l'Énergie du Sénégal, Thierno Alassane Sall, « l'offre de Total, telle qu'elle a été formulée, a été beaucoup moins intéressante. Total a été classée 5<sup>ème</sup> par rapport à BP, KOSMOS et d'autres qui étaient là. Et la structure de l'offre aussi était de loin moins intéressante et constitue même un recul par rapport à des contrats qui ont été signés en 2011, 2009, 2004, avant même les découvertes de pétrole ». <sup>25</sup> Et après l'attribution du bloc Rufisque offshore à Total, ce dernier aurait démissionné du gouvernement. En outre, selon le candidat à l'élection présidentielle 2019 et chef du parti PASTEF, Ousmane SONKO, l'octroi et la gestion des permis d'exploration offshore seraient une pratique nébuleuse et désastreuse.<sup>26</sup> Enfin, à titre d'exemple, la société des Mines de fer du Sénégal (MIFERSO) a signé en 2007 un accord d'un montant initial de 2,5 milliards USD avec Arcelor Mittal pour l'exploitation de la mine de Falémé (sud-est) dont les ressources en fer sont estimées à 800 millions de tonnes. Le contrat n'est toujours pas entré en vigueur en raison de la crise économique de 2008 et des difficultés financières d'Arcelor Mittal à mettre en œuvre un projet nécessitant des investissements d'envergure. Le Sénégal a porté le dossier devant la Cour internationale d'arbitrage de Paris et pourrait recourir à un autre investisseur

---

<sup>24</sup> <https://www.cairn.info/revue-l-europe-en-formation-2014-4-page-94.htm>, consulté le 03/03/2019.

<sup>25</sup> [https://www.dakaractu.com/affaire-total-scandale-petrotim-bradage-des-ressources-du-pays-ethiophe-en-politique-Thierno-Alassane-Sall-crache-du\\_a160271.html](https://www.dakaractu.com/affaire-total-scandale-petrotim-bradage-des-ressources-du-pays-ethiophe-en-politique-Thierno-Alassane-Sall-crache-du_a160271.html), consulté le 04/03/2019.

<sup>26</sup> Ousmane Sonko, « Pétrole et gaz au Sénégal : chronique d'une spoliation », chapitre premier, p. 79.

pour la réalisation du projet.<sup>27</sup> En effet, ces conflictualités sont régulièrement instrumentalisées par des forces étrangères mues par la préservation d'intérêts économiques déjà acquis ou un souci d'accès aux ressources dont l'Afrique regorge. A l'analyse, la mauvaise gestion de ces ressources au lieu de dynamiser l'économie peut être source de tensions ou crises politiques capable d'entraîner des troubles sociaux ou des guerres civiles du fait de cette mauvaise gouvernance.

### 1.1.3 Sociale

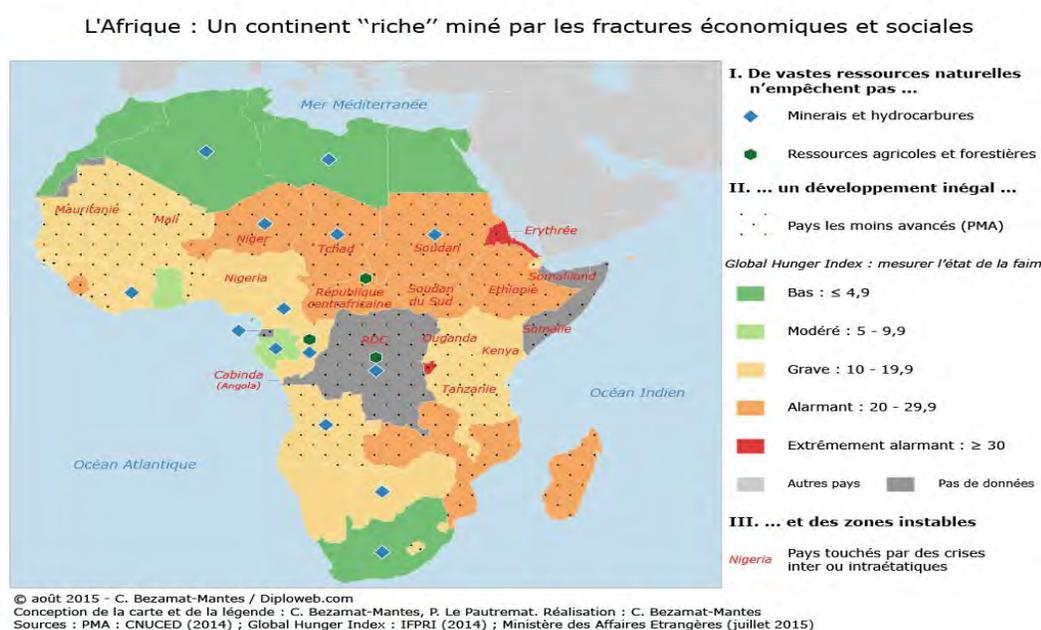


Figure n°5 : L'Afrique : un continent « riche » miné par les fractures économiques et sociales.<sup>28</sup>

La pauvreté, les inégalités sociales et les disparités territoriales restent préoccupantes, mettant en évidence la nécessité d'améliorer de manière durable les conditions de vie des populations. L'aspect social dans les menaces se retrouve plutôt dans la pauvreté des populations

<sup>27</sup> Doudou DIA, Directeur Exécutif, Gorée Institute, « Systèmes de conflits et enjeux sécuritaires en Afrique de l'Ouest », 2012. [https://www.grip.org/sites/grip.org/files/LIVRES\\_DU\\_GRIP/LIVRES\\_GRIP/Syst%C3%A8me%20de%20conflits%20et%20enjeux%20s%C3%A9curitaire%20en%20Afrique%20de%20l%27Ouest%20%28livre%20Gore%29.pdf](https://www.grip.org/sites/grip.org/files/LIVRES_DU_GRIP/LIVRES_GRIP/Syst%C3%A8me%20de%20conflits%20et%20enjeux%20s%C3%A9curitaire%20en%20Afrique%20de%20l%27Ouest%20%28livre%20Gore%29.pdf), consulté le 28/02/19.

<sup>28</sup> <https://www.google.com/search?>, consulté le 19/04/19.

rapportée au partage des ressources naturelles. En général, les régions dans lesquelles se trouvent les ressources n'en profitent pas à l'aune de leurs besoins même primaires. Cet état de fait constitue une menace pour la stabilité d'un pays. En fait, dans les pays riches en matières premières, les régions productrices réclament du gouvernement central, des ristournes nécessaires à leur développement. Paradoxalement, ces régions présentent une paupérisation plus accentuée que le reste du pays, c'est le cas du Biafra.<sup>29</sup> En outre, l'exemple le plus frappant à cet égard est celui du Nigeria qui est le pays premier producteur de pétrole brut du continent et onzième au rang mondial, avec environ 2 millions de barils par jour. Et pourtant, il se classe au 153<sup>ème</sup> rang mondial en IDH.<sup>30</sup> Aussi, convient-il de préciser que le Sénégal n'est pas en reste dans cette situation. Par exemple, la région de Kédougou où sont exploitées les mines d'or de Sabadola (une localité du Sénégal, située dans le département de Saraya et la région de Kédougou) connaît l'un des plus forts taux de pauvreté au niveau des régions du Sénégal. Selon l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), c'est dans les régions de Kolda (76,6%), Kédougou (71,3%) et Sédhiou (68,3%) que la pauvreté est la plus répandue.<sup>31</sup> Cette défaillance politique relative à la gestion des ressources naturelles exacerbe les frustrations des populations dans leur chômage et leur oisiveté. Aussi, est-il important de souligner que le taux de chômage au Sénégal est estimé à 15,7% pour les personnes âgées de 15 ans ou plus.<sup>32</sup> Ainsi, celles-ci notamment les jeunes s'adonnent-elles à l'utilisation de la drogue, aux vols avec agressions, à l'émigration clandestine voire au recrutement par des groupes

<sup>29</sup> Ibid. Colonel Diallo, Les armées d'Afrique de l'ouest, p. 45.

<sup>30</sup> Frédéric MUNIER, « Géopolitique du pétrole : l'Afrique terrain de bataille. », le 11 septembre 2016. <https://www.diploweb.com/Geopolitique-du-petrole-l-Afrique.html>, consulté le 04/03/2019.

<sup>31</sup> ANSD, Deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal ESPS-II 2011, Rapport Définitif mai 2013, p. 29. <http://anads.ansd.sn/index.php/catalog/17>, consulté le 28/02/2019.

<sup>32</sup> <https://www.pressafrik.com/L-ANSD-annonce-un-taux-de-chomage-de-157-au-Senegal-html>, consulté le 04/03/2019.

terroristes. Surtout, ces faiblesses en matière de politique sociale se répercutent sur la société sous forme de violences.

#### **1.1.4 Violences**

La perversion des mœurs, la désorganisation sociale mais aussi la pauvreté contribuent à accentuer l'insécurité et la violence au sein de la population sénégalaise. En effet, le désœuvrement et l'absence de perspectives d'insertion dans la vie active des jeunes est un facteur déclencheur de comportements déviants en l'absence d'une véritable politique de cohésion sociale. En outre, l'évolution dangereuse du monde a conduit à un véritable scandale de la violence. Celle-ci se généralise en devenant plus meurtrière. Elle gagne tous les continents, tous les pays. Le Sénégal n'est pas en reste dans cette forte tendance. Ces violences sont fonction du temps, de l'espace et du contexte politique, économique, social et culturel. Ainsi, peut-on distinguer schématiquement trois grandes catégories de menaces : les violences contre l'ordre politique, les violences contre l'ordre social et les violences contre l'ordre économique.<sup>33</sup> En fait, on assiste à une recrudescence des actes de vols à main armée au Sénégal depuis quelques années. En guise d'exemple, le journal « *L'Observateur* » du 27 septembre 2014 dénombre, pour les neuf mois qui se sont écoulés, 31 meurtres, 362 cas de viols, 706 femmes agressées.<sup>34</sup> Dans un tel contexte, la sécurité paraît être le problème le plus préoccupant dans la vie de la nation. Ainsi, qu'il s'agisse de simples vols ou d'agressions frôlant le barbarisme, les populations semblent en être de plus en plus exposées. Au Sénégal, il n'est pratiquement pas un jour où les médias ne relayent un crime (viol, agressions, conflits de voisinage, escroquerie/arnaque voire meurtre).<sup>35</sup> Selon les chiffres du

---

<sup>33</sup> Ibid. Diop, La gouvernance sécuritaire, pp. 73-82.

<sup>34</sup> Ibid. Diop, La gouvernance sécuritaire, p. 23

<sup>35</sup> ANSD, Note sur la conjoncture socioéconomique du Sénégal 2015 ; thématique : sécurité et violences, p. 80. <http://www.ansd.sn/ressources/rapports/Rapport%20L2S%20consolide-preliminaire.pdf>, consulté le 27/03/19.

journal « *L'Observateur* » qui a réalisé une enquête sur la criminalité au Sénégal en 2018, quinze (15) crimes ont été enregistrés en banlieue dakaroise, vingt (20) à Thiès, dix (10) à Kolda et cinq (5) à Rufisque.<sup>36</sup> En somme, ces violences entretiennent une insécurité entravant le développement du Sénégal dans la mesure où elles vont à l'encontre de l'ordre politique, de l'ordre social et de l'ordre économique.

### **1.1.5 Religieuse**

Le Sénégal a jusqu'à présent échappé aux tensions inter-religieuses eu égard à sa solide notion de laïcité qui est du reste la combinaison des modèles de laïcités respectifs française (freedom from religion) et américaine (freedom of religion). Composé de près de 95% de musulmans, le Sénégal a vu son premier président être un catholique en la personne de Léopold Sédar SENGHOR. Par contre, à titre de comparaison, Idi Amin DADA, musulman, était le président de l'Ouganda, pays à majorité chrétien, mais il y faisait régner la violence, contrairement à SENGHOR. Il convient de relever que l'abbé Diamacoune SENGHOR, malgré son statut de prêtre et leader charismatique du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC), n'a pas pu provoquer une guerre de religions entre les chrétiens et les musulmans du Sénégal. Toutefois, le Sénégal n'est pas forcément à l'abri de tensions religieuses. En effet, des cimetières chrétiens ont été profanés en octobre 2012 à Dakar, conduisant l'archevêque de Dakar, le cardinal Théodore Adrien Sarr, à interpeller les autorités publiques. Le cardinal a demandé aux autorités de mener une enquête exhaustive sur la question et a lié ces événements à une hausse de la tension entre communautés religieuses au Sénégal. Selon une enquête de la Fondation allemande Konrad-Adenauer (FKA) sur l'état actuel de la cohabitation religieuse au Sénégal, en 2012, 11,6 % de la

---

<sup>36</sup> [https://senego.com/criminalite-au-senegal-des-chiffres-qui-font-peur\\_793458.html](https://senego.com/criminalite-au-senegal-des-chiffres-qui-font-peur_793458.html), consulté le 12/03/19.

population sénégalaise a vécu une situation conflictuelle liée à la religion.<sup>37</sup> Ainsi, cette situation de tension agite la communauté chrétienne sénégalaise. Ce qui pourrait être une menace à la stabilité du pays à long terme si aucune disposition catégorique n'est prise pour enrayer ces velléités même si un Comité national sur le Dialogue islamo-chrétien a été institué.<sup>38</sup> Dans le même sens, on peut citer le conflit centrafricain qui a une connotation religieuse avec de nombreuses exactions contre les civils, musulmans ou chrétiens.<sup>39</sup> Au final, il s'avère qu'une cohésion ou une tolérance religieuse représente un des verrous pour préserver la stabilité sans laquelle un État-Nation se déstructure.

### **1.1.6 Politico-ethnico-régionaliste**

Le domaine politico-ethnico-régionaliste demeure très sensible quant à la stabilité d'un pays. En effet, il a été à l'origine de différents conflits à travers le monde notamment en Afrique. Cet état de fait a été constaté sous forme de rebellions armées, de guerres de sécession, de génocide, d'intrusions de groupes ethniques d'un pays frontalier dans un autre pour faire jonction avec un pan entier de la même ethnie éclatée par la frontière coloniale, comme le révèlent les conflits armés dans les grands lacs impliquant particulièrement les ethnies hutu et tutsi dans divers pays. En ce qui concerne le Sénégal, l'aspect ethnico-régionaliste a causé depuis les années 1980 jusqu'à nos jours, un conflit opposant les forces rebelles indépendantistes du MFDC aux forces gouvernementales sénégalaises. Ayant constitué une épine pour tous les régimes qui se sont succédé au Sénégal, ce conflit est sous-tendu par des frustrations de la relation disparitaire centre-

---

<sup>37</sup> Ibid. DIA, Systèmes de conflits et enjeux sécuritaires, p. 81.

<sup>38</sup> Décret n°2012-1223 du 5 novembre 2012 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères. <http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article9663>, consulté le 10/04/19.

<sup>39</sup> Andrea Ceriana Mayneri, « La Centrafrique, de la rébellion Séléka aux groupes anti-balaka (2012-2014) : usages de la violence, schème persécutif et traitement médiatique du conflit. », dans « Politique africaine », Editions Karthala, 2014/2 N° 134, pp. 179-193. <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2014-2-page-179.htm>, consulté le 12/03/19.

périphérie entretenue avec le pouvoir de Dakar.<sup>40</sup> En outre, sur le plan socio-culturel, l'identification nationale des Casamançais au Sénégal est compliquée par la conception de l'État comme étant « étranger à leurs yeux, comme à leur cœur ». Ce sentiment de délaissement a contribué à forger au sein de la population casamançaise une conscience identitaire forte. Par ailleurs, la domination de l'ethnie diola en Casamance et la présence du christianisme comme religion majoritaire participent d'une identité socio-culturelle particulière par rapport à la population sénégalaise.<sup>41</sup> Aussi, convient-il de soulever les aspirations tendancieuses vers le régionalisme et l'ethnicité notées lors de l'élection présidentielle du 24 février 2019. En effet, le candidat Ousmane SONKO, diola et originaire de la Casamance, s'est imposé dans les départements de Bignona (60,70%) et de Ziguinchor (56,70%).<sup>42</sup> Par contre, le candidat Macky Sall s'est largement imposé dans tout le Nord du Sénégal où il est originaire dont la majorité de la population est de la même ethnie (Poular). Au final, ces constats pourraient laisser penser que le Sénégal n'est pas à l'abri de conflits politico-ethnico-régionalistes à l'avenir si ces tendances ne sont pas maîtrisées.

Au total, la gestion de la sécurité intérieure demeure essentielle eu égard au nombre de menaces qui pourraient y subvenir. Toutefois, les frontières et leurs environs semblent être exposés à des vulnérabilités non négligeables.

## **1.2 Aux frontières**

Les menaces dans les zones frontalières du Sénégal sont très vivaces à cause de la porosité des frontières et des litiges notamment ceux liés aux ressources naturelles qui y sont latentes. Elles sont principalement axées sur les gisements pétroliers et gaziers offshore, la circulation des biens

---

<sup>40</sup> Ibid. DIA, Systèmes de conflits et enjeux sécuritaires, p. 70.

<sup>41</sup> Ibid. DIA, Systèmes de conflits et enjeux sécuritaires, p. 65.

<sup>42</sup> <https://westinfos.net/election-presidentielle-macky-sall-soffre-40-departements-diaspora-lopposition/>, consulté le 12/03/19.

et des personnes, les trafics illicites, la piraterie maritime et la pêche illicite non déclarée non réglementée (INN).

### **1.2.1 Les gisements pétroliers et gaziers offshore**

Sous l'impact de l'actuelle phase de la mondialisation, la géopolitique est donc progressivement appelée à être repensée autrement. Les vecteurs de puissance d'un État dépendent déjà alors, non comme auparavant, de la domination/contrôle ou de la maîtrise/occupation des territoires et des mers, mais de sa capacité à s'accaparer, spolier ou sécuriser les ressources vitales en s'implantant dans les zones de forte production de ces ressources. En effet, les eaux allant de la Mauritanie en passant par le Sénégal, la Gambie jusqu'à la Guinée-Bissau, regorgent de ressources naturelles notamment de pétrole et de gaz. A cet égard, la découverte de nombreux gisements pétroliers et gaziers offshore au Sénégal et dans son voisinage proche, surtout entre les années 2014 et 2016, pose de cruciaux défis sécuritaires liés respectivement à d'éventuels litiges frontaliers, à des préoccupations socio-politiques ainsi qu'à des problèmes environnementaux.

D'une part, les gisements pétroliers et gaziers offshore se trouvent dans des zones susceptibles de créer des contentieux entre le Sénégal et ses voisins respectifs à savoir la Mauritanie, la Gambie et la Guinée-Bissau. D'abord, le gisement gazier (le Bloc Saint-Louis ou « Grand Tortue-Ahmeyin (GTA) ») est à cheval entre la Mauritanie et le Sénégal. Même si un accord a été conclu stipulant que l'exploitation de cette ressource par ces deux pays se fera de façon conjointe et équitable,<sup>43</sup> il n'en demeure pas moins que le gaz polarise les intérêts des puissances mondiales. Ainsi, cette partie du monde risque-t-elle d'être un lieu de collision entre, d'un côté, les États-Unis et l'Union Européenne, et, de l'autre, les nouvelles puissances planétaires

---

<sup>43</sup> <https://afrique.latribune.fr/finances/commodities/2018-07-13/senegal-mauritanie-le-partage-du-gaz-784789.html>, consulté le 12/03/19.

notamment les BRICS.<sup>44</sup> Il faut noter que pour le moment c'est BP (British Petroleum) qui exploitera majoritairement le gaz du bloc GTA.<sup>45</sup> A l'analyse, ces deux pays nouvellement dotés de gaz devraient rester coopératifs et solidaires pour préserver leur stabilité eu égard aux stratégies que vont développer les puissances et émergents. Ces stratégies pourraient englober à la fois des actions de la force coercitive militaire (hard power) et des actions d'influence intelligente visant l'obtention de ce que l'on veut par l'attraction (soft ou smart power). Ensuite, la délimitation<sup>46</sup> des frontières maritimes entre le Sénégal et la Guinée-Bissau a toujours soulevé de vives passions et de grandes divergences ayant nécessité le recours à des cours d'arbitrage internationales, à des signatures de traités, à des interprétations différentes et diverses de la portée juridique jusqu'à la signature des accords de 1993. En effet, les relations entre les deux pays ont été affectées par un différend frontalier maritime dès 1977, date d'ouverture des premières négociations sur la délimitation des Zones économiques exclusives (ZEE). En raison des difficultés rencontrées par le règlement de ce litige juridique, celui-ci perdure jusqu'en 1993. Le 14 octobre 1993, un accord conclu entre les deux États porte sur la création d'une zone maritime de coopération et d'exploitation commune des ressources. Ainsi, l'article 2 de cet accord dispose que «le partage des ressources provenant de l'exploitation de la zone se fera selon les proportions suivantes : pour les ressources halieutiques, 50% pour le Sénégal, 50% pour la Guinée-Bissau, et pour les ressources du plateau continental, 85 % pour le Sénégal, 15% pour la Guinée-Bissau ».<sup>47</sup> Toutefois, avec les enjeux liés à la découverte de gisements de pétrole dans la zone commune, Bissau envisage de dénoncer l'accord de 1993 comme l'atteste la position de son intelligence qui dénonce le partage

---

<sup>44</sup> Ibid. DIA, Systèmes de conflits et enjeux sécuritaires

<sup>45</sup> [http://french.xinhuanet.com/afrique/2018-12/22/c\\_137690479.htm](http://french.xinhuanet.com/afrique/2018-12/22/c_137690479.htm), consulté 19/04/19.

<sup>46</sup> Ibid. DIA, Systèmes de conflits et enjeux sécuritaires

<sup>47</sup> Ibid. Diakit, Le règlement du contentieux, p. 704, consulté le 12/03/19.

inéquitable des ressources pétrolières entre le Sénégal et la Guinée Bissau.<sup>48</sup> Par ailleurs, la Guinée-Bissau et le Sénégal ont engagé le 1<sup>er</sup> juillet 2018, à Dakar, de nouvelles négociations sur un accord pour l'exploration conjointe d'une zone frontalière considérée comme riche en poissons, pétrole et gaz, selon un communiqué publié par le ministère bissau-guinéen des Affaires étrangères.<sup>49</sup> Ces agissements de Bissau pourraient augurer d'éventuelles relations conflictuelles entre ces deux États si un leadership éclairé de part et d'autre n'est pas de mise. Enfin, le Sénégal se devrait d'être vigilant quant à la frontière maritime nord de la Gambie. En fait, le gisement pétrolier (Bloc Sangomar) se trouve à 13km de cette frontière donc accessible avec de petites embarcations. En conséquence, ce gisement pourrait constituer à long terme un contentieux lié aux enjeux économiques entre Dakar et Banjul, d'une part, et une cible potentielle pour les rebelles du MFDC du fait de la porosité des frontières dans cette zone.<sup>50</sup> (Voir carte ci-dessous)

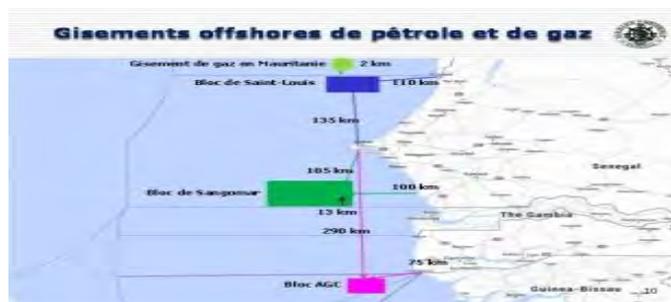


Figure n°6 : Les gisements offshore de pétrole et de gaz dans des eaux frontalières du Sénégal.<sup>51</sup>

D'autre part, l'aspect politico-social devrait occuper une dimension non négligeable dans l'exploitation de ces gisements. En effet, une politique de redistribution efficace des gains tirés de ces ressources naturelles aux populations paraît être un facteur déterminant pour éviter le syndrome de « malédiction des ressources naturelles ». Cependant, ces gisements offshore vont

<sup>48</sup> <https://www.jotaay.net/PARTAGE-DE-RESSOURCES-PETROLIERES-Apres-la-Mauritanie-la-Guinee-Bissau-html>, consulté le 12/03/19.

<sup>49</sup> <https://energies-media.com/guinee-bissau-senegal-poursuivent-negoc-explo-petrole-frontiere/>, consulté le 12/03/19.

<sup>50</sup> Dr Papa Gueye, « Criminalité organisée, terrorisme et cybercriminalité : réponses de politiques criminelles », p. 67.

<sup>51</sup> Source : Marine nationale sénégalaise.

rentrer en compétition avec le secteur de la pêche surtout artisanale quand on sait qu'avec le développement d'une faune marine diversifiée et des eaux marines riches en ressources halieutiques, le Sénégal est l'un des principaux pays de pêche maritime de l'Afrique.<sup>52</sup> Ainsi, les activités de la pêche artisanale vont-elles être grandement impactées par l'exploitation effective de ces gisements pouvant renvoyer au chômage un très grand nombre de jeunes vivants de la pêche. En effet, la pêche artisanale au Sénégal est une activité ayant un certain ancrage ethnique, voire familial. En 2014, elle est pratiquée en moyenne par 57 139 pêcheurs avec une flotte de 10 878 pirogues.<sup>53</sup> Ainsi, ces derniers pourraient se tourner vers l'émigration clandestine, le banditisme voire le terrorisme ou se regrouper en groupes armés. C'est le lieu de citer le cas du Nigeria où historiquement, la violence et les tensions dans la région du Delta sont liées à l'activisme et aux revendications de divers groupes armés dont certains affirment agir au nom des populations locales, pour une meilleure répartition des revenus pétroliers. C'est particulièrement le cas du Mouvement pour la libération du Delta du Niger, (Movement for the Emancipation of the Niger Delta) (MEND), dont les actions ciblées contre le secteur pétrolier (sabotage d'infrastructures pour réduire ou paralyser la production, attaques de navires et enlèvements d'employés) étaient justifiées par la volonté de faire pression sur le gouvernement nigérian, sur les groupes pétroliers et sur les gouvernements des pays qui disposent des plus grands intérêts et investissements dans le secteur pétrolier au Nigeria.<sup>54</sup> Sous un autre angle, la sécurité alimentaire pourrait aussi en pâtir sachant que la pêche artisanale fait vivre une grande frange de la population sénégalaise. En effet, on pourrait assister à une augmentation du coût de la vie eu égard à la rareté de poissons et de ses

---

<sup>52</sup> Situation Economique et Sociale du Sénégal Ed. 2014 | PECHE MARITIME p. 187. [http://www.ansd.sn/ressources/publications/12-SES-2014\\_Peche-maritime.pdf](http://www.ansd.sn/ressources/publications/12-SES-2014_Peche-maritime.pdf), consulté 12/03/19.

<sup>53</sup> Ibid. Situation Economique, p. 190.

<sup>54</sup> Ibid. DIA, Systèmes de conflits et enjeux sécuritaires, p. 191.

produits annexes. Cette situation pourrait créer des manifestations politico-sociales paralysant tout le système étatique.

Par ailleurs, ces gisements offshore constituent une menace sur l'environnement. En effet, leur exploitation requiert des dispositions sécuritaires et techniques de très haute qualité afin d'éviter tout accident qui pourrait entraîner une marée noire dans les côtes sénégalaises même si aucun déversement majeur n'est intervenu, jusqu'à présent, dans l'écorégion marine ouest-africaine.<sup>55</sup> En fait, un cas de pollution marine aurait des effets néfastes sur l'environnement et sur les populations côtières. Aussi, convient-il de mentionner que la pollution du milieu marin liée au pétrole au niveau mondial est répartie comme suit : trafic maritime (68%), production offshore (9%) et installations à terre (23%).<sup>56</sup> Pour le Sénégal, elle aurait des impacts négatifs sur les ressources halieutiques, sur l'attraction des ports notamment celui de Dakar, sur le trafic maritime et sur le tourisme balnéaire.

### **1.2.2 La circulation des biens et des personnes**

La libre circulation des biens et des personnes est une réalité au Sénégal conformément aux textes de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) y relatifs.<sup>57</sup> En effet, le Sénégal a non seulement adopté la carte d'identité biométrique<sup>58</sup> de la CEDEAO au

<sup>55</sup> Sandra Kloff et Clive Wicks Membres de la Commission de l'UICN des Politiques Environnementales, Économiques et Sociales – CEESP, « Gestion environnementale de l'exploitation de pétrole offshore et du transport maritime pétrolier », octobre 2004, « Doc. 4 Pollution liée au pétrole au niveau mondial. Données moyennes pour la période 1990-1999 », (Lentz and Felleman, 2003), p. 22  
[http://www.prcmarine.org/sites/prcmarine.org/files/1\\_Gestion\\_environnementale\\_de\\_l\\_exploitation\\_de\\_petrole\\_off.pdf](http://www.prcmarine.org/sites/prcmarine.org/files/1_Gestion_environnementale_de_l_exploitation_de_petrole_off.pdf), consulté le 15/04/2019.

<sup>56</sup> Ibid. Sandra Kloff et Clive Wicks, Lentz and Felleman, « Doc. 4 Pollution liée au pétrole au niveau mondial. Données moyennes pour la période 1990-1999 », 2003.

<sup>57</sup> CEDEAO, « Le Protocole A/SP.1/5/79 de Dakar du 25 mai 1979 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement. », <http://ecowasmigration.ug.edu.gh/fr/ecowas-protocol-ap1579-relating-to-free-movement-of-persons-residence-and-establishment/>, consulté le 15/04/19.

<sup>58</sup> En effet, l'institution d'une carte d'identité biométrique constitue la décision majeure adoptée par la quarante sixième (46<sup>ème</sup>) session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), tenue à Abuja, le 15 décembre 2014. A l'occasion de ce sommet, recommandation a été également faite aux Etats membres de l'espace communautaire de mettre en circulation à partir de 2016 cette carte d'identité biométrique qui servira aussi de document de voyage à l'intérieur de l'espace CEDEAO.

même titre que les autres États membres mais il a lancé son utilisation pour les Sénégalais officiellement le 04 octobre 2016, par le Président de la République, Macky SALL.<sup>59</sup>

Paradoxalement, cette facilitation de la libre circulation des personnes et des biens ne semble pas cohérente à l'aune des défis et des menaces liés aux contrôles des frontières notamment le terrorisme et les flux migratoires de tous ordres. D'autant plus que des menaces terroristes sont régulièrement signalées dans les pays de l'Afrique de l'Ouest par les grandes puissances étrangères, dans le cadre de la coopération en matière de sécurité. A cet égard, il est pertinent de noter la réflexion suivante du lieutenant-colonel français Pierre Urvoy sur la problématique des frontières de la sous-région : « la cavale de Saleck Ould Cheikh, le terroriste mauritanien membre d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), à travers le Sénégal et la Guinée-Bissau avant son arrestation en Guinée, pose de manière très concrète et actuelle le problème du contrôle des frontières en Afrique de l'Ouest ». <sup>60</sup> En outre, l'entrée en Côte d'Ivoire des ressortissants de la sous-région n'est plus garantie par la simple détention de la carte d'identité CEDEAO. En effet, les Sénégalais, les Gambiens, les Maliens et les Burkinabés devront se présenter avec un passeport biométrique avec un laissez-passer ou un sauf-conduit pour être sûrs de franchir les frontières ivoiriennes.<sup>61</sup> Cette décision de l'État ivoirien pose la délicate question de la conciliation de l'impératif de sécurité avec les principes et exigences de la liberté de circulation des personnes consacrés par les textes communautaires.

---

L'objectif visé, à travers l'introduction de cette carte d'identité biométrique commune à l'ensemble des Etats membres de la CEDEAO est de faciliter la mobilité intra-régionale au moyen d'un titre sécurisé permettant de lutter contre les trafics et migrations et de répondre en même temps aux enjeux actuels de lutte contre certaines menaces. <http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article10986> consulté le 15/04/19, consulté le 15/04/19.

<sup>59</sup> Décret n° 2016-1536 du 29 septembre 2016 portant application de la loi n° 2016-09 du 14 mars 2016 instituant une carte d'identité biométrique CEDEAO, dans J.O. N° 6965 du mercredi 05 octobre 2016, <http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article10986>, consulté le 15/04/2019.

<sup>60</sup> Ibid. Sow, *Système de conflits*, p. 92.

<sup>61</sup> <http://afrique.le360.ma/senegal/politique/2018/07/11/>, consulté le 15/04/2019.

### **1.2.3 Les trafics illicites**

Fort de son image de stabilité politique, le Sénégal se place en tête de la lutte contre les trafics illicites en Afrique de l'Ouest. Le partage de frontière avec la Guinée-Bissau et le voisinage des pays sahéliens exposent le pays aux trafics de drogue et d'armes dans la région. D'après l'OCDE, les zones transfrontalières de la Sénégalie sont des zones de « non-droit » qui favorisent le développement de trafics de toutes sortes dont les plus importants sont le trafic de drogue et d'armes, le trafic d'êtres humains et le trafic de bois.

#### **1.2.3.1 Le trafic de drogue**

L'Afrique de l'Ouest, et particulièrement le Sahel, est devenue une plaque tournante mondiale du trafic de la cocaïne. En effet, la drogue provient des pays de l'Amérique latine, Brésil, Chili, Colombie, Venezuela. Les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest représentent à ce jour les principales portes d'entrée sur le continent. Ainsi, les cargaisons de drogue accèdent au continent par plusieurs portes : Cap-Vert, Guinée-Bissau, Guinée, Libéria, Sierra Léone, Mauritanie, Sénégal, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigéria.<sup>62</sup>

En outre, le comportement criminel et la corruption qui accompagnent la cocaïne affectent gravement la sécurité des pays de la région. Aussi, convient-il de relever que le Sénégal est un pays de transit pour la drogue en provenance d'Amérique Latine et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et destinée à l'Europe. En fait, la Guinée-Bissau, qualifiée de « narco-État », présente des failles multidimensionnelles qui favorisent l'implantation et l'implication des trafiquants de drogue au sommet de l'État. Ainsi, l'instabilité en Casamance et l'existence de zones mal contrôlées par l'État sénégalais permettent-elles l'exploitation de routes d'échange pour le trafic

---

<sup>62</sup> Ibrahim Kader Fofana, « L'Afrique de l'Ouest face à la menace djihadiste : Regard prospectif à échéance 2020 », p. 63.

de cocaïne entre la Guinée-Bissau et la Gambie. Selon l'inspecteur général de police Abdoulaye NIANG, le chanvre indien représente la drogue la plus utilisée par les consommateurs et les revendeurs au Sénégal. La drogue, ajoute-t-il, est plus présente au Sénégal, plus particulièrement le cannabis ou « chanvre indien ». <sup>63</sup> Ces trafics combinés affectent très négativement la stabilité, la sécurité et les économies des États par leurs effets destructurants. <sup>64</sup>



Figure n° 7 : Le flux de cocaïne de l'Amérique du Sud vers le marché européen via l'Afrique de l'Ouest. <sup>65</sup>

À l'analyse, ce trafic de drogue impacte la situation sécuritaire en Afrique de l'Ouest dans la mesure où les alliances possibles entre trafiquants et divers autres groupes criminels et terroristes en vue d'étendre leur influence se mettent en place. S'agissant du Sénégal, l'addiction aux drogues peut conduire à la propagation de grandes épidémies, telles que le VIH et l'hépatite C. D'autre part, le fort capital engendré par le trafic de drogue favorise la pratique de blanchiment d'argent à grande échelle. Sur le plan financier, 20 à 40 tonnes de cocaïne par an ont transité par l'Afrique de l'Ouest en route vers l'Europe, depuis 2006, sachant que 20 tonnes sont évaluées à environ 1 milliard de dollars sur le marché (une somme plus élevée que le PIB de certains pays d'Afrique de l'Ouest). <sup>66</sup>

<sup>63</sup> Ibid. Dr Gueye, *Criminalité organisée*, p. 89.

<sup>64</sup> La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) reconnaît que le trafic de drogue est un ennemi de l'État et de l'État de droit en existant comme un pouvoir parallèle qui concurrence le système légal et qu'il faut combattre. <http://www.wacommissionondrugs.org/fr/wp-content/uploads/2013/07/Traffic-de-Drogue-et-Menaces-pour-la-Securite-Nationale-et-Regionale-en-Afrique-d-IOuest.pdf>, consulté le 15/04/2019.

<sup>65</sup> Carte simplifiée du trafic de drogue au Sénégal, <https://www.google.com/search>, consulté le 19/04/19.

<sup>66</sup> <https://www.unodc.org/westandcentralafrica/fr/newrosenwebsite/TOC/drug-trafficking.html>, consulté le 15/04/2019.



Figure n° 8 : Le flux de cocaïne de l'Amérique du Sud vers le marché européen via l'Afrique de l'Ouest.<sup>67</sup>

«Les effets déstabilisateurs de la hausse du trafic de drogues en Afrique de l'Ouest, lié directement à des organisations criminelles transnationales opérant depuis l'Amérique latine, fait peser une menace directe sur la stabilité du continent africain.»<sup>68</sup> Président Barack Obama, Décision présidentielle - Major Drug Transit and Drug Producing Countries for FY 2014.

### 1.2.3.2 Le trafic de bois

Le trafic de bois est une des branches de l'économie illicite des ressources naturelles qui s'est développée en Casamance dans un contexte de porosité manifeste des frontières. En fait, ce trafic constitue un enjeu tant régional qu'international dans la mesure où le MFDC, les pays frontaliers au Sénégal couvrant la région naturelle de Casamance et certaines multinationales en tirent grandement profit. Selon l'OCDE, le trafic de bois depuis la Casamance en direction de la Gambie a pris une proportion très importante au gré de l'évolution du conflit casamançais. D'autre part, un vaste réseau chinois serait installé en Gambie et exporterait par containers du tek et du bois de venn vers la Chine et ce trafic de bois impliquerait des autorités gambiennes et des autorités locales sénégalaises. En somme, cette déforestation nuit au développement économique et social, tout en menaçant la paix et la sécurité de la région ainsi que l'environnement à long terme.<sup>69</sup> Par ailleurs, Après le massacre de quatorze bûcherons au Sénégal début janvier 2018, une

<sup>67</sup> Sur la rive sud de la Méditerranée, une zone de prospérité à construire, Carte n° 6 : Le flux de cocaïne de l'Amérique du Sud vers le marché européen via l'Afrique de l'Ouest. Source : UNODC, février 2013, page trouvée sur <https://www.google.com/search?>, consulté le 19/04/19.

<sup>68</sup> Un rapport indépendant de la Commission Ouest-Africaine sur les Drogues, « Pas seulement une zone de transit Drogues, État et société en Afrique de l'Ouest », juin 2014, p. 20. [http://www.globalcommissionondrugs.org/wp-content/uploads/2017/02/WACD\\_Fr\\_Report\\_WEB\\_051114.pdf](http://www.globalcommissionondrugs.org/wp-content/uploads/2017/02/WACD_Fr_Report_WEB_051114.pdf), consulté le 19/04/19.

<sup>69</sup> <https://www.unodc.org/westandcentralafrica/fr/newrosenwebsite/TOC/wildlife-and-forest-crime.html>, consulté le 16/04/2019.

réglementation visant le trafic de bois a été prise en conseil des ministres, mercredi 17 janvier 2018. En effet, le président, Macky Sall, a demandé à son gouvernement « de suspendre jusqu'à nouvel ordre toutes les autorisations de coupe de bois et de procéder sans délai à la révision du Code forestier ». Une mesure qui s'applique à l'ensemble du territoire sénégalais et qui vise à enrayer le trafic de bois, à l'intérieur du pays comme en direction des nations limitrophes que sont la Gambie et la Guinée-Bissau.<sup>70</sup>

#### **1.2.4 La piraterie maritime**

L'activité criminelle perpétrée en mer notamment la piraterie maritime est souvent dirigée à l'encontre de navires ou de structures maritimes. En Afrique de l'Ouest et du Centre, et particulièrement dans le golfe de Guinée où se trouvent certains des plus grands gisements de pétrole offshore dans le monde, la piraterie implique principalement le détournement de navires-citernes pétrochimiques ou d'autres plates-formes de stockage et de transport de produits pétroliers.<sup>71</sup> Il convient d'aborder les définitions de la piraterie maritime. En fait, elle est une menace difficile à définir, appréhender et à contrecarrer. Ainsi, on énumère différentes définitions. Celle de l'ONU, énoncée lors de la conférence d'UNCLOS dite de Montego Bay,<sup>72</sup> considère qu'un acte de piraterie ne peut être considéré comme tel que dans les eaux internationales (les actes de piraterie à l'ancrage ou dans les eaux territoriales sont alors considérés comme du brigandage). En outre, il faudrait soulever l'avantage que procure la définition plus globale adoptée par le Bureau Maritime Internationale qui qualifie la piraterie comme étant « Tout acte d'abordage contre

---

<sup>70</sup> Après le massacre en Casamance, le gouvernement sénégalais s'attaque au trafic de bois. Début janvier, quatorze bûcherons ont été retrouvés morts dans une région où sévissent trafiquants et indépendantistes. Par Matteo Maillard. Publié le 19 janvier 2018 à 19h27 - Mis à jour le 19 janvier 2018 à 19h27. <https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/01/19/html>, consulté le 27/02/2019.

<sup>71</sup> <https://www.unodc.org/westandcentralafrica/fr/newrosenwebsite/TOC/maritime-crime-and-unodc.html>, consulté le 15/04/2019.

<sup>72</sup> UNCLOS : United Nation Convention on the Law of the Sea (Convention des Nations Unies sur le droit à la mer). Réunie pour la première fois à New York en 1973, signature le 10 décembre 1982, entrée en vigueur le 16 novembre 1994, ratifiée par 161 Etats (mais pas les Etats-Unis). Site officiel : [eunavfor.eu/](http://eunavfor.eu/), consulté le 15/04/2019.

un navire avec l'intention de commettre un vol ou tout autre crime et avec la capacité d'utiliser la force pour l'accomplissement de l'acte », quelle que soit la nature ou la gravité du crime et sans faire de distinction de zone.<sup>73</sup>

En ce qui concerne le Sénégal, aucun acte de piraterie maritime digne de ce nom n'a été enregistré dans les eaux sous sa juridiction.<sup>74</sup> Toutefois, les gisements gaziers et pétroliers découverts dans ses côtes l'exposent à une possible extension de cette menace maritime. Surtout que ce fléau ne se limite jamais dans les confins des États d'origine, il se répand par contagion ou par effet domino suivant les opportunités ou par adaptation aux mesures répressives. De plus, les attaques de pirates en mer ont progressé dans le monde en 2018, entraînées par un bond des actes de piraterie dans le golfe de Guinée, sachant que 201 attaques ont été recensées en 2018, contre 180 en 2017, selon le Bureau maritime international (BMI). Aussi, en Afrique de l'Ouest, les attaques répertoriées dans les eaux bordant la Côte d'Ivoire jusqu'à la République démocratique du Congo (RDC) ont-elles plus que doublé en 2018 : les six navires détournés dans le monde l'an dernier l'ont été dans cette zone, ainsi que treize cas de tirs sur des bateaux sur dix-huit, et la vaste majorité des kidnappings contre des rançons.<sup>75</sup> En outre, les évaluations et missions tenues par l'ONUDC dans la région ont permis de déterminer qu'aucun État du golfe de Guinée ne possède actuellement ni les dispositions législatives et juridictionnelles encadrant l'infraction, ni la capacité d'entreprendre des poursuites judiciaires à l'encontre des pirates et de leurs associés.<sup>76</sup> Au total, au Sénégal, cette menace pourrait

---

<sup>73</sup> Edouard PFLIMLIN et Louis BORER, « La piraterie maritime : quelles tendances ? "Basculement" d'un golfe à l'autre en Afrique, et persistance en Asie du Sud-Est », le 15 juin 2014. Édouard Pflimlin est chercheur associé à l'IRIS. Ses domaines d'expertise sont la politique de défense japonaise et les enjeux géostratégiques en Asie de l'Est. Louis Borer est Diplômé du Master 2 Pro Géopolitique ENS Ulm/ Paris-1. Il travaille essentiellement sur les problématiques de sûreté maritime et sur l'Asie du Sud-Est. Les auteurs sont chercheurs associés à l'IPSE. <https://www.diploweb.com/La-piraterie-maritime-queelles.html>, consulté le 09/04/2019.

<sup>74</sup> <https://www.icc-ccs.org/reports/2017-Annual-IMB-Piracy-Report.pdf>, consulté le 16/04/2019.

<sup>75</sup> Le Monde avec AFP, [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/01/17/dans-le-golfe-de-guinee-la-piraterie-a-fortement-progresse-en-2018\\_5410368\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/01/17/dans-le-golfe-de-guinee-la-piraterie-a-fortement-progresse-en-2018_5410368_3212.html). Publié le 17 janvier 2019 à 10h18, consulté le 09/04/2019.

<sup>76</sup> <https://www.unodc.org/westandcentralafrica/fr/newrosenwebsite/TOC/maritime-crime-and-unodc.html>, consulté le 09/04/2019.

affecter l'économie (exploration et exploitation des ressources perturbées), la sécurité (développement de groupes criminels), l'environnement (pollution marine) et le trafic maritime mais également la sauvegarde des personnes évoluant en mer.

### **1.2.5 La pêche illicite non déclarée non réglementée (INN)**

La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)<sup>77</sup> est un terme général qui englobe une grande variété d'activités liées à la pêche. Elle est présente dans tous les types de pêche et à plusieurs dimensions; elle a lieu à la fois en haute mer et dans les zones relevant de la juridiction nationale. Elle concerne tous les aspects et toutes les étapes de la capture et de l'utilisation du poisson. Ce fléau est particulièrement ancré dans les eaux de l'Afrique de l'Ouest eu égard à des administrations corrompues et à des régimes de gestion faibles exacerbés par un déficit criard de moyens de contrôle et de surveillance efficaces. En effet, de nombreux navires étrangers, généralement européens ou asiatiques, viennent pêcher dans les Zones économiques exclusives (ZEE) ouest-africaines sans autorisation et sans considération aucune pour la faune et la flore

---

#### <sup>77</sup> Pêche illicite:

- menée par des navires nationaux ou étrangers dans les eaux relevant de la juridiction d'un État, sans la permission de cet État, ou en contravention de ses lois et règlements;
- menée par des navires battant pavillon des États parties à une organisation régionale de gestion des pêches compétente mais qui contreviennent aux mesures de conservation et de gestion adoptées par cette organisation et par laquelle les États sont liés, ou aux dispositions pertinentes du droit international applicable; ou
- pratiquée en violation des lois nationales ou des obligations internationales, y compris celles contractées par les États coopérant avec une organisation régionale de gestion des pêches compétente.

#### **Pêche non déclarée:**

- qui n'a pas été déclarée ou a été déclarée de manière erronée à l'autorité nationale compétente, en violation des lois et règlements nationaux;
- est menée dans la zone de compétence d'une organisation régionale de gestion des pêches pertinente qui n'a pas été signalée ou a été déclarée de manière erronée, en violation des procédures de notification de cette organisation.

#### **Pêche non réglementée:**

- dans la zone d'application d'une organisation régionale de gestion des pêches compétente qui est menée par des navires sans nationalité, ou par ceux qui battent pavillon d'un État non partie à cette organisation, ou par une entité de pêche, d'une manière qui n'est pas compatible avec les mesures de conservation et de gestion de cette organisation ou qui contrevient à ces mesures; ou
- dans les zones ou pour les stocks de poissons pour lesquels il n'existe pas de mesures de conservation ou de gestion applicables et où ces activités de pêche sont incompatibles avec les responsabilités de l'État en matière de conservation des ressources marines vivantes dans le droit international.

<http://www.fao.org/iuu-fishing/background/what-is-iuu-fishing/fr/>, consulté le 10/04/2019.

marines, aggravant ainsi une situation déjà dramatique de surexploitation de la zone maritime.<sup>78</sup> Pour illustrer l'ampleur du phénomène, il est établi que la pêche illégale est le « deuxième producteur » mondial de poissons en termes de valeur, derrière la Chine et devant l'Union européenne.<sup>79</sup> Quant au Sénégal, malgré un ralentissement, certaines des activités illicites sont enregistrées dans sa ZEE : un pillage systématique des ressources pélagiques par les navires russes et asiatiques.<sup>80</sup> En guise d'illustration, le patrouilleur « KEDOUGOU » de la Marine nationale sénégalaise avait arraisonné d'un coup 8 navires de pêche chinois dans les eaux sous juridiction sénégalaise, en 2018.<sup>81</sup> En fait, cette pratique impacte lourdement la pêche maritime qui est, du reste, un des secteurs générateurs de certaines économies locales et est considérée comme un secteur stratégique contribuant au rééquilibrage de la balance commerciale, à la résorption du chômage et à la sécurité alimentaire de la population. Ainsi, réduit-elle les potentialités de crises ou d'instabilités connues comme étant les causes indirectes des fléaux comme les trafics, la migration illégale ou la piraterie. La surexploitation et la dégradation de la biomasse entraînent aussi la raréfaction de la ressource engendrant des concurrences entre la pêche industrielle et artisanale. Cette situation, avec la complicité directe ou indirecte d'autorités locales, aggrave les tensions sociales et sécuritaires. Selon Cyrille P. Coutansais « La profusion de licences de pêche

<sup>78</sup> Nassirou Gueye, « Intégration de l'Objectif 14 du Développement Durable (ODD 14) dans les politiques de pêche au Sénégal », essai présenté au Centre universitaire de formation en environnement et développement durable en vue de l'obtention du grade de maître en environnement (M. Env.). Sous la direction de Madame Maria Del Rosario Ortiz Quijano. Maîtrise en Environnement Université de Sherbrooke. Septembre 2018, p. 8.  
[https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/14080/Gueye\\_Nassirou\\_MEnv\\_2018.pdf?sequence=4&isAllowed=y](https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/14080/Gueye_Nassirou_MEnv_2018.pdf?sequence=4&isAllowed=y), consulté le 19/04/19.

<sup>79</sup> Hubert Carré, directeur général du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins, « Les enjeux de la pêche : entre exploitation et protection de la ressource. », dans *Mer agitée : la maritimisation des tensions régionales*, de la revue *Études marines*, Centre d'études supérieures de la Marine, N°3 - Janvier 2013, Préface Bertrand Badie, professeur des universités à Sciences Po Paris, p. 20. [cesm.marine.defense.gouv.fr/images/EM/EM3\\_Mer-agitee.pdf](http://cesm.marine.defense.gouv.fr/images/EM/EM3_Mer-agitee.pdf), consulté le 19/04/19.

<sup>80</sup> Mohcine KARZAZI, Docteur en Relations Internationales, Université Abdelmalek ESSAADI Tanger, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales ; Chercheur associé à l'Observatoire d'Études Méditerranéennes Tanger, « Géopolitique des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest : cas de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) », dans « La façade atlantique de l'Afrique : un espace géopolitique en construction. », sous la direction du Professeur R. El Houdaigui, chapitre 3, p. 74.  
[http://www.academia.edu/24615520/La\\_fa%C3%A7ade\\_atlantique\\_de\\_l\\_Afrique\\_un\\_espace\\_g%C3%A9opolitique\\_en\\_construction](http://www.academia.edu/24615520/La_fa%C3%A7ade_atlantique_de_l_Afrique_un_espace_g%C3%A9opolitique_en_construction), consulté le 06/04/19.

<sup>81</sup> [http://www.seneweb.com/news/Politique/surveillance-peche-20-observateurs-pour-\\_n\\_277164.html](http://www.seneweb.com/news/Politique/surveillance-peche-20-observateurs-pour-_n_277164.html), consulté le 28/02/19.

accordées à des navires étrangers par l'ancien Président Abdoulaye Wade a ainsi produit de nouvelles recettes, mais aussi provoqué des difficultés croissantes pour les pêcheurs autochtones et donc la société dans son ensemble. Les 600 000 emplois induits par un secteur constituant le premier poste d'exportation du pays ont été fragilisés, tandis que les captures de petits poissons pélagiques ont contribué aux révoltes contre le pouvoir en place du fait de l'augmentation vertigineuse des prix de cette base de l'alimentation sénégalaise ». <sup>82</sup>

Les ressources halieutiques qui pourraient être exploitées par les pêcheurs autorisés disparaissent en raison des pratiques de pêche INN, ce qui peut entraîner l'effondrement des pêcheries locales, et fragiliser la petite pêche artisanale dans les pays en développement. Les produits dérivés de la pêche INN peuvent être acheminés sur les marchés commerciaux étrangers, limitant ainsi l'approvisionnement alimentaire local. La pêche INN menace donc les moyens de subsistance, exacerbe la pauvreté et augmente l'insécurité alimentaire. <sup>83</sup>

En affectant le niveau de vie et la sécurité alimentaire, les populations locales se voient contraintes d'aller chercher d'autres zones de pêches où les conditions sont plus favorables. Cette migration dégénère en conflits entre diverses communautés en concurrence et avec les pouvoirs publics. Ceci crée une situation de tension sociale et économique poussant certaines communautés à défendre leurs intérêts et leurs moyens de subsistance, pouvant aller jusqu'au recours à la violence. Les navires illégaux pratiquant la technique du chalutage, raclant lourdement les fonds avec leurs filets, sans égard pour la faune et la flore marine causent des dommages irréversibles aux ressources halieutiques et à l'écosystème. Cela peut favoriser la migration des pêcheurs notamment artisanaux

---

<sup>82</sup> Cyrille P. Coutansais, bureau droit de la mer et événement de mer, état-major de la marine, « L'enjeu de la biodiversité marine. », dans *Mer agitée : la maritimisation des tensions régionales*, de la revue *Études marines*, Centre d'études supérieures de la Marine, N°3 - Janvier 2013, Préface Bertrand Badie, professeur des universités à Sciences Po Paris, p. 24. [cesm.marine.defense.gouv.fr/images/EM/EM3\\_Mer-agitee.pdf](http://cesm.marine.defense.gouv.fr/images/EM/EM3_Mer-agitee.pdf), consulté le 19/04/19.

<sup>83</sup> <https://www.unodc.org/westandcentralafrica/fr/newrosenwebsite/TOC/maritime-crime-and-unodc.html>, consulté le 28/02/19.

vers les autres zones de pêches de la sous-région entraînant ainsi, de la part certains pays voisins comme la Mauritanie, la mise en place de mesures restrictives d'accès à leurs ressources. Dans ce cadre, le samedi 27 janvier 2018, un pêcheur du quartier de Guet Ndar, à Saint-Louis au Sénégal, a été tué en mer par les gardes-côtes mauritaniens. Ils ont ouvert le feu sur la pirogue qui tirait ses filets près de la frontière maritime entre les deux pays. L'incident a provoqué la colère de la communauté des pêcheurs de Saint-Louis. Pour se venger, ces derniers s'en sont pris à des boutiques de commerçants mauritaniens qu'ils ont saccagées et pillées. Selon le président du collectif pour la sauvegarde de la pêche et du littoral de Saint-Louis,<sup>84</sup> « Si nous nous dirigeons vers les eaux mauritaniennes, c'est que notre espace de pêche rétrécit chaque année. Des chalutiers étrangers, chinois ou coréens, viennent vider nos eaux de leurs poissons, et avec la découverte de gisements de gaz à la frontière sénégal-mauritanienne, cela va encore diminuer notre zone d'activité et créer des risques écologiques dans la région. ». De fait, ce type d'incident pourrait provoquer des situations de tensions internes et avec les pays voisins.

En somme, les menaces qui gravitent autour des zones frontalières représentent un paramètre-clé dans les défis sécuritaires dans la mesure où elles sont un facteur majeur dans la souveraineté du Sénégal. Pour autant, les groupes criminels, avec un contexte de mondialisation, transcendent les barrières frontalières.

### **1.3 Transnationales**

Sur le plan transnational, les menaces tournent autour du terrorisme, de la cybercriminalité, de la prolifération d'armes, de la traite d'êtres humains et du trafic de migrants, et des migrations.

---

<sup>84</sup> Matteo Maillard, « Les tensions entre le Sénégal et la Mauritanie ravivées par la mort d'un pêcheur. Des commerçants mauritaniens ont été attaqués au Sénégal après que des gardes-côtes de leur pays ont tué, samedi, un piroguier sénégalais », publié le 31 janvier 2018 à 15h33 et mis à jour le 31 janvier 2018 à 15h33. [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/01/31/les-tensions-entre-le-senegal-et-la-mauritanie-ravivees-par-la-mort-d-un-pecheur\\_5249891\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/01/31/les-tensions-entre-le-senegal-et-la-mauritanie-ravivees-par-la-mort-d-un-pecheur_5249891_3212.html), consulté le 28/02/19.

### **1.3.1 Le terrorisme**

« La criminalité transfrontalière organisée et multiforme se manifeste par les trafics illicites de toutes sortes, les atteintes aux personnes et aux biens, la criminalité économique et financière, la corruption, le blanchiment de capitaux, mais aussi par les atteintes aux intérêts publics, par exemple le terrorisme. »<sup>85</sup>

Le Sénégal est certes épargné de toute attaque terroriste jusqu'à présent.<sup>86</sup> Cependant, la menace terroriste pourrait venir de ses frontières Nord-est et est respectivement de la République islamique de Mauritanie et du Mali. D'une part, depuis l'arrivée au pouvoir d'Ould Abdelaziz en août 2008, la Mauritanie, avec l'appui de l'Occident, s'est grandement investie dans la lutte contre les groupes terroristes islamiques notamment AQMI.<sup>87</sup> D'autre part, le Nord Mali est marqué par une recrudescence des mouvements djihadistes qui tendent à se propager au centre du pays et dans certains pays frontaliers (République de Côte d'Ivoire, Burkina Faso et Niger). Aussi, convient-il de noter les assauts de Boko Haram qui ne cessent de déstabiliser le Nigeria en particulier et l'Afrique de l'Ouest en général.<sup>88</sup> Surtout, le Sénégal demeure une cible potentielle pour les groupes terroristes islamistes à plus d'un titre. Outre sa position géographique, il est à majorité musulman tout en affichant sa position contre le djihadisme comme l'atteste la participation du président Macky SALL à la manifestation de solidarité suite aux attaques terroristes de « Charlie Hebdo ». <sup>89</sup>

En outre, la forte représentation des pays occidentaux en termes de diplomatie et d'intérêts économiques place le Sénégal dans une position de proie prisée par les terroristes islamistes. D'autant plus qu'il est établi que le Sénégal est un pays de passage ou de transit à partir duquel

---

<sup>85</sup> Ibid. Dr Gueye, Criminalité organisée, p. 63.

<sup>86</sup> Ibid. Dr Gueye, Criminalité organisée, p. 137.

<sup>87</sup> Michel RAIMBAUD, « La Rép. Islamique de Mauritanie face à ses islamistes... et à ceux des autres », le 17 septembre 2013. <https://www.diploweb.com/La-Rep-Islamique-de-Mauritanie.html>, consulté le 07/04/19.

<sup>88</sup> Ibid. Sow, Système de conflits, p. 95.

<sup>89</sup> <https://xibaaru.sn/2015/01/25/affaire-charlie-hebdo-macky/>, consulté le 06/04/2019.

des présumés terroristes rejoignent les bases au Sahel ou les camps d'entraînement<sup>90</sup>. Ainsi, Abbas Fawaz Loutfe, le chef du Hezbollah au Sénégal, se servait des supermarchés qu'il possédait et exploitait à Dakar, pour recueillir des fonds pour le Hezbollah et attirer des partisans.<sup>91</sup> Le Sénégal a également, depuis octobre 2015, procédé à plusieurs dizaines d'arrestations et démantelé au moins une cellule terroriste sur son sol.<sup>92</sup> Toutefois, il devra probablement agir car il commence à être touché par le salafisme et AQMI utiliserait (selon des sources militaires françaises relayées par la presse) son territoire comme base logistique et zone de repos pour ses combattants.<sup>93</sup>

A l'analyse, cette menace pourrait s'installer au Sénégal compte tenu de la porosité des frontières, de la libre circulation des biens et des personnes au sein des pays de la CEDEAO, de la corruption liée à la mauvaise gouvernance régnant dans ces États et du déficit de capacités de défense criard. Le cas échéant, on pourrait s'attendre à une recrudescence d'un grand banditisme urbain, préurbain, d'une criminalité transfrontalière organisée et d'un phénomène terroriste évolutif.<sup>94</sup> En outre, ce fléau pourrait déstabiliser le gouvernement tout en sapant le développement économique et social du Sénégal.

---

<sup>90</sup> Ibid. Dr Gueye, *Criminalité organisée*, p. 137.

<sup>91</sup> Ibid. Dr Gueye, *Criminalité organisée*, p. 151.

<sup>92</sup> Ibid. Fofana, *L'Afrique de l'Ouest face à la menace djihadiste*, p. 105.

<sup>93</sup> Patrice Gourdin, « Géopolitique du Mali : un Etat failli ? », le 23 septembre 2012. <https://www.diploweb.com/Geopolitique-du-Mali-un-Etat.html>, consulté le 05/04/19.

<sup>94</sup> Ibid. Dr Gueye, *Criminalité organisée*, p. 67.

### **1.3.2 La Cybercriminalité**

« Je puis vous dire que les infractions cybercriminelles sont de loin plus importantes que les infractions relatives au blanchiment de capitaux ou au terrorisme »<sup>95</sup>

Papa Assane Touré, Magistrat, Sénégal.

Les activités criminelles, jadis, pratiquées dans les espaces terrestres, maritimes et aériens, sont transposées dans le cyberspace. Celui-ci est le lieu de prédilection de cyberattaques qui ne connaissent aucune frontière et évoluent à un rythme soutenu avec la facilitation offerte par Internet. Ces activités sont connues sous le vocable de « cybercriminalité » qui n'est plus aujourd'hui un simple délit perpétré par un petit groupe de pirates informatiques consultant les données d'autrui. Il s'agit d'une menace multinationale à l'encontre des États et de leur économie. A ce titre, on peut citer l'exemple de l'Estonie qui avait subi une cyberattaque ayant bloqué le fonctionnement du pays pendant des semaines en 2007. En outre, les infractions commises dans le cyberspace sont des infractions « a nationales », c'est-à-dire qu'elles dépassent les frontières.<sup>96</sup> Le Sénégal, ayant l'une des bandes passantes les plus développées en Afrique, devient cybervulnérable et ainsi une cible intéressante pour cette menace. En effet, les attaques informatiques sont assez fréquentes au Sénégal. Les attaques sont d'origine locale, externe et même interne mais la faillite est essentiellement interne avec beaucoup de complicité à cause de l'appât du gain. A titre d'exemple, en avril 2014, le serveur<sup>97</sup> de l'Agence de l'Informatique de l'État aurait été attaqué par le collectif « Anonymous Sénégal ». <sup>98</sup> Ainsi, 47 sites gouvernementaux (primature, ministère des finances, de l'éducation nationale, de l'agriculture...) avaient été dégradés. En janvier 2015, le serveur de l'Agence de l'Informatique de l'État (ADIE) a de nouveau

<sup>95</sup> L'Afrique et la cybercriminalité: le cas du Sénégal. 04 juillet 2016. <https://www.scidev.net/afrique-sub-saharienne/fosse-numerique/article-de-fond/afrique-et-cybercriminalite-le-cas-du-senegal.html>, consulté le 05/04/19.

<sup>96</sup> Ibid. Dr Gueye, Criminalité organisée, p. 29.

<sup>97</sup> SDmagazine, « Cybercriminalité et cybersécurité en Afrique de l'ouest », le 13 décembre 2016. <https://sd-magazine.com/securite-numerique-cybersecurite/cybercriminalite-cybersecurite-afrique-de-louest>, consulté le 12/04/19.

<sup>98</sup> Ibid. SDmagazine, Cybercriminalité et cybersécurité.

été attaqué suite aux événements de Charlie en France. Autrement, une bande de hackers de banques qui avait détourné, dans l'espace CEDEAO, 500 millions de FCFA, a été aussi démantelée par la Division Spéciale de Cybersécurité (DSC).<sup>99</sup> Selon la DSC, 146 personnes ont été arrêtées (97 Sénégalais, 49 étrangers (Nigériens, Sierra-Léonais, Malien, entre autres) pour des chefs d'accusation tels que les vols de données informatiques, atteintes spécifiques aux données de la personne, traitement de données à caractère personnel, chantage, escroquerie, extorsions de fonds et association de malfaiteurs. En somme, ce phénomène est extrêmement sérieux de telle sorte qu'il devrait être considéré comme un défi sécuritaire au niveau mondial. S'agissant du Sénégal, la cybercriminalité pourrait porter préjudice à son développement économique. En fait, la fraude sur Internet était de 15 milliards de francs CFA (22,8 millions d'euros) au Sénégal, en 2013, selon une étude de la Compagnie européenne d'intelligence stratégique (CEIS).<sup>100</sup> En conséquence, avec l'expansion de cette menace, l'image du pays est détériorée et de potentiels investisseurs sont ainsi dissuadés. Au final, on assiste à une limitation des opportunités de croissance économique et d'emploi pour les populations. Par ailleurs, le commerce par le biais des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) est ralenti par une peur vis-à-vis des cybercriminels.

### **1.3.3 La prolifération d'armes**

« Il nous faut faire le lien entre les affaires impliquant des armes à feu dans différents pays. »<sup>101</sup>

Jürgen Stock, Secrétaire général d'INTERPOL.

<sup>99</sup> <http://www.osiris.sn/Cybercriminalite-1270-plaintes.html>. Source : Pressafrik, 30 mars 2019, consulté le 11/04/19.

<sup>100</sup> Le Monde avec AFP, La cybercriminalité, une « menace » contre la paix en Afrique francophone, publié le 09 février 2016 à 11h47 et mis à jour le 09 février 2016 à 10h02. [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/02/09/la-cybercriminalite-une-nace-contre-la-paix-en-afrique-francophone\\_4861845\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/02/09/la-cybercriminalite-une-nace-contre-la-paix-en-afrique-francophone_4861845_3212.html), consulté le 12/04/19.

<sup>101</sup> <https://www.interpol.int/fr/Infractions/Trafic-d-armes-a-feu>, consulté le 15/04/19.

Le Sénégal à l'instar des autres pays de l'Afrique de l'Ouest, connaît une prolifération d'armes légères et de petit calibre (ALPC). Par définition, les ALPC sont des armes qui peuvent être utilisées par une ou deux personnes et transportées par une personne, un animal de trait ou un véhicule léger.<sup>102</sup> En effet, ce problème de trafic d'armes se pose avec acuité et constitue sans nul doute l'un des défis sécuritaires les plus prégnants dans le monde actuel.<sup>103</sup> En effet, on estime à 100 millions environ le nombre d'armes illicites en circulation en Afrique sub-saharienne, dont 8 à 10 millions d'armes pour la sous-région ouest-africaine (Luntumbue, 2012). Ce trafic illicite est facilité par plusieurs facteurs. D'abord, la porosité des frontières, la corruption et la faiblesse des moyens de contrôle permettent un transfert fluide des armes entre les pays. Ensuite, les conflits au niveau régional notamment la chute du guide historique libyen Kadhafi et la montée du terrorisme au Nord-Mali et au Nigeria ont grandement impulsé la circulation des armes respectivement dans la bande sahélo-saharienne<sup>104</sup> et dans la sous-région ouest-africaine. Enfin, les ALPC sont faciles à dissimuler et transporter, et leur trafic représente une activité lucrative qui alimente et finance d'autres infractions liées à la grande criminalité<sup>105</sup>. En outre, selon l'OCDE, les deux circuits traditionnels de la circulation des armes dans le voisinage du Sénégal seraient, d'une part, le Liberia, la Guinée, le Parc de Niokolokoba (parc naturel situé au sud-est du Sénégal, proche de la frontière guinéenne), les villages de transit, Médina Gounass (localité au sud-est, en Haute-Casamance, proche du Parc de Niokolokoba) et Gambissara (localité au sud-est de la Gambie), et, d'autre part, la Guinée Bissau et les villages de transit en Casamance. Ainsi, la présence de ces

---

<sup>102</sup> Manuel d'AEFJN, « Lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) » – Volume 2 – Chapitre 5 – Prolifération des armes légères, p. 4. [http://archives.aefjn.org/tl\\_files/aefjn-files/publications/Manuel%20FR/Manuel%20sur%20la%20Justice%20Economique%20-%20AEFJN/VOL.%202%20CHAPITRE%205%20LA%20PROLIFERATION%20DES%20ARMES%20LEGERES.pdf](http://archives.aefjn.org/tl_files/aefjn-files/publications/Manuel%20FR/Manuel%20sur%20la%20Justice%20Economique%20-%20AEFJN/VOL.%202%20CHAPITRE%205%20LA%20PROLIFERATION%20DES%20ARMES%20LEGERES.pdf), consulté le 15/04/19.

<sup>103</sup> Ibid. Diop, La gouvernance sécuritaire, p. 92.

<sup>104</sup> <https://www.unodc.org/westandcentralafrica/fr/newrosenwebsite/TOC/firearms.html>, consulté le 15/04/19.

<sup>105</sup> <https://www.interpol.int/fr/Infractions/Trafic-d-armes-a-feu>, consulté le 15/04/19.

armes légères, qui constituent désormais une menace pour la sécurité humaine, demeure aussi une menace pour la paix et la sécurité durable dans les pays où elles ont été utilisées, notamment dans le cas des guerres civiles<sup>106</sup>. En effet, cet état de fait s'est avéré lors des conflits dans des pays tels que le Libéria, la Sierra Léone, la Guinée-Bissau et la Côte d'Ivoire. De plus, les ALPC contribuent à une recrudescence de la criminalité transfrontalière, un phénomène qui touche de plein fouet les États membres de la CEDEAO<sup>107</sup>. Par ailleurs, des groupes tels que le MNLA, AQMI, Ansar Dine etc... ont développé des capacités militaires suffisantes pour défier les armées régulières à cause de l'augmentation du trafic d'armes dans la région ces dernières années (OCDE, 2013). Quant au Sénégal, des vols à main armée, des meurtres ainsi que de nombreuses infractions criminelles y sont devenues banales du fait de la facile obtention des armes légères. Ainsi, durant le mois de mars 2019, on a pu enregistrer une série de braquages de stations-services sur l'axe Thiès-Mbour-Dakar<sup>108</sup> sans compter ceux perpétrés sur des agences de crédits notamment celui sur le service de transfert d'argent Wafacash implanté à Nord Foire, le 27 mars 2019, en plein jour.<sup>109</sup>

### **1.3.4 La traite d'êtres humains et le trafic de migrants**

La traite d'êtres humains et le trafic de migrants sont foncièrement liés à une faillite sécuritaire notamment la porosité des frontières. Celle-ci caractérise jusqu'à présent le continent africain en général et est exacerbée par la libre circulation des personnes entre les États de la sous-région ouest-africaine (CEDEAO)<sup>110</sup>. A cet égard, le Sénégal n'en est pas épargné sachant qu'il

<sup>106</sup> Mamadou Bamba, « Les menaces émergentes à la paix et à la sécurité en Afrique de l'ouest et du centre : de 1990 à nos jours. », p.134.

<sup>107</sup> Ibid. Dr Gueye, Criminalité organisée, p. 92.

<sup>108</sup> Braquages en série contre des stations-services entre Thiès et Dakar : Depuis quelques temps, les stations-services semblent être dans le viseur de braqueurs professionnels. Après Thiès et Mbour, c'est au tour de Keur Massar de faire l'objet d'une attaque de malfrats qui ne lésinent pas sur les moyens pour arriver à leur fin. Pour cette dernière opération, les bandits ont emporté une importante somme et ont, au passage, blessé par balle l'un des deux caissiers trouvés sur les lieux. Mardi 12 Mars 2019. [https://www.dakaractu.com/Braquages-en-serie-contre-des-stations-services-entre-Thies-et-Dakar-Ino-et-Alex-ont-fait-des-emules\\_a167057.html](https://www.dakaractu.com/Braquages-en-serie-contre-des-stations-services-entre-Thies-et-Dakar-Ino-et-Alex-ont-fait-des-emules_a167057.html), consulté le 05/04/19.

<sup>109</sup> <https://www.mediasenegal.sn/braquage-a-nord-foire-les-assaillants-sont-des-militaires-en-activite/> consulté le 05/04/19.

<sup>110</sup> Dr. Babacar Ndione, « Migration au Sénégal, profil national 2018 », préparé pour l'ANSD et l'OIM, p. 93. [https://rodakar.iom.int/sites/default/files/documents/Rapport\\_PM\\_S%C3%A9n%C3%A9gal\\_jan2019.pdf](https://rodakar.iom.int/sites/default/files/documents/Rapport_PM_S%C3%A9n%C3%A9gal_jan2019.pdf), consulté le 28/02/19.

est un pays d'accueil traditionnel de populations d'origines diverses. Cette immigration reste dominée par les pays limitrophes et notamment la Guinée (43%), le Mali (10%), la Gambie (7%) et la Guinée-Bissau (6%).<sup>111</sup>

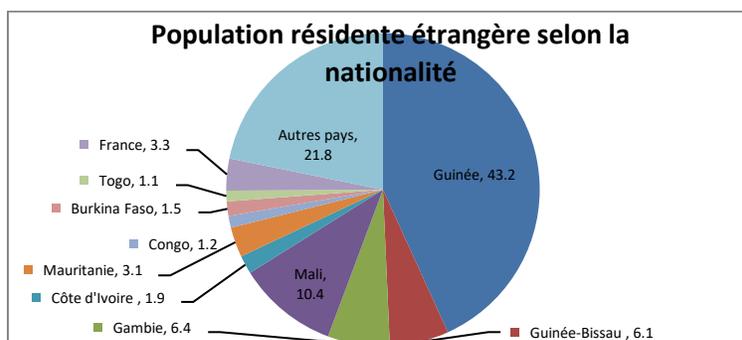


Figure n° 9 : Population résidente étrangère au Sénégal selon la nationalité (Source: ANSD, RGPHAE 2013)<sup>112</sup>

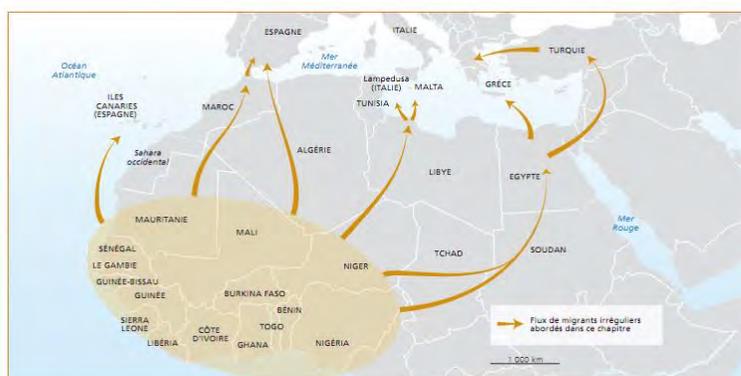


Figure n° 10 : Trafic Illicite de Migrants depuis l'Afrique de l'ouest vers l'Europe (2011).<sup>113</sup>

Il importe de faire la différence entre ces deux menaces. En effet, la traite des personnes est définie comme « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, en recourant à la force, à la menace ou d'autres formes de contraintes, ou par l'enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou en donnant ou en recevant des paiements ou des avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une

<sup>111</sup> Ibid. Ndione, Migration au Sénégal, p. 15.

<sup>112</sup> Ibid. Ndione, Migration au Sénégal, p. 26.

<sup>113</sup> <https://www.unodc.org/toc/fr/reports/TOCTAWestAfrica.html>, consulté le 06/04/19.

autre aux fins d'exploitation », <sup>114</sup> d'une part, et, le trafic illicite de migrants désigne « le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État Partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État », <sup>115</sup> d'autre part. En réalité, le trafic des migrants est distingué de la traite de personnes par le fait que le trafic des migrants n'implique pas l'exploitation. <sup>116</sup> En fait, Le Sénégal est à la fois un pays d'origine, de transit et de destination du trafic illicite de migrants et de la traite des personnes. <sup>117</sup> D'après le département d'État américain, un phénomène de Traite humaine existe au Sénégal. En effet, un nombre important de femmes et de jeunes filles provenant d'États de la sous-région (Liberia, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Sierra Leone, Nigéria) sont soumises à la servitude domestique et à l'exploitation sexuelle commerciale au Sénégal, notamment dans le cadre du tourisme sexuel. En outre, des garçons de Gambie, du Mali, de la Guinée-Bissau et de la Guinée seraient soumis à la mendicité forcée et au travail forcé dans les mines d'or artisanales du Sénégal. En 2016, 30 000 enfants des rues sénégalais seraient victimes d'exploitation par des écoles coraniques les forçant à la mendicité. <sup>118</sup> Par ailleurs, la Direction des Affaires Criminelles et de Grâce (DACG) a transmis au parquet quatre procès-verbaux pour 19 personnes interpellées et déférées, pour l'année 2016. Le tribunal de Tambacounda a également eu à prononcer des condamnations pour faits de traite des personnes aux individus reconnus coupables, ainsi que des indemnisations allouées aux victimes. La cour d'appel de Kaolack a aussi prononcé quatre affaires de condamnations et d'indemnisations pour faits de traite. <sup>119</sup> A l'analyse,

---

<sup>114</sup> Ibid. Ndione, Migration au Sénégal, « D'après le Protocole de Palerme sur la Traite des Personnes » p. 147.

<sup>115</sup> Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, Protocole contre le trafic illicite de migrants, Article 3 (2004), [https://treaties.un.org/pages/viewdetails.aspx?src=ind&mtmsg\\_no=xviii-12-b&chapter=18&lang=fr](https://treaties.un.org/pages/viewdetails.aspx?src=ind&mtmsg_no=xviii-12-b&chapter=18&lang=fr), consulté le 06/04/19.

<sup>116</sup> Ibid. Dr Gueye, Criminalité organisée, p. 99.

<sup>117</sup> Ibid. Ndione, Migration au Sénégal, p. 18.

<sup>118</sup> Office to monitor and combat trafficking in persons. Trafficking in persons report 2016. <https://www.state.gov/j/tip/rls/tiprpt/countries/2016/258851.htm>, consulté le 05/04/19.

<sup>119</sup> <https://www.unodc.org/unodc/fr/press/releases/2019/January/le-traffic-dtres-humains--un-instrument-des-groupes-arms-pour-financer-leurs-activits-et-pour-augmenter-leurs-effectifs--le-rapport-de-lonudc.html>, consulté le 05/04/19.

ces fléaux pourraient impacter le Sénégal sur le plan sécuritaire. En effet, ils peuvent entraver le développement et l'état de droit, tout en affectant directement de nombreuses vies, menaçant ainsi la sécurité humaine. Par ailleurs, les groupes armés pourraient en tirer profit à titre de stratégie pour financer leurs activités ou augmenter leurs effectifs dans les conflits du monde entier.

### **1.3.5 Les migrations**

Les migrations irrégulières sont principalement motivées par des conditions de vie précaires telles que la pauvreté et le chômage et touchent plus les populations jeunes.<sup>120</sup>

Ces dernières années, la migration irrégulière s'est accrue à travers multiples réseaux d'organisations criminelles dans ce domaine. Elle s'effectue dans un contexte de réduction des opportunités de migration légale (durcissement des conditions d'obtention de visa d'entrée dans les pays développés), de pauvreté croissante et d'absence de perspective économique. Ainsi, à partir de 2005, un fléau sans précédent d'émigration massive depuis les côtes ouest africaines vers l'Europe (route des îles Canaries), s'est-il déclaré et a montré la face visible d'une migration par voie maritime très périlleux et désastreuse pour la jeunesse des pays de la sous-région. En fait, Il atteint son paroxysme en 2006 au niveau des îles Canaries comme l'atteste la figure ci-dessous. A la même année, plus de 31.000 immigrants clandestins, en majorité originaires de pays de l'Afrique subsaharienne dont la moitié est constituée de ressortissants sénégalais, sont arrivés en Espagne à bord d'embarcations de fortune.<sup>121</sup>

---

<sup>120</sup> Cheikh Oumar Ba, sociologue, professeur à l'Université de Dakar, « Barça ou barzakh » ou Barcelone ou la mort (l'au-delà) : La migration clandestine sénégalaise vers l'Espagne entre le Sahara Occidental et l'Océan atlantique. p. 5. Les migrants sont des jeunes hommes, dont la tranche d'âge varie entre 15 et 45 ans et proviennent s'ils ne sont pas des chômeurs tout court, essentiellement des secteurs en crise: l'agriculture (filière arachide qui contribuait à plus de 60% au PIB dans les années 1960), la pêche (accords de pêche avec l'UE), l'élevage (cuisses de poulet importées) le commerce (OMC, produits asiatiques et européens) et l'artisanat (notamment avec l'arrivée massive des chinois). [https://afrique-europe-interact.net/files/la\\_migration\\_clandestine\\_s\\_n\\_galaise.pdf](https://afrique-europe-interact.net/files/la_migration_clandestine_s_n_galaise.pdf), consulté le 07/04/19.

<sup>121</sup> Ibid. Ba, « Barça ou barzakh », p. 1. « Barcelone ou la mort (l'au-delà), cri de ralliement lancé par les jeunes sénégalais qui tentent de rejoindre l'Espagne. »

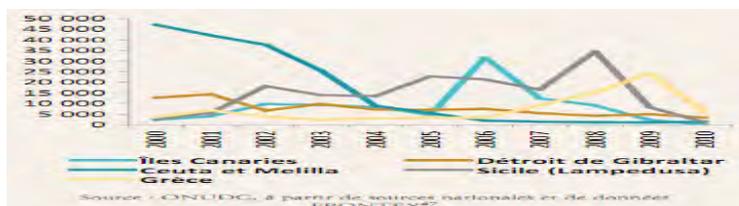


Figure n°11 : Migrants en situation irrégulière interceptés aux principaux points d'entrée sur le territoire européen.<sup>122</sup>

Les candidats à l'émigration clandestine bravent tous les dangers notamment celui émanant des océans qui sont leur principale voie de passage vers l'Europe.

<b>Flux de migration irrégulière vers l'Italie (arrivées par mer par pays d'origine de 2015 à 2017)</b>			
<b>Pays d'origine</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Nigeria	22 237	37 551	18 158
Guinée	2 801	13 342	9 701
Côte d'Ivoire	3 772	12 369	9 507
Gambie	8 454	11 929	5 808
<b>Sénégal</b>	<b>5 981</b>	<b>10 327</b>	<b>6 000</b>
Mali	5 826	10 010	7 118
Maroc		4 554	6 003
Tunisie		1 207	6 151
Soudan	8 932	9 327	6 221
Bangladesh	5 040	8 131	9 009
Erythrée	39 162	20 718	7 052
Somalie	12 433	7 281	
<b>Total</b>	<b>153 842</b>	<b>181 436</b>	<b>119 369</b>

Figure n° 12 : Flux de migration irrégulière vers l'Italie<sup>123</sup> (arrivées par mer par pays d'origine de 2015 à 2017).

En tout état de cause, les impacts de l'émigration clandestine constituent un défi sécuritaire pour le Sénégal à bien des égards. D'abord, la prolifération des réseaux clandestins de passeurs a d'énormes conséquences négatives, notamment les nombreuses pertes en vie humaine enregistrées tout au long des parcours migratoires périlleux<sup>124</sup> et leur collaboration avec les groupes criminels par exemple les terroristes. Par exemple, un rapport publié conjointement par Europol et INTERPOL en mai 2016 estime que plus de 90 % des migrants entrant dans l'Union européenne

<sup>122</sup> Source : ONUDC, à partir de sources nationales et de données FRONTEx. [https://www.unodc.org/documents/toc/Reports/TOCTAWestAfrica/West\\_Africa\\_TOC\\_MIGRANTS\\_FR.pdf](https://www.unodc.org/documents/toc/Reports/TOCTAWestAfrica/West_Africa_TOC_MIGRANTS_FR.pdf), consulté le 13/04/19.

<sup>123</sup> Ibid. Ndione, Migration au Sénégal, p. 52.

<sup>124</sup> Ibid. Ndione, Migration au Sénégal, p. 53.

ont recours aux services de ces réseaux criminels. En outre, le départ massif de jeunes peut entraver le Plan Sénégal Emergent (PSE)<sup>125</sup> ainsi que la sécurité alimentaire. Le cas de la région de Saint-Louis est illustratif des conséquences économiques et sociales de la récente vague de la migration clandestine. Ces départs créent un manque de main d'œuvre nécessaire à l'appui des travaux agricoles et une raréfaction du poisson sur les marchés de Saint-Louis en particulier, et du pays en général.<sup>126</sup>

Au final, les menaces auxquelles est confronté le Sénégal sont d'ordre géographique à savoir internes, frontalières et transnationales. Ainsi, ce pays, sans occulter une stratégie de défense nationale, devrait-il plus opter sur une approche globale pour faire face à ses défis sécuritaires.

## **II. Les perspectives face aux défis sécuritaires**

Les aspects qui facilitent l'émergence des menaces au Sénégal sont sans nul doute la pauvreté, la jeunesse, la porosité des frontières et la gestion des ressources naturelles. En fait, l'existence de toutes les menaces déjà évoquées, à savoir internes, frontalières et transnationales, pourraient être justifiée par ces facteurs. Ainsi, les perspectives pour faire face à ces menaces seront-elles développées au niveau national, régional et international. Elles seront également mises en relief dans une approche prenant en compte la politique, la défense, la diplomatie et la coopération sous-régionale, africaine et internationale.

---

<sup>125</sup> Plan Sénégal Emergent (PSE) : Référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen et le long terme. Le Sénégal a décidé d'adopter un nouveau modèle de développement pour accélérer sa marche vers l'émergence. Cette stratégie, dénommée Plan Sénégal Emergent (PSE), constitue le référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen et le long terme. <https://www.sec.gouv.sn/dossiers/plan-s%C3%A9n%C3%A9gal-emergent-pse>, consulté le 05/04/19.

<sup>126</sup> Ibid. Ba, « Barça ou barzakh », p. 12. Le secteur informel et le secteur de la pêche ont beaucoup souffert du départ massif des jeunes vers l'Espagne. Au mois de juillet, août et septembre 2006, les avenues de Saint-Louis ont été désertées par les petits commerçants qui ont tous essayé de tenter de rejoindre l'Espagne. Par ailleurs, des observateurs affirment que le secteur de la pêche souffre du départ des jeunes vers l'Espagne.

## **2.1 Sur le plan national**

Le Gouvernement sénégalais a adopté un nouveau modèle de développement qui vise l'émergence, dans la solidarité, à l'horizon 2035. Cette stratégie dénommée Plan Sénégal Emergent<sup>127</sup> (PSE) s'appuie sur trois axes prioritaires que sont la transformation structurelle de l'économie ; l'amélioration significative des conditions de vie des populations ; le renforcement de la sécurité, de la stabilité et de la gouvernance, de la protection des droits et libertés, et de la consolidation de l'État de droit. Ceci atteste la volonté politique de l'Etat sénégalais à faire face aux différentes menaces. Ainsi, l'accent sera-t-il mis de façon générale sur les domaines politique et, militaire (défense et sécurité).

### **2.1.1 Politique**

#### **2.1.1.1 Dépenses militaires et sécuritaires**

« On nous reprochera la dette et le déficit, mais la question vitale de la sécurité et de la défense mérite qu'au moins 1 ou 2 % du PIB soient réservés à cette question fondamentale. »<sup>128</sup>

Macky SALL, Président de la République du Sénégal.

La volonté de s'engager résolument dans la lutte contre toutes les formes de menaces est clairement exprimée par le gouvernement sénégalais. Elle doit se traduire par la mise à la disposition des forces de défense et de sécurité de moyens adéquats et suffisants.<sup>129</sup> En effet, les budgets destinés aux forces armées sont en nette hausse depuis l'exercice 2017 à celui de 2019. Ils ont été arrêtés en 2017, 2018 et 2019 respectivement à 179.348.673.540, 192.717.427.020 et

<sup>127</sup> « Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Gouvernance et de la Sécurité intérieures au Sénégal », Gouvernance et Sécurité intérieures au Sénégal 2017-2027, p. 16. [https://interieur.sec.gouv.sn/.../lettre\\_de\\_politique\\_sectorielle\\_de\\_developpement\\_min...](https://interieur.sec.gouv.sn/.../lettre_de_politique_sectorielle_de_developpement_min...), consulté le 15/04/2019.

<sup>128</sup> « Défis sécuritaires actuels en Afrique : pour des solutions intégrées », Dakar, 13-14 novembre 2017, p. 34. <https://www.dakarforum.org/.../Rapport-du-Forum-International-de-Dakar-Edition-2017-FR.pdf>, consulté le 12/04/19.

<sup>129</sup> Ibid. Diop, La gouvernance sécuritaire, p. 127.

200.576.000.000 francs CFA.<sup>130</sup> En conséquence, la Marine nationale a pu acquérir les patrouilleurs « FERLO », 33 mètres en 2013, « KEDOUGOU », 45 mètres en 2014, et « FOULADOU », 58 mètres en 2018. Selon le Président Macky Sall, « Après l'acquisition des patrouilleurs, [...], le « Fouladou » vient renforcer notre potentiel naval dans l'exécution des missions de l'Etat en mer et de défense des eaux sous-jurisdiction sénégalaise ». <sup>131</sup> Aussi, convient-il de signaler que le Sénégal est classé 5<sup>ème</sup> parmi les pays africains ayant accru leurs dépenses militaires dans la période 2014-2017 comme l'atteste le tableau ci-dessous.

**Table 2.1.** Top five highest increases and decreases in military expenditure in sub-Saharan Africa, 2014-17

Rank	Country <sup>a</sup>	Changes in military spending (\$ m.)	Increase (%) 2014-17 <sup>b</sup>	Country <sup>b</sup>	Changes in military spending (\$ m.)	Decrease (%) 2014-17 <sup>b</sup>
1	Mali	275	152	South Sudan	-509	-90
2	Gabon	112	63	Angola	-3738	-61
3	Niger	75	61	Chad	-138	-40
4	Botswana	182	60	Ghana	-82	-31
5	Senegal	94	47	Congo, Republic of the	-154	-24

<sup>a</sup> The list shows the countries with the largest increases or decreases in the world as a whole. Countries with military expenditure in 2016 of less than \$50 million in Africa are excluded.

<sup>b</sup> Changes are in real terms.

Source: SIPRI Military Expenditure Database, May 2018.

Figure n°13 : le Top 5 des pays ayant les plus grandes augmentations de dépenses militaires en Afrique subsaharienne 2014-2017.<sup>132</sup>

Cependant, ces dépenses demeurent une source de contestations compte tenu de la priorisation rapportée à l'arbitrage du budget de l'État et à la compréhension des populations sur un investissement dans des moyens de sécurité et de défense au lieu de dépenses en santé et

<sup>130</sup> <http://www.emedia.sn/LE-BUDGET-DES-FORCES-ARMEES-ARRETE-A-200-MILLIARDS.html>, 02 décembre 2018, consulté le 12/04/19.

<sup>131</sup> APS, « Cérémonie de baptême du Patrouilleur « FOULADOU » : Macky Sall réitère son ambition de « Renforcer l'Action de l'Etat en Mer » », 30/03/2018, 09H54 GMT. [http://www.sudonline.sn/-macky-sall-reitere-son-ambition-de--renforcer-l-action-de-l-etat-en-mer%E2%80%9D\\_a\\_38995.html](http://www.sudonline.sn/-macky-sall-reitere-son-ambition-de--renforcer-l-action-de-l-etat-en-mer%E2%80%9D_a_38995.html), consulté le 12/04/19.

<sup>132</sup> La Une de l'Hebdo, « Un rapport dévoile l'évolution des dépenses militaires en Afrique subsaharienne. », le 23 novembre 2018 à 16h29. <https://www.agencecofin.com/la-une-de-lhebdo/2311-62086-un-rapport-devoile-l-evolution-des-depenses-militaires-en-afrique-subaharienne>, consulté le 12/04/19. Ce 19 novembre 2018, l'Institut international de recherche sur la paix (SIPRI), basé en Suède, a publié son nouveau rapport sur les dépenses militaires des pays de l'Afrique subsaharienne. 47 pays de la région ont été passés à la loupe par les experts dans une étude intitulée Military Expenditure Transparency in Sub-Saharan Africa.

éducation. En fait, couvrir les dépenses militaires tout en assurant la stabilité macroéconomique, la viabilité de la dette et le maintien des marges de manœuvre nécessaires aux autres dépenses requises pour une croissance forte et durable représente un défi de taille.<sup>133</sup> En conséquence, un choix judicieux sur les capacités de défense et de sécurité à acquérir s'avère nécessaire afin de prendre en compte les aspirations des populations relatives aux autres secteurs de la vie.

### **2.1.1.2 Adéquation stratégie-organisation**

La stratégie de défense du Sénégal repose sur quatre principes fondamentaux qui sont la permanence, la prévention, l'unité et l'universalité.<sup>134</sup> En outre, elle est mise en œuvre par une organisation caractérisée par le paradigme de continuum défense-sécurité qui pourrait être mieux mis en exergue. Aujourd'hui, les menaces ciblent sans discrimination les civils et les militaires et les paramilitaires, tout en inscrivant leurs actions dans une perspective transnationale et en défiant souvent les actions des armées régulières. En effet, pris séparément, ni les forces de défense, ni les forces de sécurité ne sont en mesure de procurer une sécurité acceptable aux populations et aux intérêts de l'État.<sup>135</sup> Dès lors, il s'avère opportun de réfléchir sur les conditions créant une mutualisation ou une fusion des forces de défense et de sécurité pour mieux appliquer le principe de continuum défense-sécurité. A cet égard, le Sénégal envisage d'adopter des réformes en vue de mettre ensemble la gendarmerie et la police nationales comme le confirme la porte-parole de la police nationale, le commissaire Tabara Ndiaye : « La fusion entre la police nationale et la gendarmerie peut bel et bien être une réalité. Des réflexions sur le projet sont en train d'être menées par les autorités en charge de la question. »<sup>136</sup> Le cas échéant, le maillage du territoire sera plus

<sup>133</sup> X Fang, « Une reprise lente et des difficultés croissantes », FMI. <https://www.imf.org/~media/2018/May/.../chap1f.ashx>, consulté le 12/04/19.

<sup>134</sup> Ibid. Diop, La gouvernance sécuritaire, pp. 105-108.

<sup>135</sup> Ibid. Défis sécuritaires actuels en Afrique, p. 73.

<sup>136</sup> Aminata Diouf, « Le commissaire Tabara Ndiaye révèle des discussions pour une fusion Police-Gendarmerie au Sénégal. », dimanche 10 Mars 2019 – 16h20. [https://www.pressafrik.com/Le-commissaire-Tabara-Ndiaye-revele-des-discussions-pour-une-fusion-Police-Gendarmerie-au-Senegal\\_a197224.html](https://www.pressafrik.com/Le-commissaire-Tabara-Ndiaye-revele-des-discussions-pour-une-fusion-Police-Gendarmerie-au-Senegal_a197224.html), consulté le 12/04/19.

effectif en termes de personnels, de renseignements et de coordination. Toutefois, ce projet pourrait créer des tendances capables de déstabiliser le pays. D'une part, une rivalité pourrait naître entre le ministère des forces armées et celui de l'intérieur quant à la clé de répartition du budget et à la préséance (ordre hiérarchique). D'autre part, des forces de sécurité bien dotées en nombre et en capacités opérationnelles pourraient constituer une menace vivace pour la stabilité intérieure dans une certaine mesure. Au demeurant, un problème de leadership entre la gendarmerie et la police relativement au commandement pourrait surgir et affecter ainsi le bon déroulement des opérations. En tout état de cause, le rôle de trait d'union joué par la gendarmerie entre la défense et la sécurité semble être un verrou stratégique quant à la stabilité du pays dans la mesure où l'existence d'une bipolarité dans la sphère de la défense et de la sécurité est plus propice à une rivalité ouverte que la présence de multiples acteurs. Dans la même veine, le Cadre d'intervention et de Coordination interministériel des Opérations de lutte anti-terroriste (CICO), qui est un dispositif de coordination et de veille stratégique dans la lutte contre le terrorisme, a été créé en février 2016. Cet organe, présidé par le Ministre en charge de l'Intérieur, comprend également les représentants de tous les ministères impliqués dans la lutte contre le terrorisme.<sup>137</sup>

S'agissant de l'action de l'état en mer, la structure supérieure en charge est la Haute Autorité chargée de la Coordination de la Sécurité maritime, de la Sûreté maritime et de la Protection de l'Environnement marin (HASSMAR), créée par décret du Président de la République et logée au niveau de la Primature. Toutefois, il serait utile, en plus des dispositions du Plan national d'Interventions d'Urgence en Mer (PNIUM),<sup>138</sup> de créer un centre des opérations maritimes (COM) basé à Dakar et des centres des opérations maritimes régionaux secondaires

---

<sup>137</sup> Décret n° 2016-301 du 29 février 2016 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Cadre d'Intervention et de Coordination interministériel des Opérations de lutte anti-terroriste (CICO). <http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article10867>, consulté le 12/04/19.

<sup>138</sup> Décret n° 2006-323 du 7 avril 2006 portant création du Plan national d'Interventions d'Urgence en Mer (PNIUM). <http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article4968>, consulté le 12/04/19.

(COMRS) sous la direction de la marine nationale, « bras armé de l'État en mer », autour de laquelle toutes les autres entités intervenant en mer graviteraient. Ainsi, y-aurait-il une économie des forces (mutualisation des forces), une commande et contrôle (C2) efficace (une bonne coordination), une flexibilité et un meilleur flux d'informations et de renseignements.

### 2.1.1.3 Lutte contre la corruption

Certes, la démocratie sénégalaise a un ancrage historique datant du 19<sup>ème</sup> siècle. En effet, c'est l'un des rares pays à connaître des transitions démocratiques avec peu de heurts. Malgré cette pluralité des partis, le Sénégal est indivisible. Toutefois, il demeure gangrené par le mal que constitue la corruption même s'il est inscrit sur la liste des dix premiers pays africains les moins corrompus.<sup>139</sup> En effet, le Sénégal a cette année perdu un rang en prenant la 67<sup>ème</sup> place au détriment de l'Ile Maurice.<sup>140</sup>

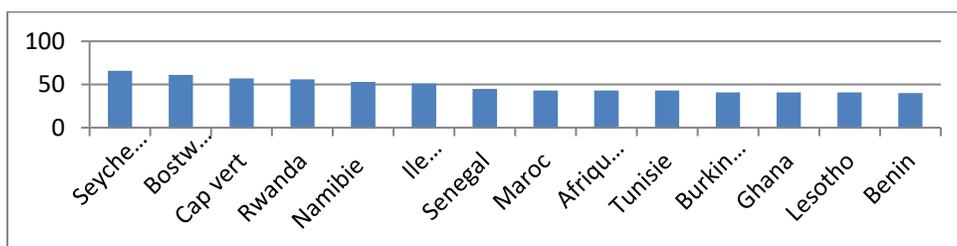


Figure n°14 : Top 10 des pays les moins corrompus en Afrique.

Au regard de ce qui précède, il est évident que ce pays a une bonne marge de progression dans ce domaine. D'autant plus que ce fléau, outre les pertes en termes d'économie locale, est la source de

<sup>139</sup> <https://www.jeuneafrique.com/717426/politique/indice-de-perception-de-la-corruption-2018-transparency-international-pointe-la-faiblesse-des-institutions-africaines/>, consulté le 12/04/19.

<sup>140</sup> Fatoumata Diallo, « Indice de perception de la corruption 2018 : Transparency International pointe la faiblesse des institutions africaines. », Dans son rapport 2018, l'organisation de lutte contre la corruption Transparency International dresse un bilan sombre de la corruption en Afrique subsaharienne, 29 janvier 2019, 18h25.

<https://www.jeuneafrique.com/717426/politique/indice-de-perception-de-la-corruption-2018-transparency-international-pointe-la-faiblesse-des-institutions-africaines/>, consulté le 12/04/19. En 2018, le continent africain reste en dernière position en termes de perception de la corruption. Dans le rapport publié par l'ONG de lutte contre la corruption Transparency International, l'Afrique obtient une moyenne de 32 sur une échelle allant de 0 à 100. Le continent est loin derrière l'Europe de l'Ouest qui est la région la plus performante en matière de lutte contre la corruption, avec 66 points en moyenne.

divers trafics illicites au profit de groupes criminels nationaux et transnationaux. En guise d'illustration, le montant global de pots-de-vin payés au Sénégal est estimé à 118,44 milliards de F CFA durant les 12 derniers mois de l'année 2016.<sup>141</sup> D'autre part, une corrélation pourrait être relevée entre la corruption et les conflits et/ou la démocratie. En fait, le tableau ci-dessous met en évidence que les pays les plus corrompus sont le lieu de conflits, d'instabilité socio-politique ou de récession économique.

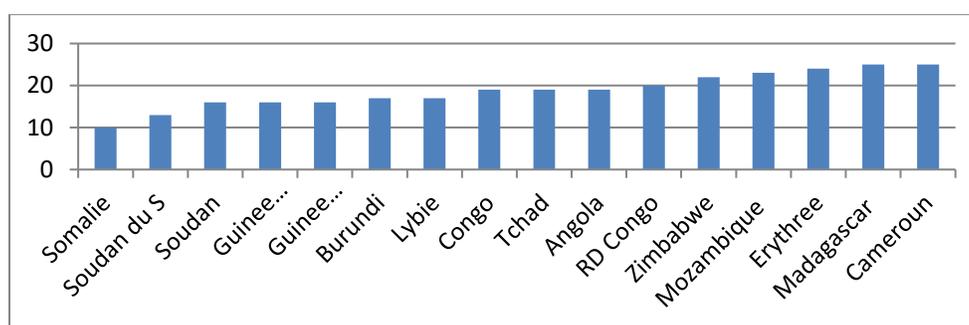


Figure n°15 : Top 10 des pays les plus corrompus en Afrique.<sup>142</sup>

A l'analyse, malgré la création de l'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC)<sup>143</sup> et d'une direction de la bonne gouvernance, le Sénégal devrait mettre en place d'autres organes à même de veiller aux actes de corruption afin de toucher tous les niveaux d'activités du pays. Ces derniers seraient divisés par niveau de responsabilités selon l'importance des actes (au sein de la population, des sociétés et entreprises de l'État et au niveau de l'appareil étatique). En somme, assurer une bonne gouvernance, par exemple, la mise en œuvre des politiques anti-corruption, implémente une réglementation qui favorise l'attractivité du pays pour

<sup>141</sup> Étude sur la Perception et le Coût de la Corruption au Sénégal p. 14. <https://www.ofnac.sn/resources/pdf/Etude-perc-cout-corrup-sn.pdf>, consulté le 17/04/19.

<sup>142</sup> Ibid. Fatoumata Diallo, Indice de perception de la corruption 2018

<sup>143</sup> Décret n° 2018-1234 du 05 juillet 2018 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC). La loi n° 2012-30 du 28 décembre 2012 a créé l'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) et lui a conféré le statut juridique d'une autorité administrative indépendante. <http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article11344>, consulté le 12/04/19.

l'investissement dans divers domaines<sup>144</sup> notamment celui des hydrocarbures dans l'optique de la prochaine exploitation offshore au Sénégal.

#### **2.1.1.4 Résolution du conflit casamançais**

La crise casamançaise, éclatée depuis 1982, demeure un défi majeur pour le Sénégal. Toutefois, ce conflit n'a pas vu la participation d'une force extérieure eu égard à des FDS dotées d'un professionnalisme dont le renom dépasse les limites du territoire national et d'un patriotisme sans faille. En outre, l'armée a gagné la guerre en Casamance et il reste aux politiques d'y gagner la paix pour rejoindre Clausewitz qui définit la guerre comme suit la continuité de la politique par d'autres moyens. D'ailleurs, l'accord signé le 30 décembre 2004, à Ziguinchor, point de départ de ce conflit, a marqué grandement le tournant souhaité par toutes les parties.<sup>145</sup> Ledit accord semble ainsi y installer la paix même s'il reste à régler le problème de la réconciliation des principaux leaders de la rébellion avant que la paix ne soit définitive.<sup>146</sup> D'autre part, il faudrait tout de même noter la grande avancée dans la politique de désenclavement de cette partie du pays avec l'inauguration du pont de Farafégné reliant la Gambie et le Sénégal, le lundi 21 janvier 2019.<sup>147</sup> En fait, il est important de stabiliser cette région dans la mesure où elle se situe géographiquement entre la Gambie et la Guinée-Bissau. Le cas échéant, le Sénégal pourrait s'extirper de cette source de vulnérabilités liées aux trafics illicites transfrontaliers et exacerbées par la porosité des frontières et surtout par la corruption.

---

<sup>144</sup> Arthur Silve, « Botswana et Maurice, deux miracles africains, profiter de ses rentes sans hypothéquer son développement », dans *Afrique contemporaine* 2012/2 (n° 242), pp. 29-45. <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2012-2-page-29.html>, consulté le 12/04/19.

<sup>145</sup> Ibid. Diop, *La gouvernance sécuritaire*, p. 141.

<sup>146</sup> Ibid. Diop, *La gouvernance sécuritaire*, p. 142.

<sup>147</sup> Radio France international (RFI), « Inauguration du pont entre le Sénégal et la Gambie: plus qu'un symbole », Publié le 21-01-2019 Modifié le 22-01-2019 à 13:23. Après des mois d'attente, le Sénégal et la Gambie ont inauguré un pont, lundi 21 janvier 2019, et c'est plus qu'un symbole. En effet, ce pont doit permettre de désengorger le réseau routier ouest-africain, de désenclaver la Casamance et de doper les échanges commerciaux dans la sous-région. <http://www.rfi.fr/afrique/20190121-senegal-gambie-inauguration-pont-adama-barrow-macky-sall>, consulté le 12/04/19.

### **2.1.1.5 Gestion des ressources naturelles**

La gestion des ressources demeure une équation très difficile à résoudre dans les pays en développement. En effet, il est avéré que le Sénégal dispose d'énormes potentiels en pétrole et gaz dans ses eaux. Ceci constitue un enjeu majeur pour la stabilité du pays eu égard aux intérêts avoués par certains pays et aux attentes des populations. En fait, le Sénégal devrait s'inspirer des exemples de la Norvège et du Botswana à plus d'un titre. Premièrement, la mise en place d'un fonds résultant de l'exploitation des ressources naturelles paraît pertinente. A titre d'exemple, le fonds équivalent norvégien s'élevait, fin septembre 2013, à environ 590 milliards d'euros, dont 63,6% investis en actions, 35,5% en obligations et 0,9% en immobilier. Le fonds norvégien est l'un des plus grands investisseurs du CAC40.<sup>148</sup> Deuxièmement, il est d'une importance capitale à affirmer pleinement sa souveraineté sur toutes les ressources de son socle continental même si, à la différence de la Norvège, les conditions économiques du Sénégal ne sont pas des meilleures pour faire face aux multinationales. Dans ce sens, la Norvège, en 1963, affirma ses droits souverains sur toutes les ressources de son socle continental. Aujourd'hui, on mesure à quel point ce fut un choix important pour la croissance économique et le développement du modèle social de la Norvège.<sup>149</sup> Chaque jour, près de 2 millions de barils de pétrole sont produits en Norvège, et en plus de 40 ans d'exploitation,<sup>150</sup> l'industrie pétrolière a créé des valeurs supérieures à 1500 milliards d'euros en monnaie courante.<sup>151</sup> Troisièmement, l'utilisation des gains résultants des ressources naturelles devrait servir à dynamiser les autres secteurs d'activité du pays tout en prenant en compte les générations actuelle et future. Ainsi, le « syndrome hollandais » consistant à délaissier les autres

<sup>148</sup> Ibid. Sonko, Pétrole et gaz au Sénégal, p. 222.

<sup>149</sup> Ibid. Sonko, Pétrole et gaz au Sénégal, p. 233.

<sup>150</sup> Ibid. Sonko, Pétrole et gaz au Sénégal, p. 233.

<sup>151</sup> [http://www.norvege.no/News\\_and\\_events/Informations-sur-la-Norvege/La-Norvege-et-lEnergie](http://www.norvege.no/News_and_events/Informations-sur-la-Norvege/La-Norvege-et-lEnergie), consulté le 13/04/19.

secteurs économiques au profit exclusivement de la rente pétrolière ou gazière<sup>152</sup> pourrait être évité. En effet, au Botswana, deux filières ont joué un rôle particulier dans le développement du pays. La structure économique de la société s'articulait traditionnellement autour de la détention de bétail (première filière), et c'est naturellement que la première priorité gouvernementale a été d'utiliser la richesse diamantifère (seconde filière) pour financer la filière bétail. Les dépenses publiques, orientées en priorité vers la filière bétail et vers les mines, se sont progressivement concentrées sur l'éducation (qui est devenue le premier poste des dépenses publiques), la défense nationale (pour faire face au risque posé par l'instabilité des pays voisins) et la santé de base.<sup>153</sup> Ceci rentre en droite ligne avec la pensée exprimée par le président Macky Sall lors du 4<sup>ème</sup> forum sur la paix et la sécurité de Dakar qu'il faut sans cesse relever les défis sécuritaires par l'éducation, la formation, l'emploi et le développement inclusif. En effet, il est un impératif de premier ordre, parce que la pauvreté, l'ignorance et l'absence de perspectives d'une vie meilleure font le lit de la marginalisation qui mène à toutes les frustrations et alimente les risques d'extrémisme violent.<sup>154</sup> En guise de performances, le Botswana produit en moyenne un PIB/capita en parité du pouvoir d'achat de 16 100\$, ce qui le place dans le rang de pays à niveau intermédiaire et en fait un des pays les plus prolifiques du continent africain malgré une position géographique d'enclave et un paysage en grande partie désertique. Enfin, il convient de relever que le Sénégal a affirmé sa volonté politique quant au contenu local « local content ». En effet, l'Assemblée nationale vient d'adopter, le 24 janvier 2019, la loi relative au contenu local dans le secteur des hydrocarbures, dont le but est de « promouvoir l'utilisation des biens et des services nationaux ainsi que le développement de la participation de la main-d'œuvre, de la technologie et du capital nationaux dans toute la chaîne de valeur

---

<sup>152</sup> Ibid. Sonko, Pétrole et gaz au Sénégal, p. 223.

<sup>153</sup> Arthur Silve, « Botswana et Maurice, deux miracles africains, profiter de ses rentes sans hypothéquer son développement », dans *Afrique contemporaine* 2012/2 (n° 242), pp. 29 à 45. <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2012-2-page-29.htm>, consulté le 13/04/19.

<sup>154</sup> Ibid. Défis sécuritaires actuels en Afrique, p. 25.

de l'industrie pétrolière et gazière ». Ainsi, les jeunes plus enclins à se livrer à l'émigration clandestine, au trafic et à l'abus de drogue, à l'enrôlement dans des groupes criminels (terroristes) seront récupérés pour un meilleur développement du Sénégal. À l'analyse, une bonne gestion des ressources naturelles en vue constitue un enjeu majeur pour faire face aux défis sécuritaires dans toutes les dimensions.

### **2.1.2 Militaire**

Le Sénégal est confronté à de prégnants défis sécuritaires très difficiles à maîtriser eu égard à des menaces relatives à sa position géographique (étant à la croisée des chemins entre l'Afrique, l'Europe et l'Amérique) très intéressante sur le plan géostratégique. Cet état de fait requiert sans doute une réponse militaire qui pourrait résider dans la mise en place d'un dispositif sécuritaire renforcé par la présence permanente de forces de défense et de sécurité polyvalentes et très mobiles. Ce dispositif pourrait être axé sur le maillage du territoire national dans toutes ses dimensions, sur les moyens mis en œuvre et sur le rehaussement du niveau du système d'information et de renseignement.<sup>155</sup> Par exemple, sur le plan maritime, le Sénégal fait face aux menaces actuelles telles que la pêche INN, la piraterie, la pollution et celles liées à l'exploration et l'exploitation futures des gisements offshore, qui devraient permettre à la marine nationale, « bras armé de l'État en mer », d'être présente en mer de façon permanente et de réagir rapidement quel que soit la zone maritime. Pour ce faire, il est important de disposer d'une flotte opérationnelle et disponible en nombre et en qualité et d'ériger des bases maritimes autonomes dans les zones nord (Saint-Louis), centre (Dakar) et sud (Ziguinchor). Ces dispositions faciliteraient un contrôle et une surveillance efficaces des eaux sous juridiction sénégalaise en termes de rapidité d'action, d'économie des forces et surtout de dissuasion. Sur le plan terrestre, le dispositif sécuritaire des

---

<sup>155</sup> Ibid. Diop, La gouvernance sécuritaire, p. 128.

FDS devrait être accentué sur les frontières dans la mesure où le Sénégal est entouré par une ceinture de feu attisée principalement par la menace terroriste, le trafic de drogue, l'émigration et/ou l'immigration clandestine. En effet, la menace est d'autant plus forte du fait de la porosité des frontières comme l'affirme Henri Ciss, porte-parole de la police sénégalaise qu'avec la proximité de la Mauritanie, qui est une porte ouverte sur la Libye, il peut y avoir une entrée de djihadistes au Sénégal. Ainsi, a-t-on créé de nouveaux postes frontaliers à la frontière mauritanienne [...] Mais il est évidemment toujours possible de traverser la frontière et des zones à risques subsistent, comme au nord de Saint-Louis avec le quartier de Goxxu Mbacc, qui jouxte la frontière mauritanienne.<sup>156</sup> Toutefois, ces mesures devraient être accompagnées d'un système de renseignement sans faille surtout pour être en adéquation avec le principe de la prévention définie dans la stratégie de défense nationale.

« L'échange de renseignement et sa coordination sont tout aussi indispensables. Lorsque la bataille du renseignement est perdue, le combat contre l'insécurité et le terrorisme est perdu d'avance. Mais le renseignement est d'abord une affaire de professionnels. Il ne s'accommode ni du spectacle ni du spectaculaire. Pour être efficace, le renseignement requiert surtout de l'intelligence et de la discrétion dans l'action. Il nécessite aussi une vigilance citoyenne et un comportement patriotique de chacun.»<sup>157</sup>

Macky SALL, Président de la République du Sénégal.

Par ailleurs, cet aspect est déjà pris en compte avec la réorganisation des services de renseignement et de sécurité en vue de les renforcer, en juillet 2014. Ainsi, les directions générales des renseignements intérieurs et extérieurs (DGRI et DGRE) sont placées sous la tutelle d'une Délégation générale au renseignement national (DRN).<sup>158</sup> En somme, le maillage du

<sup>156</sup> Ramata Ndiaye, « le Sénégal face à la menace terroriste. » <https://classe-internationale.com/2016/05/07/le-senegal-face-a-la-menace-terroriste/> consulté le 14/04/19.

<sup>157</sup> Ibid. Défis sécuritaires actuels en Afrique, p. 25. <https://www.dakarforum.org/.../Rapport-du-Forum-International-de-Dakar-Edition-2017-FR.pdf>, consulté le 14/04/19.

<sup>158</sup> Décret n°2014-940 du 31 juillet 2014 portant création et organisation de la Délégation générale au Renseignement national (DRN) décret n°2014-940 du 31 juillet 2014 portant création et organisation de la Délégation générale au Renseignement

territoire national, tant terrestre que maritime, pourrait s'avérer être la clef de la sécurité du Sénégal sachant que les menaces gravitent en permanence au niveau des zones frontalières.

## **2.2 Sur le plan régional**

### **2.2.1 Diplomatie**

Seul pays de la sous-région n'ayant pas connu un coup d'état et premier contributeur de troupes au profit des missions de paix des nations-unies en Afrique de l'Ouest derrière le Ghana,<sup>159</sup> le Sénégal peut légitimement y faire prévaloir un statut de soft power. A ce titre, il est pertinent de développer l'aspect diplomatique en vue de faire face aux menaces des temps modernes. Ainsi, Dakar joue un rôle prépondérant dans la stabilité des pays limitrophes confrontés à des troubles internes. C'est pourquoi, les forces de défense et de sécurité sénégalaises sont déployées en Gambie et en Guinée-Bissau, sous la bannière de la CEDEAO, dans le but de préserver les principes de la démocratie sachant qu'en règle générale « deux démocraties ne se font pas la guerre », selon la théorie de la paix démocratique.<sup>160</sup> À cet effet, on peut citer le président Macky Sall qui affirme « nous devons intégrer davantage les risques liés aux États faillis. Chaque fois qu'un État est affaibli d'une façon ou d'une autre, chaque fois que ses ressorts sont cassés, le vide se crée, le chaos et l'insécurité s'installent. L'État failli offre un sanctuaire de rêve pour tous les réseaux mafieux et criminels, y compris ceux de l'émigration clandestine, parce qu'en face, il n'y a plus de loi ni d'autorité organisée pour combattre et freiner ces groupes. »<sup>161</sup> Par ailleurs, le

---

national (DRN). Décret n° 2015-299 du 06 mars 2015 modifiant le décret n°2014-853 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République. <https://www.sec.gouv.sn/d%C3%A9cret-n%C2%B0-2015-299-du-06-mars-2015-modifiant-le-d%C3%A9cret-n%C2%B02014-853-portant-r%C3%A9partition-des-services>, consulté le 20/04/19.

<sup>159</sup> Summary of Troop Contributing Countries By Ranking Police, UN Military Experts on Mission, Staff Officers and Troop 28/02/2019. <https://peacekeeping.un.org/fr/troop-and-police-contributors>, consulté le 14/04/19, consulté le 14/04/19.

<sup>160</sup> Jonathan Martineau et Frederick Guillaume Dufour, « Théorie de la paix démocratique », dans Alex Macleod, Évelyne Dufault et FG Dufour (dirs), Relations Internationales, Théories et Concepts, 3e édition, Outremont, Athéna, 2008, pp. 308-314. [https://www.academia.edu/12417440/La\\_th%C3%A9orie\\_de\\_la\\_paix\\_d%C3%A9mocratique](https://www.academia.edu/12417440/La_th%C3%A9orie_de_la_paix_d%C3%A9mocratique), consulté le 14/04/19.

<sup>161</sup> Ibid. Défis sécuritaires actuels en Afrique, p. 25.

président Sall, dans la cadre de la résolution du conflit casamançais, a effectué son premier voyage officiel à l'étranger en Gambie à la mi-avril 2012, avec laquelle a été signé un protocole de coopération pour le retour de la paix en Casamance. Cependant, il est important de souligner l'absence du Sénégal dans le G5 Sahel<sup>162</sup> qui pourrait refléter une défaillance de la diplomatie sénégalaise ou un conflit de leadership. En tout état de cause, le Sénégal bien que présent au Mali dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et au niveau de sa frontière avec ce pays, ne devrait pas accepter d'être, dans la lutte contre le terrorisme au Sahel, en situation d'isolement. Ce cas de figure pourrait lui être très préjudiciable sur le plan sécuritaire avec l'extension rapide de cette menace et sur le plan des relations internationales quant à son image. Et surtout que le Sénégal est membre fondateur du CILSS (comité inter-états de lutte contre la sécheresse au Sahel).<sup>163</sup> Par ailleurs, il faut apprécier à sa juste valeur le succès diplomatique de bon voisinage obtenu récemment en ce qui concerne, d'une part, le traité sur l'exploitation du gisement de gaz offshore frontalier avec la république islamique de Mauritanie, et, d'autre part, l'inauguration du pont de Farafégné reliant la Gambie au Sénégal. Au demeurant, il faudrait une diplomatie forte pour anticiper d'éventuels litiges quant à la gestion de la zone maritime commune avec la Guinée-Bissau dans la mesure où des gisements de pétrole pourraient y être découverts à l'avenir. En tout état de cause, la diplomatie semble être la voie du salut pour les pays de la sous-région avec ces menaces qui font fi des frontières et surtout avec la faiblesse de chaque pays pris individuellement.

### **2.2.2 Militaire**

En termes de coopération sécuritaire en Afrique, le Sénégal est une des nations les plus engagées. Cette implication est sans doute légitime dans la mesure où les forces de défense et de

---

<sup>162</sup> Peer De Jong, « G5 Sahel, une initiative régionale pour une nouvelle architecture de paix. », L'Harmattan, 2018, pp. 148-150.

<sup>163</sup> Présentation du CILSS. <http://www.cilss.int/index.php/640-2/>, consulté le 14/04/19.

sécurité sénégalaises sont l'une des plus professionnelles dans la région avec une posture républicaine inconditionnelle. En fait, le Sénégal, dans le cadre de la prise en compte des défis sécuritaires, a opté à la signature d'accord de coopération de façon bilatérale ou multilatérale. Concernant les pays limitrophes, les différents instruments juridiques de ces accords sont : l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, la non-ingérence dans les affaires internes des États, la non-agression entre États, l'assistance mutuelle en matière de défense et de sécurité. Au titre des accords de bon voisinage, un certain nombre de dispositions d'ordre sécuritaire ont été arrêtées telles que : l'organisation de rencontres périodiques entre autorités administratives frontalières, l'échange d'informations, la constitution d'un cadre permanent de concertation et de collaboration entre forces de défense et de sécurité (patrouilles combinées au niveau des zones frontalières notamment avec la Mauritanie) et la mise en place de commissions mixtes.<sup>164</sup>

L'Union Africaine (UA), après avoir succédé à l'Organisation de l'Unité africaine, en 2002, a institutionnalisé l'Architecture de Paix et de Sécurité africaine (APSA) dont la doctrine se fonde sur une conception post-westphalienne des opérations de paix. En effet, son Acte constitutif dépasse une conception basée sur la défense des États et prend en compte désormais les populations en les plaçant au centre des préoccupations, et en déplaçant les actions internationales à l'intérieur même des États.<sup>165</sup> L'APSA se fonde sur quatre piliers supportant la Commission de l'UA d'un côté, et le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'autre. Les quatre piliers sur lesquels repose le dispositif sont les suivants : le Panel des Sages (Panel of the Wise), le Système d'Alerte Précoce (Continental Early Warning System), le Fonds Spécial pour la Paix (Special Peace Fund)

<sup>164</sup> Ibid. Diop, La gouvernance sécuritaire, pp. 164-165.

<sup>165</sup> Jean-Nicolas BACH, Docteur en Science politique Membre associé Les Afriques dans le Monde Institut d'études politiques de Bordeaux, « La construction de l'APSA en Afrique de l'Est : un « outil adapté » pour qui ? », dans L'Architecture de Paix et de Sécurité en Afrique : bilan et perspectives, Sous la direction de Matthieu FAU-NOUGARET et de Luc Marius IBRIGA, L'Harmattan, 2014, p. 227. <https://www.academia.edu>, consulté le 15/04/19. Voir Gnguènon Amandine, La gestion des "systèmes de conflits" en Afrique subsaharienne, Concept et pratique d'un multilatéralisme régional, Doctorat de Science.

et notamment la Force Africaine en Attente (African Standby Force).<sup>166</sup> Il convient de noter que la FAA se focalise sur une approche régionale quant à sa composition qui est axée sur cinq brigades, organisées à partir des communautés économiques régionales du continent (Union du Maghreb Arabe au Nord, SADC en Afrique australe, CEDEAO à l'Ouest, CEEAC en Afrique centrale, et IGAD à l'Est).<sup>167</sup>

En réalité, la CEDEAO est en avance sur l'APSA dans la mesure où elle avait déjà posé les jalons pour une task force africaine avec la création de l'ECOMOG en 1990 suite au conflit libérien. Dans la même veine, les États membres de la CEDEAO avaient systématisé à travers deux protocoles un dispositif de réponse régionale aux conflits en 1999 et 2001. En 1999, l'intervention de la CEDEAO avec l'ECOMOG a permis de mettre fin à la guerre civile en Guinée-Bissau où le Sénégal était intervenu aux côtés du pouvoir du Président Vieira face à l'armée insurgée.<sup>168</sup> En 2016, la Mission de la CEDEAO en Gambie (MICEGA) et la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau (ECOMIB), inscrites dans la dynamique de stabilisation de la sous-région ouest africaine, ont permis respectivement d'installer le président Barrow au pouvoir après la volonté de Yaya Jammeh de faire fi des résultats du scrutin présidentiel gambien de 2016 et de stabiliser la Guinée-Bissau à la suite du coup d'État survenu le 12 avril 2012.

Sur le plan maritime, le Sommet de Yaoundé (Cameroun) du 25 juin 2013, inscrit dans la stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans 2050<sup>169</sup>, a permis l'adoption du protocole et du code de conduite de Yaoundé.<sup>170</sup> Ces documents cadres ciblent essentiellement le Golfe de

<sup>166</sup> Ibid. BACH, La construction de l'APSA p. 223.

<sup>167</sup> Ibid. BACH, La construction de l'APSA pp. 230-231.

<sup>168</sup> Pr Massaër Diallo, « La relation État, territoire et population en Afrique de l'Ouest. », dans « Les défis stratégiques africains : exploration des racines de la conflictualité. » du Cahier de l'IRSEM n°8 - 2011, p. 45. <https://www.defense.gouv.fr/pdf>, consulté le 18/04/19.

<sup>169</sup> Stratégie AIM 2050, [https://www.au.int/web/sites/default/files/documents/30930-doc-2050\\_aim\\_strategy\\_fr\\_0.pdf](https://www.au.int/web/sites/default/files/documents/30930-doc-2050_aim_strategy_fr_0.pdf), consulté le 18/04/2019.

<sup>170</sup> Thierry Vircoulon et Violette Tournier, « Sécurité dans le golfe de Guinée : un combat régional. », dans « Politique étrangère », Institut français des relations internationales, du 2015/3 Automne, pp. 161-174. <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2015-3-page-161.htm>, consulté le 18/04/19.

Guinée, qui est une zone constituée de 19 états côtiers, dont quatre insulaires ou ayant un archipel (Cap Vert, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Sao Tomé et Príncipe), et marquée par de forts enjeux en matière de sécurité maritime. Malgré ces louables initiatives, leur mise en œuvre semble problématique pour les différents États à plus d'un titre. Ces difficultés pourraient résider dans les aspects législatifs, capacitaires et surtout de bonne gouvernance. En fait, il faudrait harmoniser les textes relatifs aux infractions et aux procédures en mer notamment celui sur le droit de poursuite; ensuite, mettre une certaine cohérence dans le potentiel naval des différents pays sachant que les inégalités de moyens de contrôle, de surveillance y sont flagrantes et enfin, lutter contre la corruption qui favorise l'expansion des navires « prédateurs ».

S'agissant du Sahel, il importe, toutefois, de relever l'absence du Sénégal dans le G5 Sahel qui est mis en œuvre pour lutter contre le terrorisme dans le Sahel autour de la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Tchad et le Burkina Faso. Selon Jean-Nicolas BACH « l'implication des acteurs politiques de la région "Sahel" non membres du G5 Sahel est aussi une question essentielle. L'Algérie, le Nigéria, le Sénégal, le Maroc, la Libye, ou plus largement l'Égypte voire les pays du golfe persique, sont autant de partenaires impliqués peu ou prou dans les problématiques sahéliennes. »<sup>171</sup> Et surtout que le Sénégal est membre fondateur du CILSS (comité inter-états de lutte contre la sécheresse au Sahel).<sup>172</sup> Le programme européen géré par les Espagnols GARSI (Groupe d'action rapide de surveillance et d'intervention), par exemple, qui est doté d'un fonds de 42 M€, attribue la somme de 7 M€ aux cinq pays du Sahel et au Sénégal qui s'est inscrit dans le

---

<sup>171</sup> De Jong, G5 Sahel, p. 130.

<sup>172</sup> Présentation du CILSS. <http://www.cilss.int/index.php/640-2/>, consulté le 14/04/19.

programme.<sup>173</sup> En outre, il faudrait noter que le Garsi étant un renforcement du G5 Sahel constitue une autre porte d'entrée du Sénégal dans cette organisation sahélienne.<sup>174</sup>

## **2.3 Sur le plan international**

### **2.3.1 Coopération internationale défense et sécurité**

Le Sénégal, à l'instar de la grande partie des pays africains, a noué de solides relations de coopération avec des pays partenaires stratégiques au premier rang desquels se trouvent la France et les États-Unis. Cette dynamique tourne essentiellement autour de l'entraînement, le renforcement des capacités et la formation des forces. L'entraînement se fait très souvent dans le cadre d'exercices multinationaux sous la houlette de ces pays développés. Parmi ceux-ci, on peut citer, sur le plan maritime, l'exercice annuel « Obangame Express » qui est le pendant des exercices français NEMO<sup>175</sup> (Navy's Exercise for Maritime Operations), qui se déroulent

<sup>173</sup> Peer De Jong, « G5 Sahel, une initiative régionale pour une nouvelle architecture de paix. », L'Harmattan, 2018, p. 31.

<sup>174</sup> « Sécurité en Afrique de l'Ouest : le «Garsi-Sahel» renforce le G5 Sahel. », <https://afriqueconfidentielle.com>, consulté le 16/04/19. Le groupe d'action rapide et intervention Sahel lancé hier à Dakar renforce le G5 Sahel dans la mesure où il intègre le Sénégal. En effet les manœuvres politiques qui avaient permis d'écarter ce pays du G5 Sahel sont apparues comme des artifices stupides qui ont handicapé cette structure dès le début. Parce que le Sénégal est membre fondateur du CILSS (comité inter-états de lutte contre la sécheresse au Sahel) et surtout il est le premier contributeur de troupes dans les actions de maintien de la paix des casques bleus de l'ONU en Afrique de l'Ouest, troisième sur le continent africain dans son ensemble et septième dans le monde entier. Il a capitalisé une expérience exceptionnelle dans ce domaine depuis le Congo (RDC actuel) dans les années 60, en passant par le Liban, la Bosnie, le Darfour etc. En Côte d'Ivoire et maintenant au sein de la MINUSMA au Mali, le Sénégal est premier contributeur de troupes en ce qui concerne les pays africains. Le président Macron qui sait tout cela a agi en coulisses pour trouver une solution intelligente qui sauve la face de certains protagonistes. Le Garsi-Sahel qui est doté de 28 milliards FCFA dont 4,2 alloués au Sénégal va être, très rapidement, opérationnel grâce à l'appui des gendarmes français, les carabinieri italiens, les gardes civils espagnols et la garde républicaine portugaise. Il est une structure qui est ainsi un modèle de coopération sécuritaire entre l'union européenne(UE) qui a débloqué les fonds et les pays africains engagés dans la lutte contre les terroristes qui sèment violence et chaos dans le Sahel. L'objectif est donc le même que celui du G5 SAHEL. Les deux structures vont travailler en bonne intelligence pour faire face à une menace terrifiante. L'efficacité exige de serrer les rangs et de privilégier la sécurité des peuples et des Etats. L'Europe a compris que son sort est lié à celui des pays d'Afrique dans ce domaine et dans beaucoup d'autres. Le soutien important en argent et pour la formation est le bienvenu. Les terroristes menacent les démocraties et la liberté dans le monde. Ils doivent être combattus partout et sans désespérer. Le Sahel est un des ventres mous qui mérite toutes les attentions après les défaites des combattants de l'Etat islamique en Irak, en Syrie voire en Libye. Un repli stratégique dans le Sahara et le Sahel doit être envisagé pour que des mesures idoines soient prises pour l'empêcher. Le Garsi-Sahel est une réponse pertinente de la part des partenaires européens et africains.

<sup>175</sup> Corymbe : exercice NEMO <https://www.defense.gouv.fr/english/operations/maritime/corymbe/corymbe-exercice-nemo>, consulté le 17/04/19. Les exercices NEMO s'inscrivent dans la continuité du sommet organisé à Yaoundé en 2013, au cours duquel les États de la communauté économique d'Afrique centrale (CEEAC) et d'Afrique de l'ouest (CEDEAO) se sont engagés à renforcer leur coopération dans le domaine de la lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée. Régulièrement, la France pour qui cette activité constitue une menace à la sécurité régionale, y est associée. Cette première édition 2015 de l'exercice NEMO a ainsi

plusieurs fois par an, sous la direction des bâtiments de la Marine nationale française en mission *Corymbe*.<sup>176</sup> Ces activités permettent de renforcer l'entraînement et de développer la coopération des marines africaines du golfe de Guinée.<sup>177</sup> Pour le compte des forces terrestres, la partie américaine organise de façon annuelle les exercices Flintlock relevant de l'opération Enduring Freedom Trans Sahara qui constitue le volet armé du Trans Sahara Counter Terror Program (TSCTP) du Département d'État américain. Pour être plus précis, lesdits exercices sont organisés conjointement par l'AFRICOM et le Spécial Operations Command Africa (SOCAFRICA) afin de mobiliser les pays du TSCTP.<sup>178</sup> Le renforcement de capacités se fait de part et d'autre avec des équipes de formateurs mobiles<sup>179</sup> ou avec un système de familiarisation au sein de centres des pays partenaires. La formation se fait par l'envoi de personnels en stage à l'étranger mais depuis un certain temps la priorité est mise sur les Ecoles nationales à Vocation Régionale (ENVR) qui sont plus implémentées par la France. Dans ce sens, on peut citer la création de l'ENVR de Bata, en Guinée Equatoriale, ou encore l'ISMI (Institut de Sécurité Maritime Interrégionale) à Abidjan, qui

---

été menée en collaboration avec les marines africaines riveraines du golfe de Guinée : le Gabon, le Bénin, le Nigéria, le Cameroun, le Togo et pour la première fois le Ghana. Deux observateurs américains de l'U.S. Navy étaient également présents au sein du centre maritime de commandement national du Ghana, dans le cadre de la coopération opérationnelle qu'ils mènent avec les pays riverains de cette région.

<sup>176</sup> Ibid. *Corymbe* : exercice NEMO. En place depuis 1990, la mission *Corymbe* est un déploiement naval quasi-permanent, en mesure de soutenir les forces armées françaises dans le golfe de Guinée, zone d'intérêt stratégique pour la France. Le dispositif est armé par un bâtiment de la Marine nationale, ponctuellement renforcé par des moyens terrestres et aéromobiles embarqués, et peut soutenir à tout moment tout type d'opérations dans la région. De plus, cette présence quasi-permanente permet de coopérer avec les marines régionales amies, et ainsi de participer à leur montée en puissance et au développement de capacités africaines autonomes.

<sup>177</sup> Mission *Corymbe* : Le *Jacoubet* opère dans le cadre de « OBANGAME EXPRESS 2017 », Update : 10/04/2017 Direction : DICOD. <https://www.defense.gouv.fr/english/actualites/operations/mission-corymbe-le-jacoubet-opere-dans-le-cadre-de-obangame-express-2017>, consulté le 17/04/19.

<sup>178</sup> Mehdi TAJE, Chercheur spécialiste de l'Afrique, « Cartographie du rôle des puissances étrangères en Afrique de l'Ouest et au Sahel. », dans « Les défis stratégiques africains : exploration des racines de la conflictualité. » du Cahier de l'IRSEM n°8 - 2011, sous la %5C'IRSEM%20n°%208- %202011.pdf, consulté le 18/04/19.

<sup>179</sup> Ibid. TAJE, Les défis stratégiques africains. Le TSCTP ou PTLCT constitue un Mobile Training Team (MTT) d'environ 350 militaires provenant du premier bataillon direction du CA(2S) Jean DUFOURCQ, directeur d'études à l'IRSEM et rédacteur en chef de la revue Défense Nationale, pp. 133-146. [https://www.defense.gouv.fr/.../Cahier%20de%2010 Spécial Force Group \(Airborne\) de Stuttgart, du 352 Spécial Operations Group basé à Mildenhall \(GB\), du 86 Contingency Response Group de Ramstein \(Allemagne\) et de l'US Marine Corps Europe de Stuttgart.](https://www.defense.gouv.fr/.../Cahier%20de%2010%20Spécial%20Force%20Group%20(Airborne)%20de%20Stuttgart,%20du%20352%20Spécial%20Operations%20Group%20basé%20à%20Mildenhall%20(GB),%20du%2086%20Contingency%20Response%20Group%20de%20Ramstein%20(Allemagne)%20et%20de%20l'US%20Marine%20Corps%20Europe%20de%20Stuttgart.), consulté le 18/04/19.

sont orientées vers la sécurité maritime, par la partie française.<sup>180</sup> S'agissant des Américains, le premier centre régional de formation antiterroriste a été inauguré avec la collaboration du département américain, le 06 septembre 2018, à Thiès.<sup>181</sup>

Malgré toutes ces actions de coopération, les Africains devraient essayer de se donner les moyens pour se départir de cette dépendance à outrance qui semble du reste profiter à toutes les parties. En effet, les armées africaines s'adaptent aux procédures des pays leaders pour participer à ces exercices et ne sont pas toujours impliquées dans les choix des thèmes ou scénarii à mettre en œuvre. En fait, l'Afrique devrait être en mesure d'entraîner ses forces de défense et de sécurité sans pour autant dépendre de l'aide extérieure en tout point de vue. A cet égard, le Sénégal a montré la voie à suivre avec l'organisation de la manœuvre nationale "Saloum 2018" en toute autonomie, dans la période du 1<sup>er</sup> au 07 décembre 2018, à Kaolack. Selon le CEMAT (Chef d'État-major de l'Armée de Terre), le général de brigade Cheikh WADE, cette manœuvre a été conçue par les armées, conduite par les armées et entièrement soutenue par les armées, sur le terrain.<sup>182</sup>

En outre, il serait opportun pour les pays africains de créer des écoles et des centres au niveau

---

<sup>180</sup> Golfe de Guinée : Les Africains prennent en main leur sécurité maritime. Publié le 19/09/2017 par Vincent Groizeleau. <https://www.meretmarine.com/fr/content/golfe-de-guinee-les-africains-prennent-en-main-leur-securite-maritime>, consulté le 18/04/19.

<sup>181</sup> Fatou Oulève SAMBOU, «Sénégal: Inauguration d'un centre régional de formation antiterroriste », publié le 10 septembre 2018. <https://www.afrikmag.com/senegal-inauguration-dun-centre-formation-lutte-contre-le-terrorisme/>, consulté le 14/04/2019. Le centre a été installé à Thiès, une région située à 70 kilomètres de la capitale dakaroise. Sa construction et son financement ont été entièrement faits par les Etats-Unis, dans leur programme d'aide antiterroriste (ATA). Le jeudi 6 Septembre, le centre a été inauguré en présence des autorités sénégalaises et américaines. Les personnalités présentes à la cérémonie ont rappelé qu'il s'agit du premier centre en Afrique de l'Ouest qui a vocation à lutter contre le terrorisme. Le centre vient renforcer l'espace de formation antiterroriste déjà existant au Sénégal et va servir de tremplin pour le renforcement des capacités des agents de la loi au Sénégal. Le centre est également ouvert aux autres pays de l'Afrique de l'Ouest pour cerner les questions de l'intervention en cas de crise sécuritaire, les mesures de prévention lors d'attentats à la bombe, mais aussi les enquêtes en cas d'explosion, les opérations de patrouilles frontalières et rurales. Rappelons que l'ATA vient en aide aux forces de l'ordre sénégalaise depuis 1985 sur les techniques antiterroristes.

<sup>182</sup> Manœuvre "Saloum 2018", <http://www.armedeterre.gouv.sn/node/151>, consulté le 13/04/19.

L'armée a inscrit une autre page glorieuse dans l'histoire du Sénégal : c'est de réussir l'organisation de ce « Saloum 2018 » sans l'aide d'aucun pays ami ou partenaire. Toute la planification et toute la logistique sont entièrement sénégalaises. C'est pourquoi le CEMAT a tenu à préciser cela lors d'un point de presse à Kaolack le lundi 02 décembre 2018 : "Nous sommes à Kaolack pour une manœuvre nationale conçue par les armées, conduite par les armées et entièrement soutenue par les armées, sur le terrain", "Ces manœuvres visent à tester et à évaluer l'année d'entraînement de nos unités sur l'ensemble du territoire national".

régional dans le domaine de la défense et de la sécurité, en plus de ceux qui existent déjà dans chaque pays. À cet effet, il faudrait arrêter une doctrine commune à l'image du modèle de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) pour que cette initiative fasse sens. Ainsi, l'ensemble du continent aurait des procédures communes qui pourraient faciliter la mise en œuvre de la FAA, d'une part, et, amorcer une intégration africaine souhaitée par tous les pays du continent.

### **2.3.2 Coopération Institutions internationales**

Le Sénégal constitue un centre d'intérêt stratégique pour l'ensemble des institutions internationales eu égard à son engagement constant dans la voie démocratique. En effet, il a tissé de solides relations de coopération avec les organisations internationales (OI) et avec les organisations non-gouvernementales (ONG). En fait, le Sénégal en signant des accords de siège avec les institutions spécialisées des Nations unies et avec des organisations non gouvernementales (ONG), met en évidence son engagement à coopérer avec celles-ci.<sup>183</sup> Ces organisations ont différents champs d'action mais il faudrait reconnaître qu'elles sont dans l'obligation de se coordonner car l'état final attendu converge vers le renforcement de l'état de droit et de la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest conformément au document-cadre<sup>184</sup> de 2008 de la CEDEAO. A cet égard, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), en collaboration avec la CEDEAO, semble jouer le rôle de pivot avec son Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest (PR)<sup>185</sup>, inscrit au titre de la période 2016-2020, dont le lancement officiel s'est tenu, le 19 septembre 2016, à New York, en marge de la 71<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies. En effet, face aux défis liés au trafic de drogues, à la criminalité et à la sécurité en Afrique

<sup>183</sup> <http://www.diplomatie.gouv.sn/accords-bilateraux>, consulté le 19/04/19.

<sup>184</sup> Brice Poreau, « L'action de la CEDEAO Régionalisme et prévention des conflits en Afrique. », p. 64.

<sup>185</sup> Programme régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest (2016-2020), sur <https://www.unodc.org/westandcentralafrica/fr/2018-07-27-cross-border-training-senegal.html>, consulté le 20/04/19.

de l'Ouest, l'ONUSC a identifié cinq piliers thématiques à maîtriser afin d'atteindre les objectifs du PR qui sont la contribution au renforcement de l'état de droit et de la sécurité humaine, l'accomplissement de la mission de l'ONUSC en Afrique de l'Ouest, l'appui des Etats ouest-africains en partenariat avec la CEDEAO et le soutien à la mise en œuvre des ODD (Objectifs de développement durable). En fait, lesdits piliers se focalisent sur la prévention et la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic illicite ; sur la prévention et la lutte contre le terrorisme ; sur la prévention et la lutte contre la corruption ; et sur l'amélioration de la prévention, du traitement et de la prise en charge de la toxicomanie et du VIH. Afin de mettre en œuvre ce plan, l'ONUSC va opérer avec diverses structures selon les domaines de compétences des unes et des autres.

À l'analyse, la coopération avec les institutions internationales appelle une approche combinée quant à la mise en œuvre des actions y relatives. Toutefois, les Etats ne devraient pas perdre de vue que cette coopération vient impulser leur lutte contre les menaces auxquelles ils font face et veiller au respect des principes liés à la dignité humaine. En effet, les Etats devraient en toute circonstance prendre en charge exclusivement les domaines qui relèvent de leur souveraineté tels que la bonne gouvernance, l'acquisition de matériel de défense et de sécurité, les stratégies de défense et de sécurité (la pêche INN par exemple).

## **CONCLUSION**

Le Sénégal semble être un havre de paix mais dans quelle mesure cette situation va-t-elle perdurer. En effet, outre les menaces internes auxquelles il est confronté, ce pays se trouve dans une sous-région dominée par des Etats marqués par des crises internes de différents ordres. Celles-ci génèrent sans nul doute des menaces qui ne sont pas militaires interétatiques mais plutôt de nature transnationale touchant tous les secteurs. Ce qui rejoint cette déclaration commune des membres du conseil de sécurité, réunis symboliquement pour la première fois au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement le 31 janvier 1992 « la paix et la sécurité internationale ne découlent pas seulement de l'absence de guerre et de conflits armés. D'autres menaces à la paix et à la sécurité, de nature non militaire, trouvent leur source dans l'instabilité qui existe dans les domaines économique, social, humanitaire et écologique. »<sup>186</sup> Dans cette approche plus large de la sécurité, les menaces qui pèsent sur le Sénégal ont été mis en relief de façon concentrique à savoir au niveau intérieur, des frontières et transnational. Au niveau intérieur, la réflexion a été menée sur les facteurs politique, économique, social, violence, religieux, politico-régional, ethnique. Au niveau frontalier, il s'est agi d'analyser les facteurs suivants : les gisements pétroliers et gaziers offshore, la circulation des personnes et des biens, la pêche illicite non déclarée et non règlementée (INN), les trafics illicites, la piraterie maritime. Et au niveau transnational, l'accent a été mis sur le terrorisme, la prolifération des armes, les migrations, la cybercriminalité et l'environnement.

En guise de réponse, le Sénégal entrevoit une voie préventive et participative dans un cadre de coopération bilatérale ou multilatérale tout en respectant ses obligations au sein des organisations sous-régionale, régionale et internationale. Ainsi, l'engagement du Sénégal pour une

---

<sup>186</sup> Max Gounelle et Marie-Pierre Lanfranchi, « Relations internationales », 11<sup>ème</sup> édition-2015, DALLOZ, p. 92.

paix et une cohésion sociales durables réside-t-il dans un schéma concentrique à savoir interne, régional et international. En réalité, les perspectives à envisager pour assurer la stabilité du Sénégal pourraient passer par une politique de défense nationale cohérente, une diplomatie très solide, une bonne gouvernance, ainsi que par une coopération sous-régionale, africaine et internationale.

En définitive, les défis sécuritaires ne pourraient être relevés par un seul pays compte tenu des nouvelles menaces qui ne sont pas respectueuses des principes du traité de Westphalie qui se fondent particulièrement sur l'intangibilité des frontières. En fait, ces défis appellent une approche concertée et conjointe entre les pays de la sous-région en particulier et du continent africain en général, tout en y intégrant l'appui de la communauté internationale.

Au demeurant, l'Afrique est mise au défi face à ces menaces protéiformes pour prouver ses capacités à unir ses forces pour une cause dans laquelle résident ses espoirs en termes de stabilité et de développement. C'est le lieu aussi de mettre en œuvre les mécanismes existants notamment la Force Africaine en Attente (FAA) par rapport à la situation sécuritaire qui prévaut au Sahel. Celle-ci semble être laissée entre les forces des États membres du G5 Sahel qui peinent réellement à mener efficacement ce combat contre le terrorisme qui y sévit.

## APPENDICE

### ABRÉVIATIONS :

**ADIE** : Agence de l'Informatique de l'État

**AFRICOM** : Commandement des États-Unis pour l'Afrique

**AGC** : Agence de Gestion et de Coopération entre le Sénégal et la Guinée-Bissau

**ALPC** : d'armes légères et de petit calibre

**ANSD** : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

**APSA** : Architecture de Paix et de Sécurité africaine

**AQMI** : Al-Qaida au Maghreb Islamique

**BIT** : Bureau international du travail

**BMI** : Bureau maritime international

**BRICS** : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud (Brazil, Russia, India, China, South Africa)

**CEDEAO** : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

**CEEAC** : Communauté économique des États de l'Afrique Centrale

**CEIS** : la Compagnie européenne d'intelligence stratégique

**CEMAT** : Chef d'État-major de l'Armée de Terre

**CICO** : Cadre d'intervention et de Coordination interministériel des Opérations de lutte anti-terroriste

**CILSS** : comité inter-états de lutte contre la sécheresse au Sahel

**CNS** : Conseil national de sécurité

**CNUCC** : Convention des Nations unies contre la corruption

**CPS** : Conseil de Paix et de Sécurité

**CSD** : Conseil supérieur de défense

**DACG** : Direction des Affaires Criminelles et de Grâces

**DGRE** : Direction générale des renseignements extérieurs

**DGRI** : Direction générale des renseignements intérieurs

**DRN** : Délégation générale au renseignement national

**DSC** : Division Spéciale de Cybersécurité

**ECOMIB** : Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau

**ECOMOG** : Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group ou  
Brigade de surveillance du cessez-le-feu de la CEDEAO

**EMGA** : État-major général des Armées

**ENVR** : Ecole nationale à Vocation Régionale

**FAA** : Force Africaine en Attente (African Standby Force)

**FDS** : Forces de Défense et de Sécurité

**FKA** : Fondation allemande Konrad-Adenauer

**GPM** : Groupe politico-militaire

**GTA** : Grand Tortue-Ahmeyin (Gisement gazier offshore)

**HASSMAR** : Haute Autorité chargée de la Coordination de la Sécurité maritime, de la Sûreté maritime et de la Protection de l'Environnement marin

**HRW** : Human Rights Watch

**Pêche INN** : la pêche illicite non déclarée et non règlementée

**IDH** : Indice de Développement humain

**IGAD** : Autorité intergouvernementale pour le développement (Intergovernmental Authority on Development)

**INTERPOL** : Organisation internationale de police criminelle

**ISMI** : Institut de Sécurité Maritime Interrégionale

**MEND** : Mouvement pour la libération du Delta du Niger (Movement for the Emancipation of the Niger Delta)

**MFDC** : Mouvement des forces démocratiques de Casamance

**MICEGA** : Mission de la CEDEAO en Gambie

**MIFERSO** : société des Mines de fer du Sénégal

**MINUSMA** : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali

**MNLA** : Mouvement National de Libération de l'Azawad

**MUJAO** : Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest

**NEMO**: Navy's Exercice for Maritime Operations

**NTIC** : nouvelles technologies de l'information et de la communication

**OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

**ODD** : Objectifs de développement durable

**OFNAC** : l'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption

**OI** : Organisation Internationale

**OIM** : Organisation Internationale des Migrations

**OMD** : Organisation mondiale des Douanes

**OMS** : Organisation mondiale de la Santé

**ONG** : Organisation non-gouvernementale

**ONU** : Organisation des Nations unies

**ONUDC** : Office des Nations unies contre la drogue et le crime

**ONUSIDA** : Programme conjoint des Nations unies sur le VIH et le SIDA

**OSC** : Organisation de société civile

**OTAN** : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

**OUA** : Organisation de l'Union africaine

**PASTEF** : Patriotes du Sénégal pour le Travail l'Éthique et la Fraternité.

**PIB** : Produit intérieur brut.

**PNIUM** : Plan national d'Interventions d'Urgence en Mer

**PR** : Programme régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest (initié par)

**PSE** : Plan Sénégal Emergent

**RADDHO** : Rencontre africaine pour la défense des droits de l'Homme

**RINLCAO** : Réseau des institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest

**SADC** : Communauté de développement d'Afrique austral (Southern African Development Community)

**SOCAFRICA** : le Spécial Operations Command Africa

**TSCTP**: Trans Sahara Counter Terror Program

**UA** : Union Africaine

**UE** : Union européenne

**UMA** : Union du Maghreb Arabe

**UNCLOS** : United Nations Convention on the Law of the Sea (Convention des Nations unies sur le droit de la mer)

**UNESCO** : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

**UNICEF** : Fonds international d'urgence des Nations unies pour l'enfance

**VIH** : virus de l'immunodéficience humaine

**WACI** : Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest

**ZEE** : Zone économique exclusive.

## **BIBLIOGRAPHIE :**

### **1. ŒUVRES LITTÉRAIRES**

- Ibrahim Kader Fofana, « L’Afrique de l’Ouest face à la menace djihadiste : Regard prospectif à échéance 2020 », L’Harmattan.
- Dr Papa Gueye, « Criminalité organisée, terrorisme et cybercriminalité : réponses de politiques criminelles », L’Harmattan.
- Ousmane Sonko, « Pétrole et gaz au Sénégal : chronique d’une spoliation », éditions Fauves.
- Maître Mamadou Diop, « La gouvernance sécuritaire : construire et garantir au Sénégal la sécurité pour tous », L’Harmattan.
- Aliou Sow, « Système de conflits et Gouvernance sécuritaire en Sénagambie » (Rôles, Responsabilités et Perspectives des Forces armées et de la CEDEAO), L’Harmattan.
- Brice Poreau, « L’action de la CEDEAO Régionalisme et prévention des conflits en Afrique. », L’Harmattan.
- Max Gounelle et Marie-Pierre Lanfranchi, « Relations internationales », 11<sup>ème</sup> édition-2015, DALLOZ.
- Mamadou Bamba, « Les menaces émergentes à la paix et à la sécurité en Afrique de l’ouest et du centre : de 1990 à nos jours. », L’Harmattan.
- Colonel Boubacar Diallo, « Les armées d’Afrique de l’ouest face à la menace des groupes politico-militaires », L’Harmattan.
- Peer De Jong, « G5 Sahel, une initiative régionale pour une nouvelle architecture de paix. », L’Harmattan.

### **2. ŒUVRES LITTÉRAIRES SOURCE ÉLECTRONIQUE**

- Doudou DIA, Directeur Exécutif, Gorée Institute, « Systèmes de conflits et enjeux sécuritaires en Afrique de l’Ouest », 2012. [https://www.grip.org/sites/grip.org/files/LIVRES\\_DU\\_GRIP/LIVRES\\_GRIP/Syst%C3%A8me%20de%20conflits%20et%20enjeux%20s%C3%A9curitaire%20en%20Afrique%20de%20l%27Ouest%20%28livre%20Gore%29.pdf](https://www.grip.org/sites/grip.org/files/LIVRES_DU_GRIP/LIVRES_GRIP/Syst%C3%A8me%20de%20conflits%20et%20enjeux%20s%C3%A9curitaire%20en%20Afrique%20de%20l%27Ouest%20%28livre%20Gore%29.pdf), consulté le 28/02/19.
- Dr. Babacar Ndione, « Migration au Sénégal, profil national 2018 », préparé pour l’ANSD et l’OIM. [https://rodakar.iom.int/sites/default/files/documents/Rapport\\_PM\\_S%C3%A9n%C3%A9gal\\_jan2019.pdf](https://rodakar.iom.int/sites/default/files/documents/Rapport_PM_S%C3%A9n%C3%A9gal_jan2019.pdf), consulté le 28/02/19.
- Sandra Kloff et Clive Wicks Membres de la Commission de l’UICN des Politiques Environnementales, Économiques et Sociales – CEESP, « Gestion environnementale de l’exploitation de pétrole offshore et du transport maritime pétrolier », octobre 2004, « Doc. 4 Pollution liée au pétrole au niveau mondial. Données moyennes pour la période 1990-1999 », (Lentz and Felleman, 2003), p. 22 [http://www.prcmarine.org/sites/prcmarine.org/files/1\\_Gestion\\_environnementale\\_de\\_l\\_e\\_xplotitation\\_de\\_petrole\\_off.pdf](http://www.prcmarine.org/sites/prcmarine.org/files/1_Gestion_environnementale_de_l_e_xplotitation_de_petrole_off.pdf), consulté le 15/04/2019.

- Nassirou Gueye, « Intégration de l'Objectif 14 du Développement Durable (ODD 14) dans les politiques de pêche au Sénégal », essai présenté au Centre universitaire de formation en environnement et développement durable en vue de l'obtention du grade de maître en environnement (M. Env.). Sous la direction de Madame Maria Del Rosario Ortiz Quijano. Maîtrise en Environnement Université de Sherbrooke. Septembre 2018, p. 8. [https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/14080/Gueye\\_Nassirou\\_MEnv\\_2018.pdf?sequence=4&isAllowed=y](https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/14080/Gueye_Nassirou_MEnv_2018.pdf?sequence=4&isAllowed=y), consulté le 19/04/19.
- Manuel d'AEFJN, « Lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) »— Volume 2 – Chapitre 5 – Prolifération des armes légères, p. 4. [http://archives.aefjn.org/tl\\_files/aefjn-files/publications/Manuel%20FR/Manuel%20sur%20la%20Justice%20Economique%20-%20AEFJN/VOL.%202%20CHAPITRE%205%20LA%20PROLIFERATION%20DES%20ARMES%20LEGERES.pdf](http://archives.aefjn.org/tl_files/aefjn-files/publications/Manuel%20FR/Manuel%20sur%20la%20Justice%20Economique%20-%20AEFJN/VOL.%202%20CHAPITRE%205%20LA%20PROLIFERATION%20DES%20ARMES%20LEGERES.pdf), consulté le 15/04/19.
- Cheikh Oumar Ba, sociologue, professeur à l'Université de Dakar, « Barça ou barzakh » ou Barcelone ou la mort (l'au-delà). [https://afrique-europe-interact.net/files/la\\_migration\\_clandestine\\_s\\_n\\_galaise.pdf](https://afrique-europe-interact.net/files/la_migration_clandestine_s_n_galaise.pdf), consulté le 07/04/19.
- Jonathan Martineau et Frederick Guillaume Dufour, « Théorie de la paix démocratique », dans Alex Macleod, Évelyne Dufault et FG Dufour (dirs), Relations Internationales, Théories et Concepts, 3<sup>e</sup> édition, Outremont, Athéna, 2008, pp. 308-314. [https://www.academia.edu/12417440/La\\_th%C3%A9orie\\_de\\_la\\_paix\\_d%C3%A9mocratique](https://www.academia.edu/12417440/La_th%C3%A9orie_de_la_paix_d%C3%A9mocratique), consulté le 14/04/19.
- Pr Massaër Diallo, Politologue, Président de l'Institut d'Etudes Politiques et Stratégiques (IEPS). Co-coordonnateur du West African Network for Security and Democratic Governance (WANSED). Membre du Groupe d'Etude et de Recherche sur l'Afrique Stratégique (GERAS) de l'IRSEM. « La relation État, territoire et population en Afrique de l'Ouest. », dans « Les défis stratégiques africains : exploration des racines de la conflictualité. » du Cahier de l'IRSEM n°8 - 2011, sous la direction du CA(2S) Jean DUFOURCQ, directeur d'études à l'IRSEM et rédacteur en chef de la revue Défense Nationale, p. 45. <https://www.defense.gouv.fr/pdf>, consulté le 18/04/19.
- Thierry Vircoulon et Violette Tournier, « Sécurité dans le golfe de Guinée : un combat régional. », dans « Politique étrangère », Institut français des relations internationales, du 2015/3 Automne, pp. 161-174. <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2015-3-page-161.htm>, consulté le 18/04/19.
- Mehdi TAJE, Chercheur spécialiste de l'Afrique, « Cartographie du rôle des puissances étrangères en Afrique de l'Ouest et au Sahel. », dans « Les défis stratégiques africains : exploration des racines de la conflictualité. » du Cahier de l'IRSEM n°8 - 2011, sous la direction de Jean Dufourcq, directeur d'études à l'IRSEM et rédacteur en chef de la revue Défense Nationale, p. 45. <https://www.defense.gouv.fr/pdf>, consulté le 18/04/19.
- Vincent Groizeleau Golfe de Guinée : Les Africains prennent en main leur sécurité maritime. Publié le 19/09/2017. <https://www.meretmarine.com/fr/content/golfe-de-guinee-les-africains-prennent-en-main-leur-securite-maritime>, consulté le 18/04/19.

### 3. DOCUMENTS OFFICIELS

#### 3.1 SÉNÉGAL

- ANSD, Deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal ESPS-II 2011, Rapport Définitif mai 2013, p. 29. <http://anads.ansd.sn/index.php/catalog/17>, consulté le 28/02/2019.
- <http://www.ansd.sn/ressources/rapports/Rapport%20L2S%20consolide-preliminaire.pdf>, consulté le 27/03/19.
- Décret n° 2016-301 du 29 février 2016 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Cadre d'Intervention et de Coordination interministériel des Opérations de lutte anti-terroriste (CICO). <http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article10867>, consulté le 12/04/19.
- Décret n° 2016-1536 du 29 septembre 2016 portant application de la loi n° 2016-09 du 14 mars 2016 instituant une carte d'identité biométrique CEDEAO. Dans J.O. N° 6965 du mercredi 05 octobre 2016, <http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article10986>, consulté le 15/04/2019.
- Décret n°2012-1223 du 5 novembre 2012 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères. <http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article9663>, consulté le 10/04/19.
- Loi complétant l'ordonnance n°60-54 du 14 Novembre 1960 portant organisation générale de la Défense du Sénégal. <http://www.dri.gouv.sn/loi-n%C2%B0-196314-du-05-f%C3%A9vrier-1963>, consulté le 02/03/2019.
- Décret n° 2006-323 du 7 avril 2006 portant création du Plan national d'Interventions d'Urgence en Mer (PNIUM). <http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article4968>, consulté le 12/04/19.
- Étude sur la Perception et le Coût de la Corruption au Sénégal p. 14. <https://www.ofnac.sn/ressources/pdf/Etude-perc-cout-corrup-sn.pdf>, consulté le 17/04/19.
- Décret n° 2018-1234 du 05 juillet 2018 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Office nationale de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC). <http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article11344>, consulté le 12/04/19.
- Manœuvre "Saloum 2018", <http://www.armedeterre.gouv.sn/node/151>, consulté le 13/04/19.
- <https://www.sec.gouv.sn/dossiers/plan-s%C3%A9n%C3%A9gal-emergent-pse>, consulté le 05/04/19.
- <https://www.sec.gouv.sn/d%C3%A9cret-n%C2%B0-2015-299-du-06-mars-2015-modifiant-le-d%C3%A9cret-n%C2%B02014-853-portant-r%C3%A9partition-des-services>, consulté le 20/04/19.
- <http://sitemarinesn.gitechapp.net/domaine-maritime/>, consulté le 17/04/19.
- <http://www.ansd.sn/> Agence nationale de la Statistique et de la Démographie, consulté le 27/02/19.
- <http://www.diplomatie.gouv.sn/accords-bilateraux>, consulté le 19/04/19.
- <http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article10986> consulté le 15/04/19, consulté le 15/04/19.

Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique du Sénégal, « Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Gouvernance et de la Sécurité intérieures au Sénégal. », Gouvernance et Sécurité intérieures au Sénégal 2017-2027, p. 16.

[https://interieur.sec.gouv.sn/.../lettre\\_de\\_politique\\_sectorielle\\_de\\_developpement\\_min...](https://interieur.sec.gouv.sn/.../lettre_de_politique_sectorielle_de_developpement_min...) , consulté le 15/04/2019.

- [http://www.ansd.sn/ressources/publications/12-SES-2014\\_Peche-maritime.pdf](http://www.ansd.sn/ressources/publications/12-SES-2014_Peche-maritime.pdf), consulté le 12/03/19.
- Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue) 2014 p. 1. <http://www.ansd.sn/ressources/rapports/Tableaux%20EDS-C%202014.pdf>, consulté le 28/02/19.

### **3.2 INTERNATIONAL**

- Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, Protocole contre le trafic illicite de migrants, Article 3 (2004), [https://treaties.un.org/pages/viewdetails.aspx?src=ind&mtdsg\\_no=xviii-12-b&chapter=18&lang=fr](https://treaties.un.org/pages/viewdetails.aspx?src=ind&mtdsg_no=xviii-12-b&chapter=18&lang=fr), consulté le 06/04/19.
- [https://www.au.int/web/sites/default/files/documents/30930-doc-2050\\_aim\\_strategy\\_fr\\_0.pdf](https://www.au.int/web/sites/default/files/documents/30930-doc-2050_aim_strategy_fr_0.pdf), consulté le 18/04/2019.
- Office to monitor and combat trafficking in persons. Trafficking in persons report 2016. <https://www.state.gov/j/tip/rls/tiprpt/countries/2016/258851.htm>, consulté le 05/04/19.
- <https://www.imf.org/~media/2018/May/.../chap1f.ashx>, consulté le 12/04/19.
- Présentation du CILSS. <http://www.cilss.int/index.php/640-2/>, consulté le 14/04/19.
- <https://peacekeeping.un.org/fr/troop-and-police-contributors>, consulté le 14/04/19, consulté le 14/04/19.
- <https://www.defense.gouv.fr/english/actualites/operations/mission-corymbe-le-jacoubet-opere-dans-le-cadre-de-obangame-express-2017>, consulté le 17/04/19.
- <http://www.senat.fr/rap/r13-108/r13-10837.html>, page trouvée sur <https://www.google.com/search?>, consulté le 19/04/19.
- Sur la rive sud de la Méditerranée, une zone de prospérité à construire, Carte n° 6 : Le flux de cocaïne de l'Amérique du Sud vers le marché européen via l'Afrique de l'Ouest. Source : UNODC, février 2013, page trouvée sur <https://www.google.com/search?>, consulté le 19/04/19.
- CEDEAO, « Le Protocole A/SP.1/5/79 de Dakar du 25 mai 1979 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement. », <http://ecowasmigration.ug.edu.gh/fr/ecowas-protocol-ap1579-relating-to-free-movement-of-persons-residence-and-establishment/>, consulté le 15/04/19.
- UNCLOS : United Nation Convention on the Law of the Sea (Convention des Nations Unies sur le droit à la mer). Réunie pour la première fois à New York en 1973, signature le 10 décembre 1982, entrée en vigueur le 16 novembre 1994, ratifiée par 161 Etats (mais pas les Etats-Unis). Site officiel : [eunavfor.eu/](http://eunavfor.eu/), consulté le 15/04/2019.
- <http://www.wacommissionondrugs.org/fr/wp-content/uploads/2013/07/Traffic-de-Drogue-et-Menaces-pour-la-Securite-Nationale-et-Regionale-en-Afrique-d-lOuest.pdf>, consulté le 15/04/2019.

- <https://www.defense.gouv.fr/english/operations/maritime/corymbe/corymbe-exercice-nemo>, consulté le 17/04/19.
- <https://www.icc-ccs.org/reports/2017-Annual-IMB-Piracy-Report.pdf>, consulté le 16/04/2019.
- <http://www.fao.org/iuu-fishing/background/what-is-iuu-fishing/fr/>, consulté le 10/04/2019.
- <https://www.interpol.int/fr/Infractions/Trafic-d-armes-a-feu>, consulté le 15/04/19.
- Un rapport indépendant de la Commission Ouest-Africaine sur les Drogues, « Pas seulement une zone de transit Drogues, État et société en Afrique de l’Ouest », juin 2014, p. 20. [http://www.globalcommissionondrugs.org/wp-content/uploads/2017/02/WACD\\_Fr\\_Report\\_WEB\\_051114.pdf](http://www.globalcommissionondrugs.org/wp-content/uploads/2017/02/WACD_Fr_Report_WEB_051114.pdf), consulté le 19/04/19.
- <https://www.unodc.org/toc/fr/reports/TOCTAWestAfrica.html>, consulté le 06/04/19.
- Programme régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest (2016-2020), sur <https://www.unodc.org/westandcentralafrica/fr/2018-07-27-cross-border-training-senegal.html>, consulté le 20/04/19.
- <https://www.unodc.org/westandcentralafrica/fr/newrosenwebsite/TOC/firearms.html>, consulté le 15/04/19.
- <https://www.unodc.org/westandcentralafrica/fr/newrosenwebsite/TOC/drug-trafficking.html>, consulté le 15/04/2019.
- [https://www.unodc.org/documents/toc/Reports/TOCTAWestAfrica/West\\_Africa\\_TOC\\_MIGRANTS\\_FR.pdf](https://www.unodc.org/documents/toc/Reports/TOCTAWestAfrica/West_Africa_TOC_MIGRANTS_FR.pdf), consulté le 13/04/19.
- <https://www.unodc.org/westandcentralafrica/fr/newrosenwebsite/TOC/maritime-crime-and-unodc.html>, consulté le 15/04/2019.
- <https://www.unodc.org/westandcentralafrica/fr/newrosenwebsite/TOC/wildlife-and-forest-crime.html>, consulté le 16/04/2019.
- <https://www.unodc.org/unodc/fr/press/releases/2019/January/le-traffic-dtres-humains--un-instrument-des-groupes-arms-pour-financer-leurs-activits-et-pour-augmenter-leurs-effectifs--le-rapport-de-lonudc.html>, consulté le 05/04/19.

#### 4. **REVUES**

- <https://www.cairn.info/revue-l-europe-en-formation-2014-4-page-94.htm>, consulté le 03/03/2019.
- <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2014-2-page-179.htm>, consulté le 12/03/19.
- <https://www.diploweb.com/La-Rep-Islamique-de-Mauritanie.html>, consulté le 07/04/19.
- Arthur Silve, « Botswana et Maurice, deux miracles africains, profiter de ses rentes sans hypothéquer son développement », dans *Afrique contemporaine* 2012/2 (n° 242), pp. 29 à 45. <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2012-2-page-29.html>, consulté le 12/04/19.
- Patrice Gourdin, « Géopolitique du Mali : un Etat failli ? », le 23 septembre 2012. <https://www.diploweb.com/Geopolitique-du-Mali-un-Etat.html>, consulté le 05/04/19.

- Edouard PFLIMLIN et Louis BORER, « La piraterie maritime : quelles tendances ? "Basculement" d'un golfe à l'autre en Afrique, et persistance en Asie du Sud-Est », le 15 juin 2014. Édouard Pflimlin est chercheur associé à l'IRIS. Ses domaines d'expertise sont la politique de défense japonaise et les enjeux géostratégiques en Asie de l'Est. Louis Borer est Diplômé du Master 2 Pro Géopolitique ENS Ulm/ Paris-1. Il travaille essentiellement sur les problématiques de sûreté maritime et sur l'Asie du Sud-Est. Les auteurs sont chercheurs associés à l'IPSE. <https://www.diploweb.com/La-piraterie-maritime-quelles.html>, consulté le 09/04/2019.
- Michel RAIMBAUD, « La Rép. Islamique de Mauritanie face à ses islamistes... et à ceux des autres », le 17 septembre 2013. <https://www.diploweb.com/La-Rep-Islamique-de-Mauritanie.html>, consulté le 01/03/19.
- Diaité Ibou, « Le règlement du contentieux entre la Guinée-Bissau et le Sénégal relatif à la délimitation de leur frontière maritime. » dans Annuaire français de droit international, volume 41, 1995. p. 700-710. <https://doi.org/10.3406/afdi.1995.3351> [https://www.persee.fr/doc/afdi\\_0066-3085\\_1995\\_num\\_41\\_1\\_3351](https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1995_num_41_1_3351) Fichier pdf généré le 05/04/2018, consulté le 25/02/19.
- Mohcine KARZAZI, Docteur en Relations Internationales, Université Abdelmalek ESSAADI Tanger, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales ; Chercheur associé à l'Observatoire d'Etudes Méditerranéennes Tanger, « Géopolitique des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest : cas de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) », dans « La façade atlantique de l'Afrique : un espace géopolitique en construction. », sous la direction du Professeur R. El Houdaigui, chapitre 3, p. 74. [http://www.academia.edu/24615520/La\\_fa%C3%A7ade\\_atlantique\\_de\\_l\\_Afrique\\_un\\_espace\\_g%C3%A9opolitique\\_en\\_construction](http://www.academia.edu/24615520/La_fa%C3%A7ade_atlantique_de_l_Afrique_un_espace_g%C3%A9opolitique_en_construction), consulté le 06/04/19.
- Hubert Carré, directeur général du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins, « Les enjeux de la pêche : entre exploitation et protection de la ressource. », dans Mer agitée : la maritimisation des tensions régionales, de la revue Études marines, Centre d'études supérieures de la Marine, N°3 - Janvier 2013, Préface Bertrand Badie, professeur des universités à Sciences Po Paris, p. 20. [cesm.marin.defense.gouv.fr/images/EM/EM3\\_Mer-agitee.pdf](http://cesm.marin.defense.gouv.fr/images/EM/EM3_Mer-agitee.pdf), consulté le 19/04/19.
- Frédéric MUNIER, « Géopolitique du pétrole : l'Afrique terrain de bataille. », le 11 septembre 2016. <https://www.diploweb.com/Geopolitique-du-petrole-l-Afrique.html>, consulté le 04/03/2019
- Cyrille P. Coutansais, bureau droit de la mer et événement de mer, état-major de la marine, « L'enjeu de la biodiversité marine. », dans Mer agitée : la maritimisation des tensions régionales, de la revue Études marines, Centre d'études supérieures de la Marine, N°3 - Janvier 2013, Préface Bertrand Badie, professeur des universités à Sciences Po Paris, p. 24. [cesm.marin.defense.gouv.fr/images/EM/EM3\\_Mer-agitee.pdf](http://cesm.marin.defense.gouv.fr/images/EM/EM3_Mer-agitee.pdf), consulté le 19/04/19.
- Jean-Nicolas BACH, Docteur en Science politique Membre associé Les Afriques dans le Monde Institut d'études politiques de Bordeaux, « La construction de l'APSA en Afrique de l'Est : un « outil adapté » pour qui ? », dans L'Architecture de Paix et de Sécurité en Afrique : bilan et perspectives, Sous la direction de Matthieu FAU-NOUGARET et de Luc Marius IBRIGA, L'Harmattan, 2014, p. 227. <https://www.academia.edu>, consulté le 15/04/19.  
Voir Gnanguênon Amandine, La gestion des "systèmes de conflits" en Afrique subsaharienne, Concept et pratique d'un multilatéralisme régionalisé, Doctorat de Science.

## 5. SITE WEBS/ARTICLES

- <https://www.jeuneafrique.com/717426/politique/indice-de-perception-de-la-corrupcion-2018-transparency-international-pointe-la-faiblesse-des-institutions-africaines/>, consulté le 12/04/19.
- [https://www.pressafrik.com/Le-commissaire-Tabara-Ndiaye-revele-des-discussions-pour-une-fusion-Police-Gendarmerie-au-Senegal\\_a197224.html](https://www.pressafrik.com/Le-commissaire-Tabara-Ndiaye-revele-des-discussions-pour-une-fusion-Police-Gendarmerie-au-Senegal_a197224.html), consulté le 12/04/19.
- [http://www.sudonline.sn/-macky-sall-reitere-son-ambition-de--renforcer-l-action-de-l-etat-en-mer%E2%80%9D\\_a\\_38995.html](http://www.sudonline.sn/-macky-sall-reitere-son-ambition-de--renforcer-l-action-de-l-etat-en-mer%E2%80%9D_a_38995.html), consulté le 12/04/19.
- <https://www.agenceecofin.com/la-une-de-lhebdo/2311-62086-un-rapport-devoile-l-evolution-des-depenses-militaires-en-afrique-subaharienne>, consulté le 12/04/19.
- <https://www.jeuneafrique.com/717426/politique/indice-de-perception-de-la-corrupcion-2018-transparency-international-pointe-la-faiblesse-des-institutions-africaines/>, consulté le 12/04/19.
- <https://www.dakarforum.org/.../Rapport-du-Forum-International-de-Dakar-Edition-2017-FR.pdf>, consulté le 12/04/19. 13-14 novembre 2017, p. 34
- <http://www.emedia.sn/LE-BUDGET-DES-FORCES-ARMEES-ARRETE-A-200-MILLIARDS.html>, 02 décembre 2018, consulté le 12/04/19.
- [http://www.norvege.no/News\\_and\\_events/Informations-sur-la-Norvege/La-Norvege-et-lEnergie](http://www.norvege.no/News_and_events/Informations-sur-la-Norvege/La-Norvege-et-lEnergie), consulté le 13/04/19.
- « Sécurité en Afrique de l’Ouest : le «GARSI-SAHÉL» renforce le G5 Sahel. », <https://afriqueconfidentielle.com>, consulté le 16/04/19.
- <https://www.pressafrik.com/L-ANSD-annonce-un-taux-de-chomage-de-157-au-Senegal.html>, consulté le 04/03/2019.
- [https://senego.com/criminalite-au-senegal-des-chiffres-qui-font-peur\\_793458.html](https://senego.com/criminalite-au-senegal-des-chiffres-qui-font-peur_793458.html), consulté le 12/03/19.
- <https://westinfos.net/election-presidentielle-macky-sall-soffre-40-departements-diaspora-lopposition/>, consulté le 12/03/19.
- <https://afrique.latribune.fr/finances/commodities/2018-07-13/senegal-mauritanie-le-partage-du-gaz-784789.html>, consulté le 12/03/19.
- <https://energies-media.com/guinee-bissau-senegal-poursuivent-negoc-explo-petrole-frontiere/>, consulté le 12/03/19.
- <https://www.jotaay.net/PARTAGE-DE-RESSOURCES-PETROLIERES-Apres-la-Mauritanie-la-Guinee-Bissau.html>, consulté le 12/03/19.
- [http://french.xinhuanet.com/afrique/2018-12/22/c\\_137690479.htm](http://french.xinhuanet.com/afrique/2018-12/22/c_137690479.htm), consulté 19/04/19.
- <http://afrique.le360.ma/senegal/politique/2018/07/11/>, consulté le 15/04/2019.
- Discours du Président Macky SALL à la Journée des Forces Armées, 10 novembre 2015. [https://www.ndarinfo.com/MACKY-SALL-aux-Forces-armees-la-Nation-par-votre-engagement\\_a14152.html](https://www.ndarinfo.com/MACKY-SALL-aux-Forces-armees-la-Nation-par-votre-engagement_a14152.html), consulté le 01/03/19.
- Carte simplifiée du trafic de drogue au Sénégal, <https://www.google.com/search>, consulté le 19/04/19.

- <https://www.scidev.net/afrique-sub-saharienne/fosse-numerique/article-de-fond/afrique-et-cybercriminalite-le-cas-du-senegal.html>, consulté le 05/04/19.
- <http://www.rfi.fr/afrique/20190121-senegal-gambie-inauguration-pont-adama-barrow-macky-sall>, consulté le 12/04/19.
- <https://classe-internationale.com/2016/05/07/le-senegal-face-a-la-menace-terroriste/> consulté le 14/04/19.
- <https://sd-magazine.com/securite-numerique-cybersecurite/cybercriminalite-cybersecurite-afrique-de-louest>, consulté le 12/04/19.
- <http://www.osiris.sn/Cybercriminalite-1270-plaintes.html>. Source : Pressafrik, 30 mars 2019, consulté le 11/04/19.
- [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/01/31/les-tensions-entre-le-senegal-et-la-mauritanie-ravivees-par-la-mort-d-un-pecheur\\_5249891\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/01/31/les-tensions-entre-le-senegal-et-la-mauritanie-ravivees-par-la-mort-d-un-pecheur_5249891_3212.html), consulté le 28/02/19.
- [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/01/17/dans-le-golfe-de-guinee-la-piraterie-a-fortement-progresse-en-2018\\_5410368\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/01/17/dans-le-golfe-de-guinee-la-piraterie-a-fortement-progresse-en-2018_5410368_3212.html). Publié le 17 janvier 2019 à 10h18, consulté le 09/04/2019.
- <https://xibaaru.sn/2015/01/25/affaire-charlie-hebdo-macky/>, consulté le 06/04/2019.
- [http://www.seneweb.com/news/Politique/surveillance-peche-20-observateurs-pour-n\\_277164.html](http://www.seneweb.com/news/Politique/surveillance-peche-20-observateurs-pour-n_277164.html), consulté le 28/02/19.
- [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/02/09/la-cybercriminalite-une-menace-contre-la-paix-en-afriquefrancophone\\_4861845\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/02/09/la-cybercriminalite-une-menace-contre-la-paix-en-afriquefrancophone_4861845_3212.html), consulté le 12/04/19.
- [https://www.dakaractu.com/Braquages-en-serie-contre-des-stations-services-entre-Thies-et-Dakar-Ino-et-Alex-ont-fait-des-emules\\_a167057.html](https://www.dakaractu.com/Braquages-en-serie-contre-des-stations-services-entre-Thies-et-Dakar-Ino-et-Alex-ont-fait-des-emules_a167057.html), consulté le 05/04/19.
- <https://www.mediasenegal.sn/braquage-a-nord-foire-les-assaillants-sont-des-militaires-en-activite/> consulté le 05/04/19.
- Cartes et informations sur le Sénégal, Atlas Monde, carte du Sénégal, <http://www.atlas-monde.net/afrique/senegal/>, page trouvée sur <https://www.google.com/search?>, consulté le 19/04/19.
- <https://web.archive.org/web/20080204202437/http://www.aps.sn/articles.php?>, consulté le 27/02/19.
- <https://www.lepoint.fr/afrique/coups-d-etat-en-afrique-ces-presidents-chasses-du-pouvoir>, consulté le 28/02/19.
- <http://www.toupi.org/Dictionnaire/Securite.htm>, consulté le 02/03/2019.
- <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve?codeEve=1238>, consulté le 03/03/2019.
- <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2018/07/17/>, consulté le 03/03/2019.
- [https://www.dakaractu.com/affaire-total-scandale-petrotim-bradage-des-ressources-du-pays-ethique-en-politique-Thierno-Alassane-Sall-crache-du\\_a160271.html](https://www.dakaractu.com/affaire-total-scandale-petrotim-bradage-des-ressources-du-pays-ethique-en-politique-Thierno-Alassane-Sall-crache-du_a160271.html), consulté le 04/03/2019.
- <https://www.google.com/search?>, consulté le 19/04/19.
- <https://www.afrikmag.com/senegal-inauguration-dun-centre-formation-lutte-contre-le-terrorisme/>, consulté le 14/04/2019.
- <https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/01/19/.html>, consulté le 27/02/2019.